

JEAN CONNAY

LE

COMPAGNONNAGE

Son Histoire == Ses Mystères

PRÉFACE

DE

LÉON et MAURICE BONNEFF



PARIS

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

MARCEL RIVIÈRE

31, rue Jacob et 1, rue Saint-Benoît

1909

Sciences Économiques et Sociales

Volumes parus :

- La journée de huit heures**, par MARCEL LECOCOQ, docteur en Droit ès sciences économiques. 1 vol. in-16, de 224 pages 2 »
- L'avenir économique du Japon**, par ACHILLE VIAL-LATE, professeur à l'École des Sciences politiques. 1 vol. in-16..... 2 »
- La Révolution Sociale**, par KARL KAUTSKY, 1 vol. in-16..... 2 »
- Cours d'Économie politique**, professé au Collège libre des Sciences sociales, par PAUL GHIO. Tome I, *Les Origines*. 1 vol. in-16..... 2 »
- Le Commerce international**, par G. LECARPENTIER, avocat à la Cour d'Appel, diplômé de l'École des Sciences politiques. 1 vol. in-16..... 2 »
- Les Employés et leurs Corporations**, par E. DELIVET, lauréat de la Société d'Économie politique, 1 volume..... 2 »
- Le Compagnonnage (son histoire, ses mystères)**, par JEAN CONNAY, 1 volume 2 »

Volumes sous presse :

- L'Arbitrage international**, par M. GIDEL, chargé de cours à l'Université de Grenoble.
- La Législation ouvrière en Allemagne**, par A. HAHN, avocat à la Cour d'Appel, diplômé de l'École des Sciences politiques.
- Cours d'Économie politique**, par P. GHIO.
- II. *La Doctrine.*
- III. *Les Fails.*

L'*Union des charpentiers de la Seine* ayant décidé la publication d'une brochure rédigée par l'un de ses membres, sur *le Compagnonnage*, ses mystères et ses rites, nous avons pensé, en raison de la valeur documentaire de cette brochure et de l'intérêt qui s'attache à cette publication au point de vue corporatif et social, à la faire figurer dans notre *Bibliothèque des Sciences économiques et sociales*.

Avec l'autorisation de l'auteur et de l'*Union des charpentiers*, nous avons donc édité cet ouvrage, sans y rien ajouter ni rien retrancher afin de lui laisser toute son originalité.

L'ÉDITEUR.

PRÉFACE

En publiant cette brochure, qui révèle les mystères des associations compagnonniques, en dénonçant les pratiques singulières qu'elles imposent à leurs adhérents, l'Union des charpentiers de la Seine entend combattre une organisation qui ne répond plus aux nécessités économiques de notre temps et qui est un instrument de division entre les travailleurs.

Car les sociétés de Compagnonnage se dressent en face des Syndicats ouvriers. Elles leur ont déclaré la guerre. Si elles n'ont plus la puissance d'autrefois, elles font encore, chaque année, des adeptes parmi les jeunes charpentiers qui, généralement, ignorent les rites secrets de l'initiation. Il est indispensable de les divulguer pour que les apprentis refusent de s'affilier à ces coteries d'un autre âge et, conscients de leurs devoirs, adhèrent au syndicat ouvrier.

Pourquoi doivent-ils préférer la Bourse du Travail à la loge, à la cayenne des « bons drilles » ? Parce que, tout d'abord, les sociétés compagnonniques réunissent, dans la même association, des patrons et des ouvriers dont les intérêts sont fatalement contradictoires.

Sans doute, il serait puéril de nier la grandeur du passé compagnonique. Lorsque la bourgeoisie conquiert le pouvoir, elle voulut, dès 1791, enlever aux ouvriers le droit d'association. Le compagnonnage résista victorieusement à ces mesures restrictives de liberté. Il demeura debout et vivace. Et ce furent les Compagnons de la charpente qui organisèrent ces coalitions, destinées à maintenir le taux des salaires ou la durée normale du labeur journalier. Souvent, au cours du dix-neuvième siècle, ils exhortèrent les artisans de la corporation à l'union pour la conquête de leurs droits. Tant que l'effectif des sociétés compagnoniques fut composé uniquement d'ouvriers, elles eurent un rôle révolutionnaire, mais lorsque les devoirants admirent les patrons, non plus seulement dans les banquets, mais dans les bureaux et les assemblées délibératives, les groupes de « passants » ou de « Liberté » cessèrent tout naturellement d'être des instruments de revendications et se transformèrent en une vague et incolore mutualité.

Or, à notre époque, une organisation de lutte est indispensable pour défendre les travailleurs contre les entreprises du capital tout-puissant, car la bataille industrielle est chaque jour plus âpre, et plus profond est le fossé qui sépare les patrons des ouvriers. Ce ne sont plus des hommes en présence, mais des forces. Les artisans sont devenus les salariés désignés par ce vocable générique : la main-d'œuvre ! La main-d'œuvre..., une marchandise au même titre que les matériaux employés dans les constructions et que l'on essaie d'acquérir au plus

bas prix possible, afin de diminuer les frais généraux de l'entreprise!

Les salariés connaissent le douloureux chômage. Congédiés lorsque leur travail n'est plus utile un seul jour, ils doivent aller, de chantier en chantier, offrir au contremaître leurs services, leurs bras, leur cerveau.

Entre ces hommes, les capitalistes et les salariés, il y a donc antagonisme, guerre perpétuels. Voilà pourquoi ils ne peuvent collaborer dans le même groupement corporatif, voilà pourquoi les sociétés compagnonniques, survivances du moyen âge, organisations bâtardes, anormales pourrions-nous dire, qui allient aujourd'hui ouvriers et patrons, qui confondent les classes ennemies, ne peuvent défendre à la fois leurs intérêts opposés, et sont condamnées à disparaître. C'est le syndicat ouvrier qui seul demeure l'instrument de défense professionnelle.

* * *

Il y a d'autres raisons pour lesquelles le travailleur doit abandonner les sociétés compagnonniques. Elles créent des castes dans la classe ouvrière. Avant d'être reçu par les « devoirants », le renard ou l'aspirant doit subir des épreuves, des brimades cruelles; il doit prêter serment de fidélité à ces demi-dieux, le grand Soubise ou le grand Salomon. Et les anciens abusent de leur autorité pour humilier, insulter, fustiger le néophyte. C'est le grand baptême, c'est le trait raménéré, c'est le boulonnage et le déboulon

nage de l'escalier, vingt supplices que nous révèle cet opuscule!

Combien le syndicat nous apparaît grandi, lorsque nous lisons le récit de telles pratiques. Il a proclamé l'égalité absolue de ses membres, à qui l'ancienneté ne confère plus de privilèges, et voici la seule question que les syndiqués posent au nouvel adhérent: « — Es-tu salarié? — Oui. — Ta place est parmi nous! »

L'esprit de corps règne parmi les membres des sociétés compagnonniques. Ils méprisent les indépendants, les hommes qui suivent les rites d'un autre « Devoir ». Entre Compagnons, c'étaient autrefois de meurtrières querelles. Ils s'étaient appelés les uns: loups, les autres chiens, et il semblait que, par des batailles continuelles, ils voulussent justifier leurs noms de guerre. Pour venger l'honneur corporatif, ils s'entretuaient...

* * *

Le syndicalisme a effacé les frontières qui séparaient les corps d'états. Plus de coteries, plus d'aristocraties ouvrières. Ainsi les tailleurs de pierres, si hautains et si fiers de leur art, fraternisent avec les gâcheurs de mortier, à la Chambre syndicale des maçons!

Syndicats, Fédérations d'industrie, Confédération Générale du Travail, un réseau unit les travailleurs d'un même pays et, par une organisation internationale, les relie aux peuples voisins, qui ne sont déjà plus les peuples étrangers. Et cette armée ou-

rière prépare la plus formidable des Révolutions, celle qui libérera les hommes de la misère et de la servitude, en donnant aux producteurs la possession commune des instruments de travail!

Les militants de l'Union syndicale de la charpente, en attaquant hardiment le compagnonnage, servent l'œuvre d'unité ouvrière. Leur brochure puissamment documentée est utile. Félicitons-les de l'avoir écrite et de la propager.

LÉON ET MAURICE BONNEFF.

INTRODUCTION

Lors de la grève des charpentiers, en 1907, chacun fut surpris de voir les membres des Sociétés de compagnonnage se refuser à suivre le mouvement parce que leurs Sociétés n'en n'étaient pas les directrices. Nous avons voulu rechercher quels pouvaient être les motifs supérieurs qui pouvaient conduire les membres d'une Société à un orgueil aussi sot que déplacé. Nous avons voulu savoir pourquoi ceux qui n'avaient pas craint de faire des grèves alors que la loi les punissait, qui, en 1906 encore, ont apporté leur appoint à un mouvement de principe en faveur de la journée de huit heures, se sont obstinément refusés à revendiquer une augmentation de salaire une année après, déclarant DÉFENDRE LEURS DROITS EN RESTANT AU TRAVAIL.

Nous avons recherché dans l'histoire, en remontant jusqu'à leurs sources ce que ces Sociétés pouvaient avoir de si glorieux qui les empêchait d'agir lorsque le commandement ne partait pas de leur sein.

Le résultat de cette étude fut déjà publié dans une faible partie sur le *Bulletin de l'Union des Charpentiers* du 1^{er} mars 1908. Depuis, nous avons poursuivi nos recherches, et nous les livrons à l'appréciation du public.

Nous nous sommes fait une règle absolue d'être absolument impartiaux dans la partie historique, indiquant soigneusement les sources de nos citations et les livres qui ont contribué à former notre opinion, nous bornant à attirer plus particulièrement l'attention sur certains passages, par des commentaires faits le plus sobrement possible.

Nos lecteurs trouveront au cours de cet ouvrage la reproduction **in-extenso** du manuscrit dont Du Maroussem a publié des extraits dans *La question ouvrière*, extraits que nous avons reproduits sur le *Bulletin syndical* de mars 1908, et en outre la révélation complète des mystères des Compagnons charpentiers du Devoir de Liberté.

Nous nous étions proposé, au début, de faire une brochure de combat; l'étude approfondie de la question nous a prouvé qu'il était des choses qu'il suffisait de faire connaître pour que ceux qui les pratiquent cessent de s'en faire un honneur.

EXPLICATIONS

Il est nécessaire au début de cet ouvrage d'expliquer quelques-uns des termes employés dans le compagnonnage, afin d'en faciliter la lecture à ceux qui n'ont jamais fréquenté de Compagnons.

Les Compagnons du Devoir de Liberté, disciples de Salomon, s'appellent chez les tailleurs de pierre : Compagnons étrangers ou Loups ; chez les menuisiers et les serruriers : Gavots ; chez les charpentiers, Loups ou Indiens.

Les Compagnons du Devoir, disciples de Maître Jacques, se nomment : Compagnons passants ou chiens.

Les Compagnons du Devoir, disciples de Soubise, se nomment : Compagnons passants, bons drilles ou simplement bons drilles, ou *chiens*. Jadis, chez les Compagnons charpentiers du Devoir, les aspirants étaient nommés *renards* ; depuis, ce mot a changé de signification, et a servi à désigner les indépendants qui restèrent volontairement en dehors du compagnonnage. Il est appliqué maintenant, dans les corporations du bâtiment, aux timorés qui restent en arrière du mouvement de revendications sociales, de sorte que maintenant, c'est aux Compagnons, *chiens* ou *loups*, faisant les jaunes dans les grèves, que doit s'appliquer le mot *renard*.

La Cayenne est la salle, généralement une cave, où se réunissent les Compagnons, certaines corporations l'appellent la Chambre ; se rendre à cette salle s'appelle alors monter en chambre, bien que, de même que dans les autres sociétés, la chambre soit presque toujours une cave.

CHAPITRE PREMIER

L'ORIGINE DU COMPAGNONNAGE

Lorsqu'on veut rechercher l'origine du compagnonnage, il faut démêler un fouillis d'hypothèses, toutes plus abracadabrantes les unes que les autres, n'offrant même pour la plupart rien de sérieux, qui mérite la peine de s'y arrêter, où domine le souci, par trop apparent, de l'auteur, de faire remonter une société à laquelle il appartient le plus loin possible dans la nuit des temps, et qui d'une façon générale est contredite par un autre auteur qui apporte à son tour une autre hypothèse.

Ce qui ressort de plus sûr de toutes ces hypothèses, c'est que la Franc-Maçonnerie et le compagnonnage ne formèrent au début qu'une seule et même société : société de maçons constructeurs, qui, plus tard admit dans son sein des personnages influents, comme le font encore aujourd'hui beaucoup de sociétés, sous le titre de membres honoraires ; lesquels membres honoraires devinrent si nombreux, qu'à leur tour ils créèrent une société où les constructeurs ne furent pas admis. C'est cette société qui s'est perpétuée à travers les siècles qui est devenue la Franc-Maçonnerie, telle qu'elle existe de nos jours. D'autre part, les sociétés de maçons bâtisseurs poursuivirent leur

route et par la suite sont devenues les sociétés de compagnonnage que nous nous proposons d'étudier plus particulièrement dans cet ouvrage.

De nombreux auteurs partagent cette opinion qui est résumée de la façon suivante par Charles Nodier :

« La Maçonnerie n'est autre chose, dans sa source comme dans ses emblèmes, que l'association des ouvriers maçons ou bâtisseurs, complète en ses trois grades : l'Apprenti, le Compagnon et le Maître ; et l'origine réelle de la Maçonnerie, c'est le compagnonnage. »

Il nous a donc fallu, afin de pouvoir nous former une opinion, interroger les livres où était étudiée l'origine de la Maçonnerie.

Sur les uns, nous avons vu un auteur affirmer que la Maçonnerie était née avec l'Univers (il n'a pas osé dire qu'elle était née avant). Un autre dit que le premier maçon fut Adam, celui-là ignorait sans doute la théorie scientifique de l'évolution. D'autres, et ils sont nombreux, font naître cette société à la construction de la fameuse tour de Babel, ce qui fait dire à un autre (1) : « Ces derniers pourraient apporter à l'appui de leur thèse la confusion qui n'a cessé de régner dans la Maçonnerie. »

Puis c'est Romulus que l'on en déclare fondateur, c'est ensuite la cathédrale de Strasbourg qui en 1015 la voit naître, un autre la fait sortir de Saint-Paul de Londres, etc., etc...

Emmanuel Rebold (2), enfin, déclare que le deu-

(1) *La Franc-Maçonnerie*, histoire authentique des sociétés secrètes depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; leur rôle politique, religieux et social, par un ancien Rose Croix.

(2) *Histoire générale de la F. . M. .*, basée sur les anciens documents et les monuments élevés par elle depuis sa fondation, en 715 avant J.-C., par Emmanuel Rebold ; Paris, 1851.

xième empereur romain Numa Pompilius créa des collèges d'artisans qui se perpétuèrent à travers les siècles et formèrent le Compagnonnage puis plus tard la Franc-Maçonnerie.

Mais il faut remarquer que plusieurs siècles avant Numa Pompilius il s'était accompli de gigantesques travaux, notamment en Egypte, en Phénicie et en Grèce. Les ouvriers occupés à ces travaux, tous profondément croyants, se livraient à des pratiques religieuses avant de commencer chacun de leurs travaux (1), de même que les catholiques actuels font encore leurs prières matin et soir et récitent le *benedicite* avant de prendre leurs repas. Ces pratiques religieuses, faites en commun par les ouvriers, firent dire aux auteurs qui plus tard étudièrent les mœurs de ces peuples qu'ils étaient unis par les mystères de sociétés secrètes.

Lorsque Numa Pompilius eut l'intention de faire faire de grands travaux dans son empire, il fit venir de Grèce un grand nombre d'architectes et d'artisans, auxquels se mêlèrent des ouvriers romains.

Tous les ouvriers travaillant à la construction d'un même édifice furent réunis par un même règlement et formèrent ce que l'on appela un collège de constructeurs. Ces artisans se trouvant être de pays différents, et par conséquent de religions différentes, il leur fut donné une religion auxiliaire commune, dont les rites remplacèrent ceux de leur religion primitive dans l'exécution des travaux, l'être suprême y fut

(1) « Les Egyptiens, dit Hérodote, sont excessivement religieux, et plus que le reste des hommes. » (*Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, par Van Den Berg.)

Les Phéniciens portèrent partout avec eux leur religion... Une colonne ne s'éloignait pas de Tyr sans qu'un prêtre de Melkarth l'accompagnât avec un brasier allumé au feu de l'autel. (*Op. cit.*)

désigné sous le nom de *Grand architecte de l'Univers*. Le soir, ils se réunissaient dans de petites maisons de bois élevées auprès de l'édifice en construction, y discutaient leurs intérêts et se concertaient pour la répartition des travaux et la façon de les exécuter. Le président était élu pour cinq ans et se nommait le *magistri*.

Un grand nombre de ces collègues suivirent les légions dans leurs combats ; ils traçaient les plans des fortifications, les routes stratégiques, les ponts, les aqueducs, etc., et dirigeaient les soldats et les ouvriers dans l'exécution de ces travaux. C'est ainsi que, suivant la marche conquérante de ces hardis guerriers, ils couvrirent de gigantesques monuments les pays qui formèrent plus tard la Lombardie, la France, la Belgique, la Suisse, puis plus tard encore l'Orient, l'Arabie, et de là l'Espagne.

Plusieurs brigades d'ouvriers furent envoyées en l'an 43 dans les îles britanniques, par l'empereur Claude, pour garantir les Romains, par un solide mur, contre les incursions des Ecossais. De nombreux ouvriers de la contrée voulant apprendre l'art de la construction se firent admettre dans les collèges.

Ce sont ces équipes d'ouvriers qui, transportant les arts au milieu des guerres continuelles, apportèrent aux vaincus les bienfaits de la civilisation.

Elles conservèrent jusqu'à la fin de l'empire romain toute leur vitalité et périclitèrent peu à peu par la suite ; mais, ayant embrassé le catholicisme, elles allaient retrouver une vigueur sans pareille à la construction des immenses édifices que les nouveaux apôtres rêvaient de consacrer au culte de leur dieu.

Saint Augustin, moine de l'ordre des Bénédictins, qui, vers la fin du VI^e siècle, fut envoyé en Angleterre par le pape Grégoire I^{er} pour convertir les Anglo-Saxons, était un architecte célèbre. Il réussit peu à peu à convertir et à baptiser tous les rois du pays, et,

devenu premier archevêque de Cantorbery, il fit, avec l'aide des moines de son ordre qui avaient appris l'architecture, renaître les anciennes corporations qui, n'ayant plus de grands travaux à exécuter, étaient tombées en désuétude depuis le départ des Romains.

Les corporations qui, à la suite des légions romaines étaient venues dans les Gaules, y restèrent après le départ de celles-ci. Sous les règnes de Childéric, de Clovis et de Clotaire, soit de 460 à 561, un grand nombre d'églises furent bâties sur les débris des temples païens.

Pour la construction des églises, l'architecte était presque toujours un ecclésiastique, affilié à un collège, c'est lui qui faisait les plans et dirigeait les travaux.

Mais, petit à petit se formèrent d'excellents architectes parmi les ouvriers et le nombre des églises à construire devenant considérable, il n'y eut plus assez de religieux capables de remplir les fonctions d'architectes ; c'est alors que ceux-ci furent choisis parmi les plus capables des ouvriers.

Ayant à leur tête des religieux, les collèges se lièrent fatalement avec les couvents et dans de nombreux cas, le couvent devint le siège de la loge (1).

Le XIII^e siècle vit se terminer de nombreuses églises, leurs constructeurs se trouvant sans emploi se réunirent et résolurent de construire des églises et des monastères dans tous les pays chrétiens qui n'en avaient pas encore. Ils obtinrent à cet effet en 1277, du pape Nicolas III, le renouvellement de leur monopole de construction religieuse, monopole qui leur fut

(1) Depuis, les moines ont abandonné l'architecture, qui ne rapportait plus suffisamment, et s'occupent de la fabrication des liqueurs, chocolats, dentifrices, etc...

renouvelé jusqu'en 1334 par le pape Benoit XII. Il leur fut en outre accordé pour faciliter leur tâche, des diplômes spéciaux qui les affranchissaient de tous statuts locaux, édits royaux ou règlements municipaux concernant soit les corvées, soit toute autre imposition obligatoire pour les habitants du pays. Il fut même fait défense à tout souverain de soutenir ses sujets dans une contestation avec les collèges au sujet de ces franchises, contestations qui auraient été considérés comme rébellion aux ordres du souverain pontife.

Partout où se fixèrent ces corporations, pour s'attirer la bienveillance des autorités locales, elles admirent dans leur sein des hommes influents qu'elles initièrent à leurs mystères. Lorsque ceux-ci furent nombreux, ils se détachèrent petit à petit des constructeurs et finirent par créer des loges pour travailler uniquement au but philosophique de l'œuvre. C'est ainsi, selon toutes les probabilités, qu'est née la Franc-Maçonnerie moderne.

Mais, répétons-le, cette hypothèse, quoique la plus vraisemblable et la plus sérieuse, ne doit pas être considérée comme un credo, et, aucun document écrit ne datant de cette époque, nous ne retomberons pas dans les errements de presque tous les auteurs ayant écrit sur le sujet en affirmant que notre opinion est la seule vraie ; nous disons simplement que, de même qu'à Emmanuel Rebold et à C.-G. Simon, cette opinion nous paraît la plus vraisemblable et, à tous les auteurs qui affirment détenir la vérité sur cette mythologie nous préférons Laurent Dermott, qui seul parmi les auteurs « maçons » ose dire : « Il est certain que nous n'avons aucune histoire authentique de la Maçonnerie dans ce royaume, non plus que dans tout autre pays de l'Europe, en dépit de tout ce qu'on peut prétendre connaître à cet égard. »

Nous abandonnerons donc là la Franc-Maçonnerie

pour revenir à nos maçons constructeurs selon le but que nous nous sommes proposé.

En France, nous les retrouvons au XI^e siècle, les uns occupés à la construction des églises, sous le nom de « Frères Maçons » ; les autres, construisant des ponts dans tout le Midi, sous le nom de « Frères Pontifes ». Le premier architecte de cette corporation était un moine bénédictin, et le fameux pont d'Avignon, construit en 1180, fut, dit-on, exécuté sur ses plans.

Pendant plusieurs siècles, le continent se couvrit de cathédrales, ce fut l'âge d'or du catholicisme ; mais tout a une fin, ces superbes cathédrales coûtaient des sommes considérables et, vers la fin du xv^e siècle, les fidèles ne pouvant plus fournir assez d'argent, un grand nombre de ces monuments durent rester inachevés. Puis vint la Réforme et les guerres de religion qui suspendirent complètement ces immenses constructions.

Lorsque la Réforme gronda sous la religion catholique, le Saint-Siège craignit que ces associations d'ouvriers, devenues sans emploi par suite de l'inachèvement des constructions en cours, et dont les privilèges devenaient dès lors sans valeur, deviennent des foyers de protestantisme ; il tenta de les dissoudre et de les disperser.

Finalement, François I^{er}, sur les injonctions du pape Paul III, rendit, en 1539, une ordonnance suspendant toutes les corporations de métiers existant sur le territoire français.

Il est à remarquer que, jusqu'ici, il n'a été question que de collèges de « frères maçons ». Les ouvriers que l'on appelait, à cette époque, des maçons, étaient ceux que l'on nomme aujourd'hui des tailleurs de pierres ; ces ouvriers n'étaient pas seuls dans la construction de ces immenses édifices, mais ils étaient les plus nombreux, et comme tous étaient

réunis dans la même association, celle-ci porta leur nom. Ce ne fut que plus tard, dans des circonstances que nous examinerons plus loin, que l'association d'industrie se fractionna en associations de métiers.

Il nous faut maintenant revenir en arrière pour examiner les versions que donnent les descendants de ces collèges de constructeurs, sur l'origine de leurs sociétés.

D'après eux, ce serait à la construction du temple de Salomon environ mille ans avant Jésus-Christ, que se seraient formées les sociétés de compagnonnages, telles qu'elles existent encore.

Salomon, voulant construire un temple grandiose pour consacrer au culte du dieu unique, demanda au roi de Tyr, Hiram I^{er}, de lui envoyer des ouvriers capables de mener à bien ces travaux.

« Donnez ordre à vos serviteurs, dit-il, qu'ils coupent pour moi des cèdres du Liban, et mes serviteurs seront avec les vôtres, et je donnerai à vos serviteurs telle récompense que vous me demanderez, car vous savez qu'il n'y a personne parmi mon peuple qui sache couper le bois comme les Sidoniens. »

Hiram I^{er} répondit :

« Je t'envoie un homme expert et habile, sachant travailler en or, en argent, en airain, en fer, en pierre, en bois, en écarlate, en pourpre, en fin lin et en cramoisi. Nous couperons les bois du Liban autant qu'il t'en faudra et nous les mettrons par radeaux sur la mer de Japho, et tu les feras monter jusqu'à Jérusalem. »

L'homme expert et habile se nommait, dit-on, Hiram; d'aucuns affirment qu'il était le frère du roi de Tyr, d'autres le disent son cousin.

C'est alors, disent les légendes compagnonniques, que Salomon réunit tous les ouvriers et leur donna des règles à suivre qui constituèrent le devoir.

Voici comment les compagnons du Devoir de

Liberté, qui se prétendent descendants directs de Salomon, et les Francs-Maçons modernes racontent les débuts du compagnonnage :

« Lorsque Salomon, roi de Judée, voulut construire un temple à la gloire du Seigneur, il choisit des ouvriers partout Israël. Comme il n'y avait pas d'ouvriers très capables dans l'art de construire, il fit appel à un de ses amis, le roi de Tyr, ville de Phénicie, célèbre pour son commerce, son industrie, le priant de lui envoyer ses meilleurs ouvriers avec un chef pour les conduire, les diriger et les commander. Trente mille artisans dans l'art de travailler la pierre et le bois furent commandés ; Adoniram était l'intendant de Salomon, il avait la haute main sur toutes choses.

« Salomon avait soixante-dix mille manœuvres qui portaient les fardeaux, et quatre-vingt mille qui extrayaient et taillaient les pierres sur les montagnes ; il y avait trois mille trois cents intendants pour les travaux spéciaux, qui donnaient les ordres au peuple.

« Ils mirent d'énormes pierres dans les fondements pour soutenir l'édifice, et les maçons d'Hiram et de Salomon les taillèrent. Les charpentiers de Giblos apprêtèrent le bois que les C. : et apprentis coupaient sur le mont Liban (ici je passe la quantité de C. :, d'apprentis et de maîtres qui étaient occupés au travail du temple) ; le bois de cèdre, la couleur des diverses boiseries et décorations, les colonnes d'airain, les bassins d'airain, le tout fabriqué par le C. : Tubalcaïn, c'est-à-dire le premier homme qui a travaillé le fer.

« Tous les travaux étaient exécutés sous la direction d'Hiram, cousin du roi de Tyr, qui était l'ouvrier le plus parfait et le plus habile, autant par ses qualités morales que par son savoir.

« Tant de travailleurs dans Jérusalem causaient de sérieux embarras à Salomon et à Hiram. »

« Pour le paiement des ouvriers surtout, cela créait de la confusion : certains recevaient un salaire supérieur ; d'autres, oisifs, étaient payés comme ceux qui avaient travaillé ; certains recevaient double salaire.

« Dans le but d'éviter ce désagrément, Salomon étant sur le mont Moria, en promenade, fit à Hiram la proposition de donner à chaque C. . un lieu de rendez-vous et un mot de passe qui servirait à le faire payer selon son mérite. En outre, lorsqu'un ouvrier était devenu un bon artisan, on le signalait à Hiram, qui le faisait venir en son conseil, voyait, après sérieux interrogatoire, ses capacités et, en l'encourageant à continuer, lui faisait promesse d'une récompense.

« Chaque changement de salaire provoquait donc un changement de grade. Le C. . était alors rencontré au hasard par un Maître ou C. . initié qui le conduisait dans les souterrains du temple. Là, au milieu des C. ., il lui donnait l'initiation nouvelle et le mot de passe et reconnaissance.

« Pour les apprentis, c'était la colonne J. . B. . (Jakim . . Booz . .) ; pour les C. ., M. . B. . (Mac. . Benac. .), et pour les Maîtres, J. . A. . (Jehovah . . Auxilia. .)

« D'autres mots avaient été adoptés par les initiés, tels que : Sabaoth, Salomon, etc., etc.

« Cette distinction au moyen des grades et initiations amena la jalousie parmi les C. . Les uns et les autres prétendaient être lésés dans leurs droits et ne pas gagner ce qui leur était dû. Il y eut d'abord des murmures, puis une colère sourde, mais tenace, se propagea parmi les C. .

« Trois d'entre eux ayant jugé qu'ils devaient avoir le secret des Maîtres afin d'en toucher le salaire, se concertèrent et décidèrent d'en arracher

l'aveu au Grand-Maître Hiram, soit par la douceur, soit par la violence. Ils s'appelaient Holem (ou Hoben), Sterkin (ou Skelem) et Hoterfut.

« Ils le guettèrent donc à la sortie du temple, leur journée étant finie.

« Il faisait déjà nuit. Armé d'un maillet, Holem s'embusqua à la porte du Midi; Sterkin, une règle à la main, attendait à la porte de l'Occident, et Hoterfut se cacha près la porte Orientale, muni d'une pince.

« Hiram sortit, comme à son habitude, par la porte de l'Occident. Sterkin, lui barrant le passage et le menaçant de sa règle, lui demanda le mot de passe des Maîtres pour s'en servir à la paye. Hiram, en reculant, s'écria : « J'ai gagné le secret par mon talent et ma sagesse; travaillez et persévérez, et soyez assuré de l'obtenir quand vous le mériterez. »

« Sterkin cherche alors à lui faire son affaire avec la règle; il lui en décharge un coup sur la tête; mais l'autre, voyant venir le coup, le pare avec le bras, et la règle ne fait que lui effleurer l'épaule. (Il faut dire qu'Hiram était aussi Grand-Maître de boxe.) Epouvanté, le Grand-Maître se sauva alors à la porte du Midi, mais là Holem, qu'il rencontre, lui fait la même demande et, sur son refus, lui assène un coup de maillet. Cette fois, Hiram est mieux touché et s'enfuit vers la porte de l'Orient. Par malheur, le C. . . Hoterfut y était caché, mais Hiram, aveuglé par le sang qui lui coulait en abondance sur le visage, ne l'aperçut pas.

« Il ne l'entendit pas plus quand lui fut encore posée la question comme l'avaient fait les deux autres; mais, affolé par la souffrance, il continua de courir. C'est alors qu'Hoterfut lui asséna un coup de pince sur la tête et finit de l'assommer.

« Sur ces entrefaites arrivèrent les deux autres

C. . ., accourus pour prêter main-forte à Hoterfut ; ils saisirent le cadavre du Grand-Maître, l'emportèrent dans un endroit retiré, derrière le temple, puis le dissimulèrent sous des décombres ; ensuite, ils creusent trois fosses : une pour le corps, l'autre pour les habits, la troisième pour la canne ; car Hiram portait un jonc marin comme emblème de sa puissance.

« Les traces de terre fraîchement remuée furent dissimulées avec une branche d'acacia.

.....
 « Lorsque les C. . . découvrirent le corps d'Hiram, l'un d'eux poussa un cri strident. Il leva au ciel ses bras, près de la tête, les mains ouvertes (ce fut le signal de détresse).

« Les autres accoururent et se mirent en devoir de déblayer la fosse. Pour cela, chacun se servait de sa canne en l'enfonçant inclinée dans la terre. Ce fut, depuis, le mouvement que font les C. . . avec leur canne quand ils vont en sortie ou en fête : ils décrivent un arc de cercle avec le bras droit qui tient la canne en dehors du corps et le ramènent près de l'estomac en changeant la canne de place en marche. »

Cette légende n'est pas la seule en cours. Les Compagnons du Devoir en possèdent aussi d'autres, d'où ils font dériver du même fait la division qui existe entre les différentes sociétés.

Voici celle que l'on apprend aux Compagnons du Devoir, disciples de Maître Jacques :

« Maître Jacques, un des premiers maîtres de Salomon et collègue d'Hiram, naquit dans une petite ville des Gaules nommée Carte, aujourd'hui Saint-Romili (1). Dès l'âge de quinze ans, il voyagea la

(1) Nous ignorons en quel endroit des Gaules se trou-

Grèce, alors le centre des beaux arts, où il se lia très étroitement avec un philosophe d'un génie distingué qui lui enseigna la sculpture et l'architecture... Ayant appris que Salomon avait fait appel à tous les hommes célèbres, il passa en Egypte et de là à Jérusalem. Il ne fut pas d'abord distingué parmi les ouvriers, mais ayant reçu du premier maître l'ordre de faire deux colonnes, il les sculpta avec tant d'art et de goût qu'il fut reçu maître... Après la construction du temple, plusieurs maîtres désirant retourner dans leur patrie quittèrent Salomon comblé de bienfaits. Maître Jacques et maître Soubise revinrent dans les Gaules (2), ils avaient juré de ne jamais se séparer. Mais bientôt maître Soubise, dont le caractère était violent, devint jaloux de l'ascendant que maître Jacques avait acquis sur leurs disciples et de l'amour qu'ils lui portaient, se sépara de lui et choisit d'autres disciples... Un jour, étant seul, maître Jacques fut assailli par dix disciples de maître Soubise, qui voulaient l'assassiner, et, voulant se sauver, il tomba dans un marais dont les joncs l'ayant soutenu, le mirent à l'abri de leurs coups. Pendant que ces lâches cherchaient à parvenir jusqu'à lui, ses disciples arrivèrent et le délivrèrent. Il se retira à Sainte-Baume. Un de ses

vait Saint-Romili, le nom n'existant sur aucune carte ni sur aucun dictionnaire de géographie.

(2) Les Compagnons du Devoir, qui ne sont pas tenus à une grande érudition, mais qui possèdent en revanche une bonne et forte dose de crédulité superstitieuse, veulent que leur patron ait débarqué à Marseille, qui ne fut fondée que 400 ans plus tard, et Maître Soubise à Bordeaux, ce qui est encore un peu plus invraisemblable, si l'on considère la position géographique de cette dernière ville. Nous laissons à de plus habiles la tâche d'expliquer tant d'invraisemblances, de fables, de récits incohérents. (Simon, *Etude sur le compagnonnage.*)

disciples nommé par plusieurs, Jéron, et par d'autres, Jamais, le trahit et le livra aux disciples de maître Soubise. Un matin, avant le lever du soleil, maître Jacques était seul en prières dans un endroit accoutumé ; le traître y vint avec ses bourreaux, lui donna comme de coutume le baiser de paix, qui fut le signal de sa mort. Alors cinq scélérats tombèrent sur lui et l'assassinèrent de cinq coups de poignard... « Je meurs — dit le maître, — Dieu l'a voulu ainsi ; je pardonne à mes assassins : je vous défends de les poursuivre, ils sont assez malheureux ; un jour ils en auront le repentir. Je donne mon âme à Dieu, mon créateur, et vous, mes amis, recevez le baiser de la paix. Lorsque j'aurai rejoint l'Être suprême, je veillerai encore sur vous ; je veux que le dernier baiser que je vous donne, vous le donniez toujours aux compagnons que vous ferez comme venant de leur Père ; ils le transmettront de même à ceux qu'ils feront. Dites-leur que je les suivrai partout tant qu'ils seront fidèles à Dieu et à leur Devoir... » Il prononça encore quelques paroles qu'on ne put comprendre, et croisant ses bras sur sa poitrine, il expira dans sa quarante-septième année, 989 ans avant J.-C. Les Compagnons lui ayant ôté sa robe, ils trouvèrent un petit jonc qu'il portait en mémoire de ceux qui l'avaient sauvé quand il tomba dans le marais. Depuis lors, tous les Compagnons ont adopté le jonc (la canne). On ne sait pas si maître Soubise fut l'auteur de sa mort ; les larmes qu'il versa sur son tombeau, les poursuites qu'il fit à ses assassins levèrent une partie des soupçons qui pesaient sur lui. Quant au traître, il ne tarda pas à se repentir de son crime, et dans le désespoir que lui occasionnèrent ses remords, il se jeta dans un puits que les Compagnons remplirent de pierres. »

Une autre légende fait de Jacques Molay, dernier

Grand-Maître de l'Ordre des Templiers, le fondateur du compagnonnage du Devoir.

Des relations assez étroites se seraient établies, au cours de différents travaux, entre les Compagnons et les Templiers; une scission ayant eu lieu chez les Compagnons, les mécontents vinrent se réfugier sous la bannière des Templiers et demandèrent au Grand-Maître de l'Ordre de fonder une nouvelle société dont il serait le chef.

Cette société se constitua et, pour la première fois, une division par métiers se produisit; les charpentiers furent autorisés à prendre pour Grand-Maître un moine, de l'Ordre des Bénédictins (d'autres disent de l'Ordre de Saint-Jean de l'Hôpital) et à fonder une société distincte.

Lors de la persécution des Templiers et de la mort de Jacques Molay, les charpentiers auraient consenti à dresser le bûcher sur lequel périt ce dernier; de là, la haine qui s'est poursuivie à travers les siècles entre les disciples de Soubise et ceux de Maître Jacques.

Si on acceptait cette hypothèse des charpentiers dressant le bûcher sur lequel devait périr Maître Jacques, on pourrait dire aussi qu'au début, charpentiers et tailleurs de pierre furent réunis sous l'égide de Jacques Molay, comme ils l'étaient par le passé sous l'égide de Salomon, et que leur acte de félonie les ayant fait chasser de la société, ils se constituèrent en société distincte sous la bannière d'un des ordres ennemis des Templiers.

Les Compagnons charpentiers, qui représentent le portrait de Soubise habillé en moine, indiquent par ce fait, que c'est cette légende qui est officielle chez eux.

Une autre version paraît néanmoins être plus logique : c'est celle qui place l'avènement du compagnonnage de Maître Jacques et de Soubise à l'époque

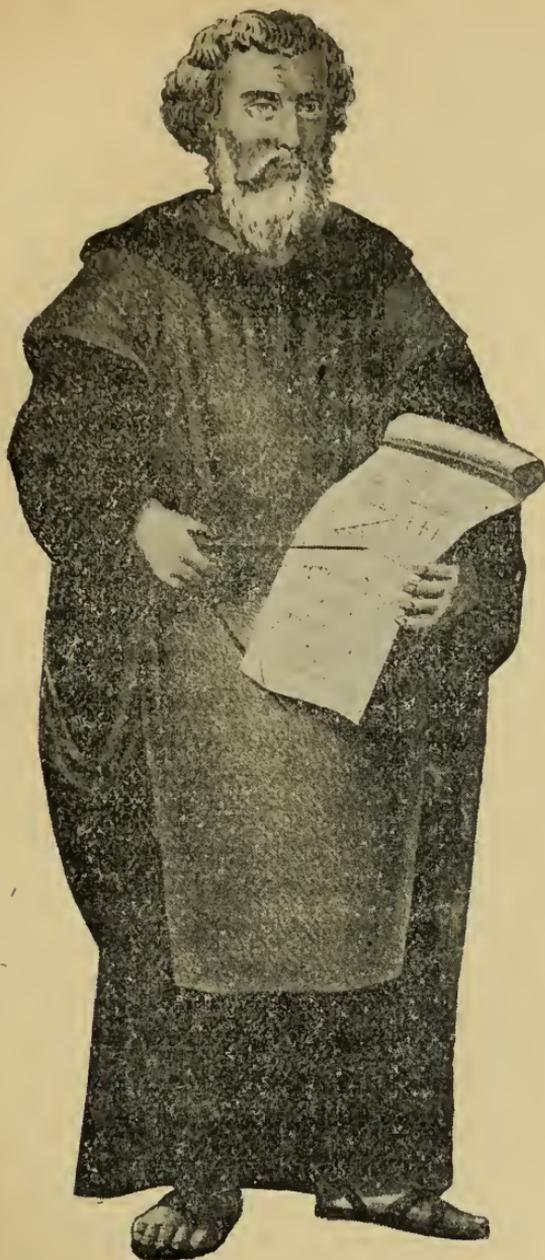
de la construction des tours de la cathédrale d'Orléans.

Cette version nous est donnée par Perdiguier qui dans la *Question vitale du Compagnonnage*, dit à ce sujet avoir cru longtemps que Maître Jacques était Jacques Molay, de l'Ordre des Templiers. C'est avant cette époque qu'il édita le portrait que nous donnons à la page suivante.

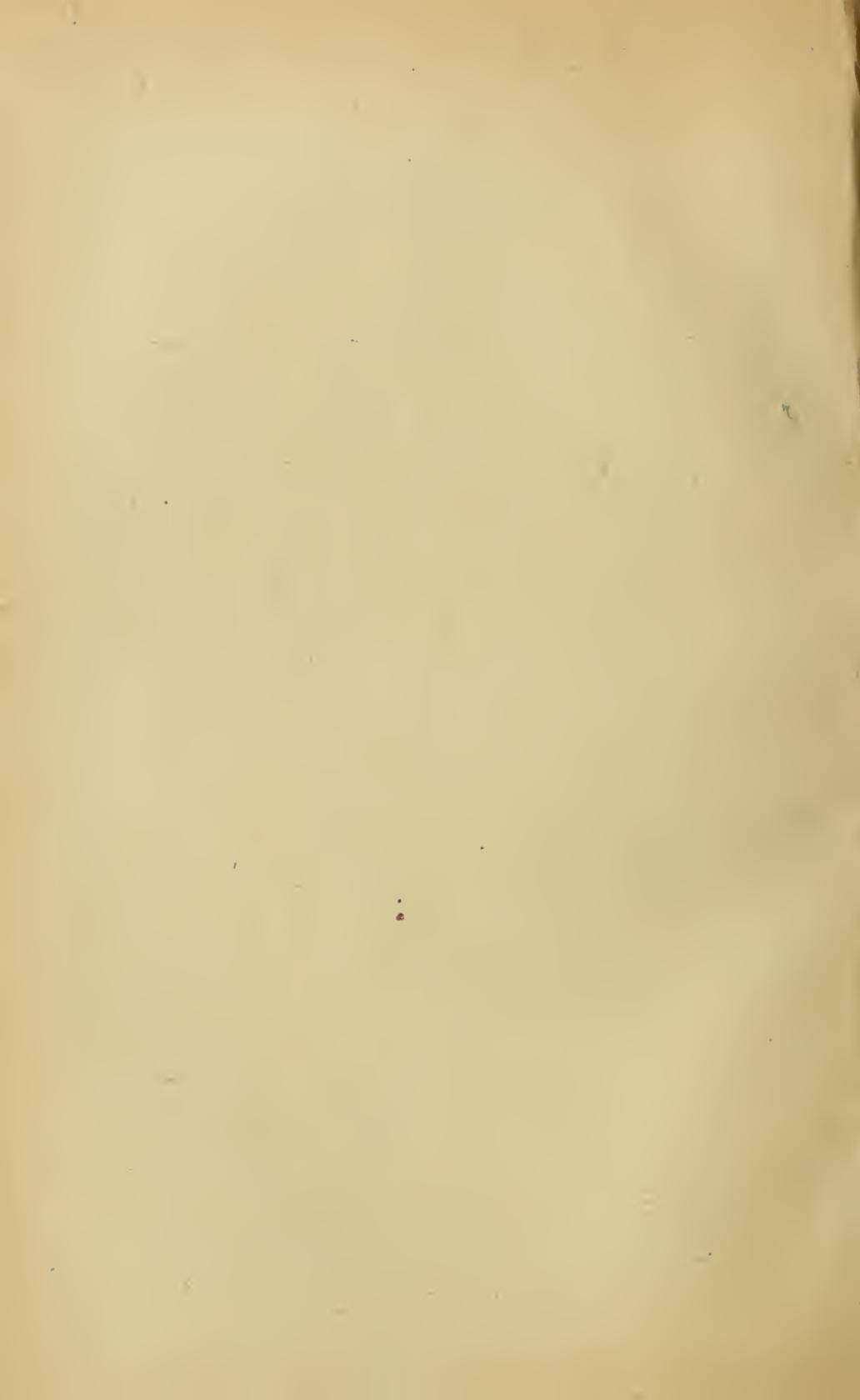
Si nous en croyons cette légende, c'est à la suite d'une formidable grève qui mit en révolution l'armée des travailleurs nécessaire à la construction d'une cathédrale que Jacques Moler et Soubise, tous deux appareilleurs, obtinrent du Parlement la dissolution du compagnonnage se recommandant de Salomon, trahissant ainsi une société à laquelle ils appartenaient. La grande masse des travailleurs prit peur devant la décision du Parlement et réintégra les chantiers. C'est là que Jacques Moler organisa les tailleurs de pierres et les menuisiers et serruriers qui s'étaient rendus à son appel et que Soubise organisa les charpentiers. La formation de ces compagnonnages se serait donc opérée avec tous les ouvriers qui après avoir décidé la grève se seraient rendus par crainte aux ordres de Moler et auraient renié leur devoir. En un mot, c'est par ce que nous appelons aujourd'hui un acte de jaunisse que s'est constitué le compagnonnage du Devoir.

D'autre part, un certain nombre de menuisiers et de serruriers plus fermes que les premiers aimèrent mieux quitter le pays que de renier Salomon. Pour plus d'exactitude nous allons citer textuellement cette légende, que Perdiguier affirme être sortie des archives des Compagnons teinturiers.

LE PÈRE SOUBISE



Ami de Maître Jacques. Fondateur des Compagnons Passants
Charpentiers du Devoir, des Couvreur et des Plâtriers.



Scission du compagnonnage aux Tours d'Orléans

« Les tours de la cathédrale d'Orléans furent commencées en 1401. Les travaux en furent confiés à Jacques Moler, d'Orléans, dit la Flèche d'Orléans, Jeune Homme du Devoir, et à Soubise, de Nogent-sous-Paris, G. . Compagnon et ménatzchim des enfants de Salomon, dit Parisien le Soutien du Devoir.

« Ces deux Compagnons étaient les constructeurs et appareilleurs de tous ces travaux. Un grand nombre d'ouvriers y étaient employés mais un mécontentement général se propagea parmi eux ; une grève s'organisa secrètement. Lorsque tout fut établi ils abandonnèrent leurs travaux.

« Jacques Moler et Soubise, irrités de cette manière d'agir inconnue aux Francs, demandèrent à la Cour des Aides ce qu'ils devaient faire en pareille circonstance. Le Parlement prononça de suite le bannissement de tous ces corps d'état organisés. Les charpentiers, teinturiers, tailleurs de pierre, ainsi qu'une partie des menuisiers et serruriers se rendirent aux ordres de Moler et de Soubise par crainte de subir les mêmes peines.

« Ils adoptèrent pour leur père, Jacques Moler d'Orléans ; celui-ci permit aux charpentiers d'adopter Soubise de Nogent, ce qu'ils firent sur le champ, mais une partie des menuisiers et des serruriers formèrent une ligue et jurèrent d'être tous fidèles à Salomon ; ils prirent la fuite et s'embarquèrent sur des gavotages ou gaborts (*de là le nom de gavots dont ils se parent eux-mêmes*). Une partie des tailleurs de pierre prit la fuite également. Enfin leurs anciens titres furent brûlés et Moler et Soubise proclamés Maîtres de nom et le Christ Maître spirituel.

« Rien ne fut ménagé pour soumettre les Compa-

gnons révoltés : le fer, le gibet, la prison, tout fut employé.

« Plusieurs corps d'état se présentèrent et furent reçus dans leurs cayennes et portèrent le nom de Compagnons passants. Ce furent les cordiers, vaniers, chapeliers, blanchers ou mégissiers, etc.

« On leur donna la règle du devoir à suivre et ils furent reçus par les épreuves de la passion et les entrées de chambre furent symbolisées par le pain, le vin et le fromage et le tout en paraboles.

« Il ne fut gardé que ce qui était indispensable comme origine par rapport à Salomon. Dans le nombre des corps il y en eut qui ne furent pas finis, il leur fut donné une légende où la morale était également, par la raison qu'on voulait voir s'ils seraient fidèles et qu'alors ils verraient la vérité. La Sainte Baume fut maintenue comme lieu de pèlerinage et où les couleurs au lieu d'écharpes furent prises et portèrent gravées les souffrances du vrai Maître (J.-C.).

« Des charpentiers, menuisiers, serruriers, teinturiers et tanneurs, enfants de Salomon, voyant que la force était pour Moler et Soubise, demandèrent à être Compagnons du Devoir, ce qui leur fut accordé; les charpentiers entrèrent sous Soubise, les autres sous Moler.

« Il ne restait plus qu'une partie des menuisiers, serruriers et tailleurs de pierre qui adoptèrent le nom de Gavots et Compagnons du Devoir de Liberté, tous les trois enfants de Salomon et fidèles à leur premier Maître. Quand Moler et Soubise avaient prononcé, tout fléchissait sous leur joug puissant, il fut donc décidé que les jeunes hommes qui avaient vaillamment secondé Jacques Moler et Soubise porteraient le nom de Compagnons passants et auraient ainsi que les charpentiers des couleurs flottantes à la toque dont 5 grandes et 5 petites, et que les tailleurs de pierre pourraient en ajouter de fleuries ; les menui-

siers et serruriers sur le cœur, les teinturiers attachées à leur ceinture rouge et les tanneurs à leur ceinture bleu ciel et tous flottantes à la canne.

« Les compagnons fidèles à Salomon gémissaient et protestaient toujours contre toutes ces réceptions, ce que voyant Jacques Moler et Soubise firent une assemblée de tous leurs prosélytes et donnèrent les règles et statuts à suivre strictement.

« L'accolade ou guillebrette fut donnée aux tailleurs de pierre initiés et l'entrée en chambre leur fut accordée. La chambre était destinée aux examens moraux et sur le travail que l'on faisait subir aux nouveaux initiés. Un Maître compagnon y était attaché continuellement pour diriger les travaux symboliques et pour inscrire les noms des Compagnons reçus, pour donner les paroles, mots sacrés et la reconnaissance générale de chaque corporation.

« Enfin Jacques et Soubise firent jurer à leurs Compagnons ce serment solennel :

« Je jure par le Dieu que j'adore, par l'âme qui m'anime, par le sang qui circule dans mes veines, par ce cœur qui bat sans cesse en moi de garder inviolablement avec constance, persévérance et fermeté les secrets qui viennent de m'être confiés par mes respectables frères, et frères Jacques et Soubise ; je jure par mon saint Devoir d'aimer mon prochain comme moi-même, de le secourir partout, de punir le traître et de soutenir le saint Devoir jusqu'à la dernière goutte de mon sang.

« Aussitôt que ce serment fut prononcé, Jacques Moler prit la parole et dit : Compagnons, le serment que vous venez de prêter sera désormais gravé dans nos cœurs. Soyez donc tous disciples de la fraternité et soumis aux lois qui nous régissent et qui sont de protéger vos frères, etc...

« A cette assemblée il fut décidé que tout non catholique ne serait plus reçu Compagnon et sur leur

demande les Compagnons menuisiers et serruriers n'eurent plus de surnoms de Compagnons et cela pour les distinguer des gavots ; ils alléguèrent aussi qu'ayant été baptisés, ils n'avaient pas besoin de l'être une seconde fois suivant la maxime du vrai maître Jésus-Christ. Il fut aussi donné aux charpentiers le nom de Bons drilles, aux sectateurs de Maître Jacques celui de Bons enfants et seuls dans la suite les quatre corps et les selliers furent appelés Jolis Compagnons. »

Sans ajouter foi, comme le fait Perdiguier dans l'authenticité de ce document, nous pouvons néanmoins et jusqu'à preuve du contraire, ou tout au moins jusqu'à ce qu'on nous présente une hypothèse plus vraisemblable; puisque dans l'histoire du compagnonnage il n'existe que des hypothèses, considérer cette version comme à peu près exacte. Beaucoup de Compagnons charpentiers la considèrent également comme la seule vraie, ce qui ne les empêche pas d'accrocher dans leur chambre le portrait de Soubise habillé en religieux qui fut édité par Perdiguier à une époque où il croyait que les Compagnons du Devoir avaient été formés par les ordres religieux des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean, ainsi qu'il l'explique dans son livre du compagnonnage et dans sa biographie (page 84).

Quelques Compagnons restent néanmoins attachés à la première légende malgré toute son invraisemblance et l'un d'eux, un nommé Coulet dit Languedoc C. . . menuisier de Montpellier, écrivait dans le *Ralliement des CC. . . du Devoir* du 11 novembre 1883 :

« Les travaux du temple presque terminés, un crime horrible fut commis par trois maçons tailleurs de pierre. Croyant éviter le châtement qu'ils méritaient si justement ils quittèrent le chantier en s'enfuyant à travers les forêts comme des fauves. Ils

furent retrouvés par une délégation qui les recherchait par ordre de Salomon. Cette délégation avait avec elle un chien dont le flair fit connaître la piste des scélérats (j'en ai assez dit pour faire comprendre l'origine des *loups* et des *chiens*). Revenant aux suites d'un aussi grave événement, je dis que l'émotion fut si grande qu'elle amena la réunion extraordinaire des Conseils. Un procès-verbal fut dressé par chacun d'eux et contresigné de deux membres (ils contiennent le récit du crime : **ils existent, je sais où ils sont**). »

Ainsi un Compagnon ose dire pour affirmer de pareilles hypothèses, qu'il existe des procès-verbaux datant de cette époque et qu'il sait où ils sont. Que ne les montre-t-il tout de suite pour nous convaincre car nous sommes plus sceptiques que le Compagnon Barot dit Gaston la Saintonge, Compagnon menuisier du Devoir, également, qui écrivait le 13 janvier 1884 dans le même journal :

« Si quelqu'un pouvait parler avec autorité, avec compétence de l'origine du compagnonnage et le faire avec les preuves en main, certes, c'est bien lui (*Coulet*) aussi en lisant et relisant sa bonne causerie avec beaucoup de plaisir je pensais qu'il serait utile de la publier dans un espace de temps plus ou moins rapproché afin qu'elle n'échappe à personne de ceux qu'elle intéresse.

« Certainement nous connaissons tous notre origine, nous en savons bien des détails, mais en est-il un de nous à qui on l'ait expliqué dans des termes aussi faciles à saisir, en aussi peu de mots, avec des considérants aussi sensés.

« Malheureusement il n'est pas donné à tous nos Compagnons d'avoir la facilité de s'exprimer dont est si abondamment pourvu notre ami Languedoc. Aussi quand on a la bonne fortune de posséder une aussi jolie définition de notre origine, je le répète,

c'est un devoir de la citer à nouveau pour que tous puissent en profiter. »

Nous espérons que s'il vit toujours, le Compagnon Barot sera satisfait puisque nous citons, nous aussi, cette légende qu'il est si heureux de recommander. Nous nous sommes fait un devoir de la citer, non pas pour l'imposer comme un credo mais pour montrer à quelles absurdités peut pousser le parti-pris des historiens compagnonniques, qui veulent à tout prix faire remonter leur société au temple de Salomon.

Dans son livre du compagnonnage, Perdiguier donne un tableau chronologique des adhésions des diverses corporations aux sociétés de compagnonnage du Devoir.

Voici ce tableau :

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

du rang d'admission des Compagnons passants du Devoir

adopté à l'assemblée de Lyon le 18 mai 1807

AVANT JÉSUS-CHRIST :

558 Tailleurs de pierre.

APRÈS JÉSUS-CHRIST :

560 Charpentiers de haute futaie.

570 Menuisiers et serruriers.

1330 Tanneurs et teinturiers.

1407 Cordiers.

1409 Vanniers.

1410 Chapeliers.

1500 Blanchers-chamoiseurs.

1601 Fondeurs.

1603 Épingliers.

1609 Forgerons.

1700 Tondeurs de drap et tourneurs.

1701	Vitriers.
1702	Selliers, poêliers et tonneliers-doleurs.
1703	Couteliers et ferblantiers.
1706	Bourelliers et charrons.
1758	Cloutiers.
1775	Toiliers.
1795	Maréchaux-ferrants.
1797	Plâtriers.

Ce tableau peut être tenu pour exact à partir du XVI^e siècle, mais il n'en est pas de même pour les dates antérieures à cette époque; aucun document écrit n'apporte de preuve en sa faveur et, connaissant l'orgueil des Compagnons, nous savons qu'il leur a été loisible, étant à la fois juges et partie, de reculer leur admission de quelques siècles. Ainsi, par exemple, les charpentiers, d'une part, font remonter leur admission au temple de Salomon, de même que les menuisiers, et, d'autre part, ils ne la font remonter qu'aux années 560 et 570. Pourquoi cet écart de quinze siècles?

Aucun des historiens du compagnonnage ne mentionne au début l'existence des charpentiers. Quelques-uns affirment même que cette profession n'existait pas, tout au moins sous ce nom. Victor Hennequin dit, dans l'*Encyclopédie du XIX^e siècle*, que parmi les travailleurs égyptiens il y avait une véritable population de maçons, de menuisiers et de couvreurs et très peu de charpentiers, attendu que les édifices orientaux se terminaient par des terrasses, et qu'il n'y avait pas besoin de ces solives qui terminent chez nous les toitures. Voilà pourquoi, dit-il, il n'y avait pas de charpentiers dans les associations primitives.

Perdiguier lui-même, qui passa la plus grande partie de sa vie à étudier l'origine du compagnonnage, dit dans sa biographie: « Chose étrange! on

ne voit dans aucune des deux catégories figurer les charpentiers. Les charpentiers ne furent liés ni avec les tailleurs de pierre ni avec les serruriers, et pourtant, sans eux, la construction, surtout dans les pays du Nord, ne peut se faire. C'est que, probablement, parmi les menuisiers, étaient mêlés des charpentiers, ou que les deux corps d'état n'en formaient qu'un qui possédait des hommes destinés aux gros et menus travaux.

Simon dit que : « les charpentiers de haute futaie n'ont joui qu'assez tard de quelque considération comme ouvriers habiles dans l'architecture. Il est certain qu'à l'origine, les charpentiers de haute futaie, simples bûcherons chargés, dans les forêts, d'abattre et d'équarrir les arbres, virent longtemps tout l'honneur du corps reposer sur les charpentiers en menu, aujourd'hui dits simplement menuisiers »...

Si cette manière de voir était adoptée, il faudrait convenir que les menuisiers furent initiés longtemps avant les charpentiers, mais cela ne nous ferait pas affirmer que les dates données par les Compagnons sont exactes et, jusqu'à preuve du contraire, nous tiendrons à 1401 la formation du compagnonnage du Devoir.

CHAPITRE II

CONSEQUENCES DE LA SCISSION

Tant que les ouvriers travaillant à une même construction furent unis dans un même collège, sous la direction du même Maître, la discipline la plus absolue régna, mais dès que la scission se produisit, aucune fraternité ne régna plus entre les membres des diverses sociétés. Ce ne fut plus que luttes entre les différents corps d'état, entre Compagnons du Devoir et Compagnons du Devoir de Liberté, et même entre Compagnons du Devoir de Maître Jacques et Compagnons du Devoir de Soubise. Ces derniers combats s'expliquent peu si on adopte comme juste la version de la scission aux Tours d'Orléans ; ils ne s'expliquent qu'avec les deux premières légendes qui, suivant l'une, veut que ce soit Soubise qui ait fait tuer Jacques après la construction du temple de Jérusalem et qui, suivant l'autre, veut que ce soient des charpentiers de Soubise qui aient construit le bûcher sur lequel périt Jacques Molay, Grand-Maître des Templiers.

En réalité, les combats entre Compagnons du Devoir de Soubise et Compagnons du Devoir de Maître Jacques furent plutôt occasionnés par des questions de préséances. Les tailleurs de pierre se

prétendant les plus anciens dans la famille compagnonique, voulurent porter les couleurs tout en haut du chapeau. Si des charpentiers avaient la prétention de porter les couleurs à la même hauteur, un combat sanglant s'en suivait; si des tanneurs voulaient porter leur couleur de la même façon que les charpentiers, les mêmes scènes s'ensuivaient.

Mais si on comprend encore que les tailleurs de pierre de Maître Jacques se battent avec les charpentiers de Soubise, on comprend moins que les Compagnons de Maître Jacques se battent entre eux; ainsi les forgerons se battent avec les charrons, toujours pour la question des couleurs: les forgerons ont reçu les charrons, à condition que ceux-ci porteraient les couleurs à une boutonnière basse, mais ceux-ci ne tiennent pas parole et les portent à la même boutonnière que les forgerons, aussi chaque fois qu'ils se rencontrent sur la route, ils se livrent de terribles combats. Les menuisiers de Maître Jacques font bon ménage avec les tailleurs de pierre du même Maître et avec les charpentiers de Soubise, mais ils sont irréconciliablement ennemis des maréchaux, qui pourtant sont disciples de Jacques comme eux.

Qu'ont-ils donc fait du serment solennel qu'ils jurèrent devant Maître Jacques? (voir plus haut la légende): « ... Je jure par mon saint Devoir d'aimer mon prochain comme moi-même... »

Ces monstrueux combats ont été flétris par tous les historiens impartiaux qui cherchèrent à jeter un peu de clarté sur ces mystérieuses sociétés; l'un d'eux, C.-G. Simon, dit à ce sujet: « Qu'on s'égorge pour de hautes croyances religieuses d'où dépend le salut éternel, à la rigueur cela se conçoit; qu'on se batte pour un royaume, ou même pour un moulin, passe encore, mais s'entr'assassiner pour

la largeur d'un lambeau de soie, pour la longueur d'un jonc, pour venger le meurtre prétendu et purement symbolique d'un personnage dont l'existence est bien problématique si elle n'est pas absolument fictive, qui le croirait? Et pourtant c'est la vérité pure, c'est une triste et douloureuse vérité.»

Puis vient une autre cause de discorde : les corps d'état initiés au compagnonnage voulurent circonscrire celui-ci aux seuls métiers qui faisaient usage du compas. Dans leur ignorance, ces Compagnons crurent que le mot compagnon (1) dérivait de compas ; de là à interdire le compagnonnage à ceux qui ne se servaient pas de cet outil il n'y avait qu'un pas. Cette funeste ignorance fut cause de nombreux combats et coûta la vie à un grand nombre d'hommes qui, comme dit Simon, se serreraient la main si on leur avait inspiré plus de tolérance, mais nous verrons plus loin que la tolérance est bien ce que l'on enseigne le moins chez les Compagnons.

C'est ainsi que les boulangers, qui furent initiés en 1811, ne purent se faire reconnaître par les autres corps d'état qu'en 1860 ; les charpentiers, les doleurs et les serruriers ne voulurent pas les reconnaître et, jusqu'en 1898, ne les désignèrent que sous le nom de Compagnons de la râclette.

Les cordonniers eurent encore plus de peine à se faire reconnaître et de terribles combats, que l'on lira au chapitre spécial des combats, eurent pour cause cet entêtement à ne pas les admettre dans la famille compagnonnique. On leur reprochait de ne pas se servir de compas, mais ils avaient encore des circonstances aggravantes : ils avaient été jadis Compagnons et, en 1651, ils avaient dissout

(1) Compagnon dérive des mots latins : *cum* (avec), et *panis* (pain), et signifie donc : hommes partageant le même pain, la même vie.

leur compagnonnage dans les conditions suivantes : Le 30 mai 1648, la Faculté de théologie rendit une sentence défendant « les assemblées pernicieuses de Compagnons », sous peine d'excommunication majeure. Pour échapper aux poursuites de l'archevêque de Paris, les sociétés des cordonniers et des tailleurs, qui avaient été dénoncés, se réfugièrent dans l'enceinte du Temple, mais une sentence du bailli de cette juridiction les en chassa le 11 septembre 1651.

La même année, des écrits anonymes ayant dévoilé les cérémonies secrètes des Compagnons selliers, plusieurs évêques publièrent des mandements contre le compagnonnage. C'est alors que les Compagnons cordonniers abjurèrent solennellement le compagnonnage et s'engagèrent « à n'user jamais à l'avenir de cérémonies semblables, comme impies, pleines de sacrilèges, injurieuses à Dieu, contraires aux bonnes mœurs, scandaleuses à la religion et contre la justice ». C'est probablement cette abjuration qui fut la principale cause de la haine des autres Compagnons contre eux, lorsqu'en 1808 ils reformèrent leur Devoir à Angoulême, mais, en outre, ils furent accusés par les autres corps d'état d'être initiés frauduleusement par un Compagnon tanneur nommé Marquerey, qu'ils avaient enivré pour lui arracher le secret de son initiation. Ce dernier était tanneur et fils de tanneur. A la mort de son père, il réclama à la société une somme d'argent, qu'à tort ou à raison il croyait avoir été prêtée par son père. La société refusa; il jura d'en tirer vengeance. Un jour, se trouvant à boire avec trois cordonniers, les nommés : Despont, dit Suisse-vade-bon-cœur; Fleuret, dit Messin-va-sans-crainte, et Bearnais le sincère. Ceux-ci l'excitèrent par leurs propos, et l'ayant fait boire plus qu'il n'en faut pour conserver son sang-froid, Marquerey leur révéla les détails secrets de l'initiation des tanneurs

et tous leurs signes de reconnaissance. Comme les trois cordonniers doutaient de la véracité de ces révélations, ils décidèrent de s'en assurer sur-le-champ. Le même soir, il y avait une assemblée de tanneurs, l'un d'eux s'y rendit, au péril de sa vie; ayant pu pénétrer dans la salle grâce aux reconnaissances qu'il venait d'apprendre, il eut ainsi la preuve de connaître tout le secret des tanneurs.

Les cordonniers, naturellement, donnent une autre version. Ils disent avoir trouvé dans les papiers d'un vieux garçon cordonnier, mort à Angoulême vers la fin de 1807, un antique manuscrit qu'ils montrèrent à un Compagnon tanneur nommé Marquerey (1), dit Poitevin l'Exterminateur des Margageats, qui reconnut cet écrit pour être une pièce de l'ancien compagnonnage dissout en 1651. Marquerey donna cette pièce à trois cordonniers qu'il connaissait, qui fondèrent alors une société dans cet état. Cet acte fut considéré par les tanneurs comme une trahison, et il dut s'enfuir pour ne pas encourir leur vengeance.

En 1832, sept corps d'état, réunis à Lyon, se disposaient à reconnaître ce compagnonnage, mais les autres Compagnons se liguèrent et, le 15 août de la même année, ils disaient dans une déclaration: « ... Si aux menuisiers il convient de reconnaître les cordonniers, ils le peuvent, si cela leur plaît, mais nous ne donnerons jamais notre adhésion à ce comble de bassesse de leur part... »

Ce ne fut que le 16 juillet 1865, soit 57 ans après leur fondation, qu'ils furent reconnus par les tanneurs. Les charpentiers, de beaucoup les plus fana-

(1) Les différents auteurs qui ont relaté cette affaire ne sont pas d'accord sur le nom de Marquerey; certains le nomment Martiret.

tiques, étaient présents à cette séance et refusèrent de signer le procès-verbal.

D'autres corporations ont attendu également longtemps leur reconnaissance, mais sans toutefois donner lieu à des combats sanglants, comme les boulangers et les cordonniers.

Citons les plâtriers, initiés par les charpentiers en 1759, qui ne furent reconnus qu'en 1797. Les maréchaux, qui, reconnus en 1795 par les fondeurs, couteliers, ferblantiers et poêliers, ne furent reconnus par la majorité des Compagnons qu'en 1863. Les tisseurs-ferrandiniers, fondés à Lyon en 1832 et reconnus en 1841.

CHAPITRE III

BATAILLES ET ASSASSINATS

AU NOM DU « DEVOIR »

Le combat le plus ancien dont on possède le récit est celui qui eut lieu en 1730, dans la plaine de la Crau. L'importance même de ce combat indique assez qu'il n'était pas le premier du même genre; mais à cette époque la presse n'existait pas et aucune gazette des tribunaux n'a pu mentionner ces exploits: aussi, précédemment, combien de crimes ont dû se commettre sur les routes du Tour de France, crimes à jamais ignorés et, sans doute, toujours impunis.

Au sujet de l'affaire de la Crau, voici ce qu'en dit Simon :

« Vers l'année 1730, il y eut, dans la plaine de la Crau, entre Arles et Salon, une affaire importante. Les Compagnons de Salomon d'une part, ceux de Soubise et de Maître Jacques de l'autre s'étant provoqués, se donnèrent rendez-vous dans la plaine immense et pierreuse qui vient d'être nommée. Les tailleurs de pierre, les menuisiers, les serruriers des deux partis et des volontaires de beaucoup d'autres corps de métier partirent, par

troupe, de Marseille, d'Avignon, de Montpellier, de Nîmes, et arrivèrent, au jour convenu, sur le lieu indiqué. Ils étaient armés de compas, de bâtons, et même d'armes à feu. La mêlée fut longue et terrible, et un grand nombre de cadavres restèrent sur la place. Ce fut avec des peines infinies que la troupe, appelée sur le champ de bataille, parvint à contenir les combattants et à rétablir l'ordre. »

Ces combats furent tellement nombreux à Nantes que les autorités durent prendre, à plusieurs reprises, des mesures énergiques qui allèrent jusqu'à interdire l'accès de la ville et de ses faubourgs aux membres des sociétés de compagnonnage. En 1743, plusieurs Compagnons avaient été arrêtés à la suite d'une bataille. La chambre criminelle de police rendit à ce sujet l'ordonnance suivante, qui fut confirmée par le Parlement de Bretagne le 14 décembre 1743 :

« ... Ordonnons que les susnommés battront aux champs dans les vingt-quatre heures : à cette fin que les portes de prison leur seront ouvertes... ; avec défenses qui leur seront faites de rester en cette ville, faubourg et banlieue et d'y travailler de six mois, à peine d'être emprisonnés et d'être procédé contre eux extraordinairement ; à tous les Maîtres de les recevoir et de leur donner du travail à peine de 50 livres d'amende.... Fait défense à tous les Compagnons du Devoir de quelques métiers que ce soit de se présenter pour travailler dans cette ville, faubourg et banlieue et à tous Maîtres et ouvriers de les recevoir, et de leur donner du travail, à peine de prison et de 50 livres d'amende. Pourront néanmoins les Compagnons du Devoir travaillant actuellement en cette ville, faubourg et banlieue et ceux qui se présenteront à l'avenir pour y travailler, y rester, et les Maîtres et ouvriers les

retenir, recevoir et leur donner du travail, pourvu et non autrement que les dits Compagnons du Devoir renoncent par serment, en l'audience publique de police, à tous les devoirs et association de quelque nature qu'elle soit ; lequel serment sera ensuite enregistré sur les livres des délibérations de la communauté du métier dont seront les dits Compagnons, avec défense aux dits Compagnons d'y rentrer ou de les favoriser directement ni indirectement à peine de punitions corporelles.

« Fait défense à tous les Compagnons de métiers de s'assembler sous prétexte de conduire ceux qui sortent, ou d'aller au devant de ceux qui arrivent à peine de prison et de 50 livres d'amende. Fait pareillement défense à tous Compagnons de s'assembler dans des maisons particulières ou dans des auberges ou cabarets sous quelque prétexte que ce soit ; à toutes personnes de les retenir et à tous les aubergistes et cabaretiers de leur donner à boire lorsqu'ils seront plus de 3 ensemble à peine de prison et de 50 livres d'amende... »

Des rixes durent également éclater à Paris car le 12 novembre 1778, le Parlement de Paris faisait également défense aux artisans, Compagnons et gens de métier de s'associer ni de s'assembler, ni de s'attrouper, ni de porter cannes, bâtons ou autres armes. La Cour défendait également aux Maîtres de recevoir chez eux « aucuns garçons à moins qu'ils ne justifassent de leur lieu de naissance ; aux cabaretiers, taverniers, limonadiers, etc., d'en recevoir plus de 4 à la fois, sous peine d'amende ». Le même arrêt défendait encore aux cabaretiers, limonadiers, etc., de favoriser les pratiques du *prétendu* devoir des Compagnons, sous peine de punitions exemplaires.

Traqués de toutes parts pour leurs mœurs sau-

vages, ils ne se guérissent pas pour cela, au contraire, on croirait que les persécutions — bien légitimes on en conviendra — eurent le don de rendre encore plus barbares leurs combats. Egron, qui fut témoin d'une bataille, la relate ainsi dans son « Livre de l'ouvrier » :

« En 1788, dit-il, j'ai vu à l'extrémité du pont de Tours des couvreurs rivaux se battre avec fureur et s'ouvrir le crâne avec les marteaux taillés en pointe dont ils font usage pour couper l'ardoise ; c'est à peine si l'autorité en fut instruite ; ces querelles meurtrières étaient consacrées par l'usage. Plus tard, la gendarmerie à cheval ne ménagea pas ces rudes Compagnons et les dissipa par des charges réitérées, mais il vaut mieux prévenir ces luttes sanglantes. »

Ces farouches Compagnons durent se tenir tranquilles à la suite des lois du 2-17 mars 1791, et du 14-17 juin de la même année qui supprimèrent les corporations et interdirent d'une manière absolue tout drapeau, bannière, ruban, couleur, ou autres signes extérieurs, mais sous le Consulat, ils tentèrent de revenir aux anciennes coutumes. Naturellement chacune des sorties, où ils se paraient de leurs oripeaux, amenait une bataille, presque toujours sanglante ; aussi à la suite d'une rixe qui eut lieu le 25 mai 1801, le préfet de Nantes, dans une proclamation d'un langage sévère, rappela les lois plus haut citées.

L'année suivante, à la suite de nouvelles batailles, nouvel arrêté préfectoral (5 prairial an X). Il était dit entre autre dans cet arrêté que les ouvriers qui, sous prétexte de conduite, se permettraient de faire des promenades accompagnées de chants tumultueux, et qui porteraient des couleurs distinctives, seraient arrêtés comme faisant partie d'attroupement.

séditieux et livrés aux tribunaux comme perturbateurs du repos public.

En 1808, les Compagnons d'Angoulême voulant se venger de l'initiation, qu'ils disaient frauduleuse, des cordonniers, prirent la résolution d'exterminer ceux qu'ils appelaient les *sabourins*. Dans la bataille, un charron fut tué, un aspirant cordonnier fut condamné à 20 ans de travaux forcés et un Comp. : cordonnier nommé Mouton dit Périgord Cœur de Lion, fut condamné à perpétuité ; il fut plus tard reconnu innocent mais il était mort au bagne de Rochefort quand sa grâce fut signée.

En 1816, ce sont les tailleurs de pierre disciples de Salomon et les disciples de Maître Jacques de la même profession qui se donnent rendez-vous près de Lunel (arrondissement de Montpellier). Ils y vinrent de vingt lieues à la ronde et le combat fut si violent qu'un grand nombre de combattants restèrent sur le champ de bataille. A Nantes encore, en 1825, dans les premiers jours de l'année, les serruriers du Devoir de Liberté se battent avec les forgerons du Devoir, un de ces derniers y trouve la mort. Pour venger cette mort, un serrurier du Devoir de Liberté est assassiné à Bordeaux dans le courant de l'année par les forgerons du Devoir. Ceux-ci s'honorent de cet assassinat par cette ignoble chanson :

En mil huit cent vingt-cinq,
 Un dimanche à Bordeaux,
 Nous fimes des boudins
 Du sang de ces gavots.
 Votre surnóm en vérité,
 Votre surnom de Liberté,
 Vous a rendus tous hébétés.
 Ah ! par ma foi, votre chemin
 N'est pas vilain,

Car la guillotine va se mettre en train :
 Le bourreau en avant
 Vous pendra comme des brigands,
 Devant nos dévorants
 Pleins d'esprit et de talent.

Pour de l'esprit et du talent, il fallait évidemment en avoir pour composer une semblable chanson ! Leur plus grand talent fut certes celui qui consistait à manier le compas... dans le ventre de leur adversaire. Aussi, pour ne pas se perdre la main, les mêmes Compagnons attaquèrent la même année les Sociétaires de l'Union qui faisaient la conduite à un de leurs membres qui quittait Bordeaux pour se rendre au régiment, par la route de Paris. Au cours du combat, le jeune sociétaire objet de la conduite fut tué et son cadavre ramené en ville sur un brancard improvisé avec des branches d'arbre.

En 1826, les tailleurs de pierre du Devoir voulurent travailler à Lyon, mais une convention signée depuis cent ans permettait aux Compagnons étrangers (disciples de Salomon) seuls, de travailler dans cette ville. Ils durent donc y renoncer et se jetèrent sur Tournus où il se préparait beaucoup de pierre pour Lyon. Leurs adversaires voulurent encore les repousser ; la bataille laissa des morts et des blessés et plusieurs condamnations aux travaux forcés suivirent.

En 1827, les Compagnons menuisiers de Liberté veulent profiter d'un surcroît de travaux qui s'exécutaient à Lyon, pour s'y installer, alors que les Compagnons du Devoir y avaient occupé jusque-là tous les ateliers ; les charpentiers font cause commune avec ceux-ci pour repousser les gavots, et vont les assiéger chez leur mère ; deux charpentiers sont tués.

En 1833, les tanneurs veulent chasser de Lyon les

Compagnons cordonniers ; 300 combattants prennent part à la lutte dans les rues ; plusieurs tanneurs et autres ouvriers de leurs amis furent en leur qualité d'agresseurs, condamnés à plusieurs années de prison.

Peu après, ce sont les charpentiers qui attaquent les tanneurs à coups de hache, parce que ceux-ci ont la prétention de porter leurs couleurs au chapeau, comme les charpentiers ; deux des agresseurs furent condamnés à cinq et huit années de travaux forcés.

La même année un Compagnon passant tue un Compagnon de liberté à Marseille. En 1834, un sociétaire de l'Union est tué à Toulon en sortant de dîner. Puis, c'est à Agen, au mois d'octobre de la même année, où les charpentiers provoquent les cordonniers. La relation de ce combat nous est donnée par Moreau, dans son curieux livre : « *De la réforme des abus du compagnonnage.* » ,

« Les Compagnons charpentiers, dit-il, encouragés par un petit succès obtenu précédemment sur les Compagnons boulangers, prétendirent empêcher aux cordonniers de célébrer leur fête avec attributs du compagnonnage, disant pour cette raison qu'ils n'étaient pas Compagnons et qu'ils n'avaient pas le droit de porter les cannes et les couleurs.

« De leur côté, les cordonniers ne négligèrent rien pour rendre cette fête brillante et somptueuse, et portèrent malgré la défense faite par l'autorité, dans l'intérêt de la tranquillité publique, les marques distinctives des Compagnons.

« Confiants dans la promesse de M. le commissaire de police, et conformément à son ordre, les charpentiers joyeux attendaient tranquillement, sans armes et sans compas, le départ du cortège.

« Indignés et furieux en les voyant parés de leurs insignes ; secondés par quelques ouvriers appartenant à diverses professions, ils les topent, s'élançant

sur eux et leur enlèvent quelques cannes. Mais les assiégés serrent leurs rangs, s'animent, tirent leurs cannes ou de dessous leurs habits, des armes, et frappent en désespérés sur leurs nombreux agresseurs.. Un jeune tanneur se fait remarquer dans la mêlée par son courage, sa force et son audace... On le voit chanceler... Il fait un effort et sort, emportant une canne en signe de trophée, mais couvert de blessures ; affaibli par le sang qui s'échappe de ses plaies, il tombe sans connaissance... Sept charpentiers, plus ou moins grièvement blessés, sont également mis hors d'état de combattre. Le cortège continue sa marche, et la garde arrive pour faire des arrestations. Dans l'intention de se venger de cette défaite, les charpentiers coururent chez toutes les mères et dans les ateliers, pour recruter des combattants, et vinrent, armés de cannes, de bâtons et d'outils de toute espèce, les attendre à la porte de l'église, pour y livrer une bataille décisive ; mais l'autorité supérieure, heureusement avertie, envoya deux compagnies de ligne, des gardes nationaux et la gendarmerie de la ville et des environs pour contenir la fureur des combattants.

« Le tanneur mourut quelques mois après, en retournant dans ses foyers, avec l'espoir de se rétablir. Trois cordonniers furent condamnés à plusieurs mois de prison et les charpentiers en furent pour leurs blessures et quelques mois de prévention. »

En 1835, à Toulon, le domicile de la mère de la Société de l'Union fut envahi par le toit et mis à sac. La mère, une vieille femme, et les quelques sociétaires présents furent mutilés et seraient morts sous les coups si la force armée prévenue par les voisins n'était intervenue à temps pour suspendre une lutte inégale.

La même année, le jour de la Saint-Eloi, fête patronale des forgerons, des propos injurieux s'é-

changèrent avec les Compagnons de Liberté. Quelques jours après, cinq aspirants forgerons et menuisiers passant devant le domicile de la mère des Gavots, furent assaillis par un grand nombre d'hommes armés de cannes et de compas. Un aspirant menuisier mourut sur le champ de bataille, un autre atteint de plusieurs coups de compas tomba sans connaissance tout ensanglanté ; transporté à l'hôpital, il y resta 15 jours entre la vie et la mort ; un forgeron fut également grièvement blessé ainsi que deux autres. La garde et les voisins arrêtrèrent plusieurs combattants et la prison reçut 18 gavots (1).

L'année 1836 fut fertile en attentats criminels de la part des Compagnons. A Lyon, un charpentier du Devoir de Soubise tue un tanneur du Devoir de Maître Jacques parce que celui-ci portait ses couleurs au chapeau. A Paris, les charpentiers de Soubise vont assaillir les charpentiers de Liberté jusque chez leur mère. Le journal *Le Constitutionnel* du 16 septembre nous narre cet exploit de la façon suivante :

« Hier soir, vers minuit, un vacarme affreux a troublé pendant quelques instants la tranquillité habituelle des habitants du faubourg Saint-Germain ; une centaine d'ouvriers charpentiers, les uns Compagnons du Devoir, les autres simples gavots, c'est-à-dire non encore initiés, étaient aux prises au milieu de la rue où, de part et d'autre, au milieu des cris et des imprécations, les horions pleuvaient comme grêle, tant sur les acteurs respectifs du combat que sur les passants qui, dans leur zèle philanthropique, avaient voulu intervenir pour rétablir la concorde parmi eux, le combat continuait avec des chances diverses, quand un peloton de vingt-cinq

(1) Moreau, *op. cit.*

hommes de ligne, guidé par le commissaire de police du quartier, vint heureusement y mettre un terme.

« Neuf des plus résolus ayant été arrêtés et conduits immédiatement au dépôt de la Préfecture, où ils ont eu tout le loisir de calmer leur agitation, leurs camarades se sont aussitôt dispersés en emportant leurs blessés, qui sont au nombre d'une vingtaine. »

Le journaliste qui fit cet article, étant mal renseigné sur les termes adoptés dans le compagnonnage, fit une erreur en disant : « ... les autres simples gavots, c'est-à-dire non encore initiés... » ; dans le cas qui se présente il s'agissait des Compagnons de Liberté qui ne se nomment gavots que chez les menuisiers et les serruriers. Perdiguier releva cette erreur dans son *Livre du Compagnonnage*, nous verrons plus loin de quelle façon.

Puis, c'est à Saint-André de Cubzac (Gironde), que nos Compagnons se distinguent. Des tailleurs de pierre employés à la construction d'un pont, arrêtent un Compagnon cordonnier, lui enlèvent sa canne en le déclarant indigne de la porter et le portent ensuite à l'auberge où ils se rendaient habituellement ; arrivés là ils le couchent à plat ventre sur une table et l'un d'eux avec un couteau bien affilé lui fait une incision en forme de croix d'une épaule à l'autre et de la nuque à l'anus, pendant que tous les autres applaudissent à ce raffinement de cruauté.

C'est cette même année qu'eut lieu un fait qui, à lui seul, montre jusqu'où peut conduire le fanatisme compagnonnique. Le voici tel que le narre une publication officielle du ministère du commerce : « *Les Associations professionnelles ouvrières* », dont la source même est un garant d'authenticité :

« Le père des Compagnons cordonniers d'Avignon, Bédoin dit Marseillais le Bien-Aimé, était en butte aux critiques d'une partie des membres de la

Chambre de cette ville, qui le firent destituer par la Chambre directrice de Paris, en 1836. Pour se venger, Bédoin continua à recevoir des Compagnons; il fut, pour ce fait, condamné à mort. Plusieurs exécuteurs avaient été envoyés de Paris à Avignon, mais tous avaient faibli au moment décisif, lorsque pendant l'été 1836, un des amis de l'ex-père, nommé Léger, dit Bourguignon, le *Modèle des Vertus*, désireux de se faire un nom dans le compagnonnage, s'offrit pour exécuter la sentence. Prétendant un voyage à Lyon, il quitta Marseille, où il travaillait, se rendit à Avignon, et descendit chez Bédoin, dont toute la famille, qui le connaissait, l'accueillit avec plaisir et lui offrit le repas du soir.

» Comme il annonça son intention de voyager une partie de la nuit, Bédoin l'accompagna en dehors de la ville et fut **poignardé par son ami**. L'assassin fut condamné à mort par contumace en 1857; il avait réussi à se réfugier à Paris, où les compagnons lui procurèrent un passeport pour passer à l'étranger. Les cordonniers avaient dépensé dix mille francs pour cette affaire, et la chambre directrice décida un impôt spécial sur tous les Compagnons du Tour de France; quelques-uns s'indignèrent, refusèrent de payer et donnèrent leur démission. Les démissions furent refusées et tous ceux qui ne voulurent pas participer aux frais de ce haut fait furent chassés.

» Il y eut également, cette même année, un combat singulier entre charpentiers et cordonniers. Ces genres de combats, où, tels les Horaces et les Curiaques, chaque parti confie son honneur à un nombre égal de combattants sont si rares dans les annales du compagnonnage, qu'ils méritent qu'on s'y arrête. Chez les Compagnons, en effet, on n'aime se battre que lorsqu'on est dix ou quinze contre un. C'est ce qui faisait dire à Simon : « Il faut le dire à leur

» honte, les compagnons, d'après un usage aussi
 » lâche, aussi odieux qu'il est indigne des cœurs
 » français, n'hésitent pas, dans l'occasion, à se jeter
 » cinq, dix, quinze sur un ».

» Donc, en 1836, chacun de ces deux corps d'état ayant confié son honneur (?) à trois de ses membres, le combat eut lieu à Toulouse. La victoire resta aux charpentiers ; l'un des cordonniers fut tué d'un coup de sabre en pleine poitrine et un autre tomba, grièvement blessé, perdant son sang en abondance ; l'un des charpentiers présents, qui avait amené son chien, lui trempa le museau dans la mare sanglante en disant : « Tiens, tiens, bois le sang d'un sabourin ! »

» En 1838, les cordonniers prirent leur revanche ; ils provoquèrent les charpentiers et eurent cette fois la victoire.

» En 1837, un charron du Devoir qui portait les couleurs à la boutonnière haute, malgré la défense des forgerons du Devoir, fut tué à Lyon par un de ces derniers.

» A Lyon, également, et la même année, à la suite de l'enterrement d'un serrurier Devoirant, un sociétaire de la même profession fut poursuivi jusque dans l'atelier de son patron.

» En 1839, à Avignon, eurent lieu plusieurs combats ; les Compagnons tendirent ensuite un guet-apens aux sociétaires de l'Union, mais l'autorité, avertie à temps, arrêta les provocateurs.

» En 1840, à Uzès, un cordonnier du Devoir de Maître Jacques, tue un charpentier du Devoir.

» Le 15 avril 1841, à Grenoble, au cours d'une rixe entre Compagnons boulangers et dissidents de la même profession, un des premiers est tué. Le *Courrier de l'Isère*, du 18 avril, rapporte ainsi cet assassinat : « Le 15 de ce mois, une rixe terrible s'est
 » engagée, à Grenoble, entre des garçons boulangers
 » de la société de Liberté et d'autres garçons du

» même état, de la Compagnie du Devoir. Quarante
» sociétaires venant de faire la conduite à un de
» leurs camarades, rencontrèrent cinq Compagnons
» du Devoir et les assaillirent à coups de pierres et
» de bâtons. Un de ces derniers se réfugia dans la
» boutique d'un épicier, mais les Sociétaires se pré-
» cipitèrent sur ses pas, pénétrèrent dans le domi-
» cile de l'épicier, maltraitèrent ce commerçant, qui
» voulait défendre le fugitif, et portèrent enfin
» cinq coups de couteau sur la tête du malheureux
» Compagnon. Les blessures sont tellement graves
» qu'on désespère de le sauver. Huit des sociétaires
» ont été arrêtés ».

Puis c'est à Alais, où un cordonnier tue un charpentier et à Bourbon-Vendée, où un autre cordonnier tue un charron.

A Auxerre, le 11 avril 1842, les aspirants serruriers du Devoir, fanatiques avant même d'être Compagnons, livrent bataille aux Compagnons du Devoir de Liberté.

A Paris, la même année, cinq Compagnons boulangers assomment un de leurs dissidents, dans le quartier des Halles-Centrales. Simon raconte qu'après l'avoir laissé pour mort sur le pavé, un des agresseurs eut même la cruauté de traîner le malheureux blessé jusqu'à l'égout situé au coin de la rue du Four-Saint-Honoré, où il allait le précipiter sans l'intervention charitable d'un passant qui le fit transporter, tout mutilé, au bureau du commissaire de police.

Le 4 novembre 1844, à Angoulême, les sociétaires reconduisaient un des leurs qui se rendait à Paris, lorsqu'ils rencontrèrent une troupe de Compagnons du Devoir qui venaient de faire une conduite; naturellement, un combat s'en suivit, dans lequel un Compagnon charron tua d'un coup de canne un jeune sociétaire.

Dans le mois de mai 1845, les Compagnons boulangers de Nantes voulurent, pour la première fois, célébrer leur fête patronale en allant à l'église revêtus de leurs insignes. Les autres Compagnons résolurent de leur en empêcher, et, à cet effet, écrivirent dans tout le département en se donnant rendez-vous pour le dimanche 18 mai.

Le maire de la ville, informé, retira aux boulangers l'autorisation de porter les couleurs ; mais, malgré cela, un terrible combat eut lieu. Simon le raconte ainsi dans son *étude du Compagnonnage*.

« Le jour de la solennité venu, ayant des sergents de ville à leur tête, ils (les boulangers), quittèrent donc paisiblement, et dans le meilleur ordre, pour la messe, le domicile de leur mère, situé rue du Port-Maillard. Des groupes nombreux, inoffensifs en apparence, les attendaient près de là dans la Haute-Grande-Rue ; et, lorsqu'ils y débouchèrent, quelques murmures approbateurs de ce qu'ils ne portaient pas de rubans, furent bientôt suivis, de : « Ils ont des cannes ! Pas de cannes ! A bas les cannes ! » Et comme dans le compagnonnage on a bien vite passé de la parole au geste, les boulangers voient bientôt une meute ardente fondre sur eux pour leur arracher leurs joncs. A cette brusque attaque, ils opposent une vive résistance ; mais, accablés par le nombre, ils sont désarmés, dispersés, contraints de chercher un refuge dans les maisons voisines.

« Dans cette bagarre, des carreaux de vitre sont brisés, des devantures de boutiques enfoncées et des magasins se ferment. L'autorité ne restait pourtant pas inactive ; mais comme elle ne disposait d'abord que d'un petit nombre d'agents et de soldats, elle lutte en vain contre les agresseurs, qui tiennent à délivrer leurs prisonniers, sans respect pour l'écharpe municipale. Enfin, la gendarmerie arrive et force reste à la loi.

« Dix-neuf arrestations eurent lieu, et, peu de jours après, le préfet fit afficher un arrêté défendant aux ouvriers se disant Compagnons : 1° de se réunir sur la voie publique et de marcher en troupe sans l'autorisation préalable du maire ; 2° de se revêtir, en public, des insignes ordinaires du compagnonnage ou de tout autre signe extérieur de ralliement, dans quelque circonstance que ce fut, notamment les jours de fête patronale, ou sous prétexte de faire la conduite à un ou plusieurs ouvriers. »

En 1846, au mois d'avril, les charpentiers du Devoir de Paris apprennent qu'un des leurs travaille au fort de Bicêtre pour un parqueteur ; ils le cerment et le blessent grièvement (1).

La même année, un maître ayant embauché un charpentier de Liberté, les charpentiers du Devoir attaquent le chantier et y font d'importants dégâts (2).

Le 20 septembre 1850, à Melun, cinq cordonniers chantaient des chansons du tour de France chez un marchand de vins ; vinrent à passer dix charpentiers du Devoir que les chansons compagnonniques eurent le don de mettre en fureur. Ils entrent subitement dans l'établissement et frappent sur les cordonniers sans autres explications. La police attirée par le bruit arrêta quatre des fougueux charpentiers.

Le 3 août 1851, les Sociétaires de Bordeaux s'étant rendus dans un établissement de Lormont pour y préparer leur fête annuelle, furent attaqués par des Compagnons. 9 Compagnons et 11 Sociétaires tombèrent blessés sur le champ de bataille. 30 sociétaires de l'Union furent arrêtés, ils furent acquittés le

(1) Levasseur, *Histoire des sociétés ouvrières de 1789 à nos jours*.

(2) *Id.*

8 octobre par le tribunal correctionnel comme n'étant pas les agresseurs, mais le procureur de la République ayant fait appel, le 11 décembre l'affaire revint et 11 Sociétaires furent condamnés à 6 jours de prison.

A Bordeaux, le lundi 17 septembre 1855, des charpentiers Compagnons passants du Devoir, pénétrèrent chez la mère des Compagnons de Liberté, et l'un d'eux prit un de ces derniers par la cravate, comme pour l'étrangler, en disant : « Je suis le tombeur des Compagnons de Liberté. »

La mère les menaça d'appeler les douaniers au secours, et ils se retirèrent. Mais le soir, ils revinrent sous les fenêtres de l'établissement et jetèrent des ordures sur la table où l'on mangeait. Les Compagnons de Liberté sortirent dans la rue et assommèrent deux de leurs adversaires à coups de bâton. L'un d'eux resta privé de la parole pendant trois mois et paralysé d'un côté le reste de sa vie. L'un des Compagnons de Liberté, Claude Morard, fut condamné à deux ans de prison par la cour d'assises de la Gironde, le 15 décembre 1855.

Au 15 août de la même année, les Sociétaires avaient convié les membres des autres sociétés compagnonniques de Cognac à une fête, les Compagnons charpentiers, tailleurs de pierre et cordonniers de Liberté avaient seuls accepté ; les Compagnons du Devoir avaient considéré cette invitation comme une insulte et ils n'attendirent que la première occasion pour se venger.

Cette occasion se présenta au mois de septembre suivant ; un membre de l'Union, malade, retournait dans ses foyers pour se rétablir ; contrairement à leur habitude, ses camarades lui firent une conduite. Ils furent alors attaqués par les Devoirants, mais les Sociétaires ayant fait appel aux Compagnons de Liberté, les Compagnons du Devoir furent mis en dé-

route non sans toutefois que des blessés tombent sur le terrain de part et d'autre.

Le dernier exploit compagnonique dont la justice eut à s'occuper eut lieu à Tours, le 3 décembre 1876. Plusieurs Compagnons charpentiers du Devoir séquestrèrent un des leurs qui, n'ayant pas trouvé de son goût les grossièretés de la réception, ne reparut plus chez la mère dès la fin des épreuves.

L'affaire eut un certain retentissement, et les Compagnons purent se convaincre qu'il y avait réellement quelque chose de changé dans les mœurs du siècle et qu'on ne pouvait plus faire subir de mauvais traitements à un homme sans que celui-ci ait la possibilité de se défendre.

Nous trouvons la relation de cette affaire dans un article du *Petit Journal*, paru au lendemain du procès qui occupa les audiences des 3 et 4 février 1877 :

Le 3 décembre dernier, G. . dit Bugiste, R. ., J. . dit Nantais, Re. ., Th. ., Tr. ., B. ., D. . et F. . s'entendirent pour monter un coup ; il s'agissait de séquestrer Marceau. On attira le gars chez la mère de l'endroit, M^{me} Faillet, et on l'enferma dans la cayenne (ainsi nomme-t-on une cave affectée aux réunions et qui sert aussi de cachot) ; on y descend par un escalier très rapide ; on peut y pénétrer par un couloir long de 4 à 5 mètres sur 1 mètre de large. Sur le sol, sont disposés des tables et des bancs, dans une niche de la muraille est ordinairement placé le christ.

Marceau ne resta pas longtemps prisonnier ; la police avertie par les voisins, accourut pour le tirer de la peine. Les prévenus n'en sont pas moins sous le coup d'une grave accusation comme le démontre la déposition du plaignant :

« Avec quatre de mes camarades, j'avais entrepris du travail aux casernes ; tout allait très bien. Le 3 décembre, deux Compagnons viennent me trouver et m'invitent à aller aux casernes chercher des me-

sures auprès du serrurier qui attend. J'y vais ; je ne trouve pas le serrurier ; je reviens ; j'étais avec deux camarades ; nous entrons chez M^{me} Faillet, mère des Compagnons. Nous demandons de la bière, et je dis qu'on fasse venir les Compagnons qui travaillent avec nous. R. . et Nantais arrivent ; ils me demandent ce que je leur veux ; je réponds que je n'ai pas trouvé le serrurier. J. . me propose de me faire voir la salle de dessin. Je monte ; alors G. . arrive avec sept ou huit Compagnons, et me dit : « On te tient. » Je crie ; on me met la main sur la bouche ; on me bande les yeux ; il y avait Th. ., Tr. ., D. ., R. . et d'autres.

« En passant devant la salle, je veux m'accrocher à une porte, mais on m'a donné un coup sur la main et j'ai dû lâcher ; ils étaient une douzaine sur moi ; on m'a alors entraîné dans la cayenne, cave qui se trouve à douze pieds de profondeur ; on m'a trainé par les cheveux... Une fois dans la cave, G. . me dépouilla de mes vêtements, ne me laissa que ma chemise, et me dit : « On va te retrouver dans un moment. Je regardais vers la niche du christ. Le christ ne s'y trouvait plus, on l'avait remplacé par des bouteilles d'eau-de-vie camphrée. Cette drogue sert à frictionner les patients après les épreuves.

« Les Compagnons revinrent ; il y avait une table avec des liqueurs : on dansa autour.

« Un pantalon de toile bleue et un gilet de laine me furent donnés. J'ai causé avec J. ., puis R. . est arrivé, qui m'a reproché de l'avoir quitté. On m'a offert à manger ; on m'a apporté un paquet de cigares ; on m'a laissé toute la nuit ainsi ; les Compagnons allaient et venaient. On m'a fait jurer de ne rien dire de ce qui s'était passé, et à huit heures et demie, le lendemain matin, la police est venue me délivrer.

« Conclusion : un jugement qui condamna G. . . , dit Bugiste, à 6 mois d'emprisonnement.

« J. . . , dit Nantais, à 5 mois.

« Th. . . , dit Bourguignon, et D. . . , à 2 mois.

« Ra. . . , à 1 mois.

« Faillet, père des Compagnons, a été relaxé. »

Un patron charpentier de Bordeaux, M. Laffay, 19, rue Billaudel, voulut atténuer, dans la mesure du possible, la mauvaise impression produite sur les Compagnons par ce procès et envoya une lettre rectificative au *Petit Journal*, sur laquelle on lit : «... Tout sociétaire qui ne fait pas son devoir est, suivant le cas, plus ou moins réprimandé par les anciens les plus recommandables chargés de le ramener dans la bonne voie; très souvent, cette intervention réussit. Si, au contraire, le sociétaire continue, par ses actes, à déshonorer la société, il est tout simplement expulsé et signalé dans les quatorze villes de France, non point pour être « assommé », car tous ceux que ces jeunes gens ont assommés se portent encore bien, mais simplement pour qu'il ne puisse pas nuire... »

On a vu tout au long de ce chapitre comment ceux que ces jeunes gens ont assommés se portent encore bien, et nous n'insisterons pas davantage sur la bonne foi de cette réponse.

Nous n'avons relaté, au cours de ce chapitre, que les rixes ayant eu des suites judiciaires ou qui, se passant à proximité des grandes villes, furent portées, par la presse, à la connaissance de tous; mais il y eut certainement d'autres combats sur les routes de France, combats sans témoins qui, n'ayant pas eu d'issue fatale, restèrent ignorés.

Dans son livre du *Compagnonnage*, Perdiguier raconte ainsi un de ces combats dont il fut témoin :

« Un jour, après une marche longue et forcée, je me reposais sous un arbre un peu distant de la

grande route. Là, promenant ma vue sur le chemin que j'avais parcouru, je vis venir un Compagnon ; puis, tournant du côté où je devais continuer mon voyage, j'en vis venir un second. Ils se faisaient face, marchant tous deux la tête haute, en se fixant avec des yeux où je lus tout d'abord leur bizarre intention. Enfin, n'étant plus séparés que par un court espace, l'un s'arrête brusquement, fait couler le paquet qu'il portait au bout de sa canne, prend une pose martiale et profère ces cris redoutables : « Tope, pays ! Quelle vocation ? » L'autre ayant pris une attitude fière, répond : « Compagnon cordonnier ; et vous, le pays ? » Le pays répond à son tour qu'il est « Compagnon maréchal dans l'âme et dans les bras », tout prêt à le faire voir. Aussitôt ils s'avancent : ils se trouvent face à face. Un colloque injurieux s'engage ; le maréchal dit à son émule : « Passe au large, sale puant ! » Le cordonnier lui répond : « Passe au large toi-même, ô « noir gamin ! » Et là, dressés l'un devant l'autre, ils se lancent des regards foudroyants ; leur bouche vomit les imprécations les plus atroces, les injures les plus dégoûtantes. Ayant épuisé tous les traits que leur langue pouvait décocher, ils en viennent aux mains, armés chacun d'une solide et longue canne ; ils font quelques évolutions, quelques rapides moulinets, puis, s'élançant avec impétuosité, se portent réciproquement de rudes coups : le sang jaillit des deux côtés, et le combat ne se modère point. Mais, après avoir combattu avec un acharnement difficile à décrire, le maréchal, exténué de fatigue, meurtri, saignant, chancelle, tombe et s'allonge sur la poussière épaisse du chemin. Le cordonnier, impitoyable, ne retient point sa fureur : il frappe encore, il déchire son adversaire renversé... il le déchire, mais quelle ne fut pas sa méprise ! Quel ne fut pas son abatement ! Quel changement subit ne

s'opéra-t-il pas dans tout son être, lorsqu'il aperçut sur les bras nus, sur la poitrine découverte de son ennemi vaincu, des signes distincts, des marques non équivoques qui le frappent, qui lui font promptement reconnaître dans celui qui gît dans la poussière, Laurent! Laurent! son frère bien-aimé!... « O mon frère! — s'écria-t-il, — je suis François, « ton frère et ton ami!... Oh! pardonne. » Et se précipitant sur lui, il le prend, le relève, le serre dans ses bras... Ils s'embrassent tous deux... Ils pleurent, mais dans ce moment, la douleur est assoupie et leurs pleurs sont doux, et leurs larmes sont des larmes de bonheur et de joie.»

Ce récit, qui fut reproduit par presque tous les auteurs qui étudièrent le compagnonnage, fut commenté de la façon suivante par un disciple de Soubise : le Compagnon Cornu :

« Il ne faudrait pas que le lecteur qui ne connaît pas le compagnonnage accuse le Compagnon Perdiguiet de froideur en n'ayant pas tenté d'éviter cette bataille ; les Compagnons savent bien qu'il ne pouvait s'interposer sans s'attirer les coups de l'un et de l'autre (1). »

Hélas ! combien de jeunes gens à qui le hasard fit

(1) Une telle sauvagerie n'étonnera pas le lecteur lorsqu'il connaîtra l'épreuve suivante, en usage dans les réceptions de plusieurs sectes se recommandant de Maître Jacques, que nous détachons des *Associations professionnelles ouvrières* :

« ... On lui pardonne pourtant, mais à une condition, c'est qu'il consentira à exécuter immédiatement un traître que la société a condamné à mort ; on l'arme d'un fort couteau et, comme il a les yeux bandés, on lui fait mettre la main sur la poitrine nue d'un Compagnon qui représente le condamné qu'on lui dit être attaché solidement. Pendant que l'aspirant lève le bras, le Compagnon se retire et va frapper la cloison contre laquelle il était appuyé.

« Dans quelques *Chambres* on se sert d'un mannequin pour

apprendre des professions différentes, s'entretenaient ainsi, sans savoir pourquoi, simplement parce qu'on leur avait dit que telle corporation était ennemie de la leur.

Le moindre bon sens aurait dû leur dire que tous les ouvriers ont besoin les uns des autres, que des charpentiers seuls sur la terre ne sauraient vivre sans le concours des boulangers, et qu'ils n'auraient pu parcourir les routes avec autant d'aisance si les cordonniers n'avaient pour eux mis leur art en pratique, et ainsi pour toutes les professions.

Mais, à ces époques, les ouvriers étaient dans l'ignorance la plus complète, bien peu savaient lire et écrire, et ceux qui savaient ne s'y employaient guère. N'ayant le soir chez les mères que les récits de semblables exploits à s'entretenir, vivant dans une atmosphère de lutte, les Compagnons étaient tout entraînés pour la bataille dès leur départ sur le tour de France.

Plus tard, lorsque les chemins de fer sillonnèrent la métropole, les Compagnons ne voyageant plus à pied n'eurent plus l'occasion de se rencontrer si souvent, puis l'instruction pénétrant petit à petit dans ces milieux frustes fit se découvrir des hommes courageux qui entreprirent hardiment de réformer les mœurs moyenâgeuses du compagnonnage.

Depuis ce temps, les Compagnons du Devoir de Soubise semblent avoir fait la paix avec les Compagnons du Devoir de Maître Jacques ; et s'ils ne se regardent pas toujours d'un bon œil avec les Compagnons du Devoir de Liberté, du moins ne se battent-ils plus.

cette épreuve, de sorte que l'aspirant croit réellement pendant une heure avoir tué quelqu'un. »

Après une semblable épreuve, n'est-il pas mûr pour se conduire « vaillamment » sur le Tour de France.

CHAPITRE IV

REVOLTES D'ASPIRANTS

ET

DECADENCE DU COMPAGNONNAGE

De tout temps, il fut d'usage, chez les Compagnons du Devoir de toutes professions, de traiter les aspirants, ou ceux qui se refusaient à entrer dans leur société, comme des inférieurs. Les épithètes les plus malsonnantes servaient à désigner ces derniers : un Compagnon charpentier, par exemple, trouve tout naturel d'appeler celui qui n'est pas de sa société : « sale vermine » ; demandez-lui pourquoi, il n'en sait rien ; hier encore, il était « renard », aujourd'hui, entré dans cette société, il ne connaît plus ses amis de la veille et n'entend plus être tutoyé par eux.

Dans les villes où les aspirants prennent leurs repas chez les mères, ils doivent, sous peine de représailles, manger dans une salle spéciale et ne jamais franchir le seuil de la salle des Compagnons, alors que les Compagnons peuvent, quand ils le veulent, pénétrer dans la salle des aspirants.

Ceux de nos lecteurs qui ont été au régiment pourront se faire une idée à peu près exacte des rapports qui existent entre Compagnons et aspirants

dans tout le compagnonnage du Devoir, en se remémorant toutes les petites misères que les anciens font subir aux bleus, à leur arrivée à la caserne.

Lorsque les Compagnons sont les maîtres d'un chantier ou d'un atelier, c'est-à-dire lorsque le patron ou le contremaître est des leurs, il est inutile que des aspirants essayent d'y travailler, à moins toutefois que tous les Compagnons travaillent ou qu'ils aient manifesté l'intention de se faire recevoir à la réception suivante. Dans ce cas, on lui montrera à travailler, s'il en a besoin ; mais s'il ne se fait pas recevoir, il sera impitoyablement débauché dès le lendemain de la réception. Ceci n'est pas une simple affirmation de notre part ; le Compagnon Chovin, dans un livre qui a pour titre : *Le conseiller des Compagnons*, dit à ce sujet :

« Les Compagnons sont rarement à rien faire. Dans la mauvaise saison, où le travail n'est pas abondant, il se trouve quelquefois que des arrivants sont obligés de supporter quelques jours de chômage. Pour que cette perte de temps se prolonge le moins possible, chaque Compagnon s'informe auprès de son patron et lui demande s'il n'y aurait pas possibilité d'embaucher un Compagnon qui est sans travail. Après cette demande, il est rare que parmi le nombre des patrons qui ont l'habitude d'occuper des Compagnons il ne s'en trouve pas quelques-uns qui puissent satisfaire à leur demande. Il arrive quelquefois que des patrons « débauchent un aspirant » ou tout autre ouvrier auquel ils ne tiennent pas beaucoup, et mettent « à leur place » les Compagnons que nous avons cités plus haut. »

Moreau, dans *La Réforme des abus du Compagnonnage*, mentionne les mêmes faits : « A Bordeaux, dit-il, il y avait, comme dans toutes les grandes villes, un grand nombre d'aspirants sans travail, et les demandes des Maîtres n'étaient pas abon-

lantes. Il est bien entendu que les Compagnons travaillaient tous, car en recevant directement les adresses et mangeant exprès dans une salle particulière, inaccessible aux aspirants, ils partageaient entre eux les travaux les plus lucratifs et les plus agréables; et, à l'aide de moyens illégaux, ils protégeaient les aspirants qui leur paraissaient disposés à se faire recevoir. J'ai eu besoin de toute mon énergie et de ma persévérance pour empêcher à un protégé de passer avant moi. »

Lorsque des non-Compagnons travaillent dans les chantiers de Compagnons, ils peuvent être assurés de faire les travaux les plus pénibles ou les plus répugnants. Dans le livre de Chovin que nous venons de citer, l'auteur laisse échapper cet aveu :

« Lorsqu'un aspirant est Compagnon, il est forcé de devenir bon ouvrier malgré lui, les travaux qui lui sont donnés n'étant que très bons. »

C'est donc alors que les mauvais travaux sont faits par les aspirants.

Un autre Compagnon donne, dans une lettre, une opinion non moins catégorique: « Vous me donnez connaissance, dit-il, que des « espèces de sociétaires » devaient passer à Amboise et à Tours. En effet, ils sont arrivés deux à Amboise; l'un y travaille; l'autre est arrivé à Tours, mais pour y travailler, absence totale. Je vous prie de croire que je suis là pour les recevoir. Il y a deux mois, il était déjà passé un Vivarais venant de Paris: pressé de questions, il finit par m'avouer qu'il était sociétaire; sur ce mot, je lui dis: « Et vous venez demander du travail chez les Compagnons! Il y en a, mais pas pour vous. On n'occupe que les honnêtes gens, et non les crapules, ici. »

« TOURANGEAU LA CONSTANCE. »

Admirons en passant l'état d'esprit bien compagnonique de Tourangeau la Constance: « On n'occupe ici que des *honnêtes gens* et non des *crapules*. » Les honnêtes gens sont ceux qui vénèrent les rites monstrueux du compagnonnage, qui s'entr'assassinent le long des routes pour un morceau de ruban, et les crapules sont ceux qui, las de subir un tel joug, fondèrent, en dehors du compagnonnage, des sociétés de secours mutuels.

Chez les menuisiers et les serruriers du Devoir, on « recevait » les aspirants. Moreau raconte ainsi la réception d'un aspirant:

« On commence par faire un petit festin, on chante, on boit beaucoup en attendant minuit. A cette heure, on bande les yeux au récipiendaire et on l'introduit dans une salle quelque peu préparée à l'avance. Un homme caché dans un coin lui adresse d'une voix tonnante les questions les plus bizarres: on lui fait répondre analogiquement. Puis, s'il ne paraît pas assez effrayé pour lui faire prêter quelque inutile serment, on le prend à quatre dans un drap et on le fait sauter jusqu'à ce qu'il demande grâce. Enfin, un mauvais plaisant laisse glisser son pantalon et lui commande *d'embrasser Maître Jacques*.

« La réception finit comme elle commence, c'est-à-dire en vidant des flacons. Le nouveau reçu, en échange de son argent dépensé, prend un surnom. »

Toutes ces brimades ne furent pas toujours tolérées, et lorsque l'oppression devint trop forte, des révoltes éclatèrent fatalement, révoltes qui allèrent en se multipliant et qui finirent par démanteler complètement les plus fortes de ces sociétés.

La première eut lieu à Bordeaux, en 1811, chez les cordonniers, et donna naissance à la *Société de Bienfaisance*, qui eut des succursales dans les principales villes du Tour de France. En 1827, deux

aspirants sont condamnés à un an de prison pour s'être battus avec deux membres de la *Société de Bienfaisance*.

Les Compagnons qui, jusqu'alors, allouaient un franc par jour à ceux de leurs membres et aux aspirants emprisonnés, décidèrent de ne donner que la moitié à ceux qui travailleraient pendant leur détention. A leur sortie de prison, tous les aspirants protestèrent avec les deux des leurs qui étaient ainsi frustrés et se battirent avec les Compagnons, puis formèrent la société des *Indépendants* ou de *Guillaume Tell*.

En 1845, ce sont les Compagnons qui ne s'accordent pas entre eux; une partie des mécontents fonde la société des *Compagnons cordonniers du Devoir de Liberté*. Puis en 1847, les aspirants s'aperçoivent, à Bordeaux, que les Compagnons font la fête de la Saint-Crépin à leurs frais en faisant verser quatre francs aux aspirants, alors qu'ils ne versaient rien eux-mêmes. De plus, les Compagnons s'allouaient sept francs par semaine, en cas de maladie, et ne donnaient que 3 fr. 50 aux aspirants. Ces derniers demandent une vérification publique des comptes; les Compagnons s'y refusent et en expulsent douze; qui vont grossir les rangs des mécontents.

Ensuite, c'est entre eux que les Compagnons se chicanent et, le 16 février 1854, une nouvelle société compagnonnique voit le jour avec le titre : *l'Ere nouvelle du Devoir* des cordonniers bottiers; enfin, l'année suivante, nouvelle scission dans l'Ere nouvelle, et fondation de *l'Alliance fraternelle des cordonniers* qui, sans secret ni mystère, accueillit tous les mécontents de la profession.

Ce furent les menuisiers et les serruriers du Devoir qui furent le plus éprouvés par ces révoltes d'aspirants. Il n'y eut, en effet, pas moins de dix révoltes en 35 ans, dans ces corporations, et si l'on

tient compte que chaque révolte formait une société rivale ou allait grossir une société déjà formée, on comprend le rapide anéantissement de sociétés qui furent formidables.

En 1823, les aspirants occupant seuls la ville de La Rochelle se formèrent en société; les Compagnons, avertis, fondèrent une cayenne dans la ville pour étouffer cette tentative d'indépendance; mais l'idée était lancée, et les aspirants profitèrent de la première occasion pour secouer le joug compagnonique. Elle se présenta à Toulon en 1830. Un surcroît de travaux avait amené dans la ville un nombre inaccoutumé d'ouvriers. La salle à manger des aspirants serruriers du Devoir se trouva de ce fait trop petite, pendant que les Compagnons, au nombre de six, occupaient la plus grande salle. La mère alla leur demander de bien vouloir permettre à quelques aspirants de prendre leur repas dans leur salle. Ceux-ci refusèrent brutalement, cherchèrent une autre mère et ordonnèrent aux aspirants de les suivre, sous peine d'être exclus des ateliers de la ville. Ceux-ci, à leur tour, refusèrent et convoquèrent les patrons à une réunion où ces derniers prirent l'engagement de conserver tous les aspirants. C'est alors que ces derniers jetèrent les bases d'une nouvelle société qui devait les débarrasser de l'oppression compagnonique, et ils communiquèrent leur projet à tous les aspirants du Tour de France, qui tous répondirent favorablement. Ils fondèrent donc la société qui prit pour titre: *Société de l'Union des travailleurs du Tour de France*, qui devint rapidement la plus importante des sociétés dissidentes du compagnonnage.

En 1832, nouvelle révolte chez les aspirants serruriers, qui fit grossir les effectifs de l'Union. La même année, les aspirants ferblantiers, chaudronniers, fondeurs et couteliers se joignent à l'Union également. Puis, encore cette même année, révolte

chez les menuisiers de Bordeaux. Une partie des aspirants va rejoindre les Compagnons de Liberté, l'autre partie va à l'Union.

En 1842, nouvelle révolte chez les aspirants menuisiers de Marseille; le mouvement gagne tout le Tour de France. A Toulouse, les Compagnons menuisiers demandèrent aide aux Compagnons charpentiers pour mater la révolte, et, dit Chovin, qui est lui-même menuisier du Devoir, « purent prendre leur revanche et faire payer cher aux aspirants leur fâcheuse étourderie ». On sait ce qu'en langage compagnonique cela signifie. Mais, si les aspirants payèrent de leur personne « leur fâcheuse étourderie », le compagnonnage y perdit bien davantage. En effet, de 1.500 aspirants qu'il y avait sur le Tour de France, une centaine à peine restèrent fidèles aux Compagnons.

En 1849, nouvelle révolte chez les aspirants menuisiers de Marseille. Le mouvement gagne, cette fois encore, tout le Tour de France.

En 1850, les serruriers se joignent au mouvement et fondent la société des *Aspirants du Tour de France*; les menuisiers fondent, dans les principales villes, une *Société de Bienfaisance*.

En 1852, toujours à Marseille, cent aspirants quittent le compagnonnage. Le même fait se reproduit l'année suivante, à Bordeaux, où l'Union et la Société de Bienfaisance se fortifient des pertes éprouvées par les Compagnons.

En 1854, la révolte éclate simultanément sur tout le Tour de France.

Enfin en 1857, à la suite d'une bataille entre Compagnons et aspirants, les Compagnons vont chercher les forgerons. Les aspirants furent vaincus mais ils quittèrent le compagnonnage sur tout le Tour de France.

Des divisions eurent lieu aussi chez les Compa-

gnons menuisiers de Liberté, mais là elles ne furent pas provoquées par les aspirants qui étaient moins maltraités que chez les Compagnons du Devoir.

Chez les tailleurs de pierre, les pratiques du compagnonnage se sont perdues de bonne heure, quoi qu'on n'ait aucune révolte à enregistrer dans cette profession. Il y eut bien une scission en 1838, mais ce fut entre Compagnons disciples de Salomon. Avant toute autre corporation il s'est formé chez les tailleurs de pierre des groupements indépendants, en dehors du compagnonnage ; c'est ainsi que s'est fondée à Bordeaux en 1804 la *Société de bienfaisance des tailleurs de pierre pères de famille de la ville de Bordeaux*. Il fallait pour faire partie de cette Société être marié et n'avoir fait partie d'aucune société de Compagnons ; à Paris, en 1820, la société de secours mutuels de *MM. les tailleurs de pierre de la ville de Paris*, sous la dénomination des « Amis des cinq ordres d'architecture » ; à Lyon, en 1835, sous le titre de Société de secours mutuels des tailleurs de pierre, etc..., etc.

Il y eut également des scissions chez les boulangers où les mécontents furent nommés les *rendurcis* ; chez les chapeliers qui formèrent les *droguins* ; chez les blanchers chamoiseurs qui donnèrent naissance aux *lascars* et chez les tanneurs qui eurent les *marginageats*.

Chez les charpentiers, il y eut une importante révolte d'aspirants, à une date que l'on ne saurait préciser, mais qui semble être contemporaine à la grande Révolution française. Cette révolte mérite une étude un peu plus approfondie, parce que contrairement aux révoltes d'aspirants qui eurent lieu plus tard dans les autres professions, les dissidents formèrent une société à base compagnonnique et se placèrent sous l'égide de Salomon, en prenant tout d'abord le titre de *Renards de Liberté*, puis plus tard de *Com-*

pagnons du Devoir de Liberté. A l'heure actuelle, les membres de cette société prétendent descendre sans interruption du fameux temple de Salomon.

Aucun des historiens du compagnonnage ne fait remonter la naissance de cette secte à cette époque.

Dupinet de Vorepierre dit dans un dictionnaire, à l'article : « compagnonnage » :

« ... A ces deux catégories (tailleurs de pierre étrangers, menuisiers gavots), vint s'ajouter plus tard une fraction de charpentiers qui s'était séparée des Enfants du Père Soubise.

« Ces derniers furent d'abord désignés sous le nom de Renards de Liberté, et ensuite de Compagnons de Liberté. »

Les tailleurs de pierre, Compagnons étrangers ou Loups, et peu après les menuisiers et les serruriers, Compagnons du Devoir de Liberté ou gavots, furent les premiers réunis sous les couleurs de Salomon. De nos jours, quelques aspirants charpentiers, rebutés par les vexations qu'ils avaient à souffrir de la part des Compagnons du père Soubise, se sont joints à eux et forment actuellement un quatrième corps d'état reconnaissant Salomon pour son père. On les a nommés d'abord *Renards de Liberté*; mais renonçant à cette dénomination qui leur rappelait leur servitude passée, ils se disent aujourd'hui Compagnons de Liberté.

Perdiguier, qui ne peut être taxé de partialité, étant lui-même Compagnon de Liberté dans sa profession, dit dans son « Livre du compagnonnage » :

« Les charpentiers se disant de nos jours Compagnons de Liberté, se disaient autrefois Renards de Liberté; ce qui prouverait qu'ils ont été dans les temps plus anciens, aspirants des Compagnons drilles contre lesquels, se voyant traités en esclaves, ils se seront révoltés; ils auront quitté l'habitation commune pour vivre et faire mère à part.

« S'étant ainsi affranchis de leur servitude et vivant sans maîtres, ils ne tardèrent pas à se donner un Devoir et à se faire Compagnons de Liberté et enfants de Salomon. Ils ont sans doute, pour former leur Devoir, fait des emprunts à d'autres sociétés, principalement à celle d'où ils sortaient ; les hurlements qu'ils poussent le font présumer. Ils n'ont point de rapport avec les anciens enfants de Salomon. Leurs hurlements, comme on peut le penser, portent toujours obstacle à une franche union. »

Le même auteur dit encore sur le même sujet :

« Au sujet du mot *Gavot*, j'ai quelques observations à présenter ; je ne veux pas chercher l'étymologie, le dérivé de ce mot, mais je veux constater que les journaux (ceux de Paris surtout), tombent communément dans l'erreur lorsqu'ils parlent du compagnonnage ; et, pour le prouver, je n'ai qu'à citer un fait tout récent. Le *Constitutionnel* du 16 septembre 1836 dit : « ... une centaine d'ouvriers charpentiers, les uns Compagnons du Devoir, les autres simples gavots, c'est-à-dire non encore initiés, étaient aux prises »... (1).

« Le *Constitutionnel* fait assurément une erreur en avançant que les gavots étaient aux prises. Je puis certifier que ceux-ci n'ont connu l'affaire dont il parle que par les détails qu'il en donne ; il fait une erreur encore plus grande en qualifiant les émules des Compagnons du Devoir de simples gavots, ou non encore initiés.

« Les gavots ne sont point les non-initiés ou les subordonnés des Compagnons du Devoir, mais ils sont tous membres d'une société industrielle, qui prend son origine dans les temps les plus anciens, qui reconnaît Salomon pour fondateur, qui se sou-

(1) Voir l'article en entier à la page 55.

tient, qui s'accroît, qui s'éclaire, qui se perfectionne suivant la marche des temps et le progrès de la raison autant qu'une société de jeunes ouvriers voyageurs peut le faire.

« Si le *Constitutionnel* avait su que les Compagnons charpentiers gouvernent leur société par des lois ou des caprices absurdement tyranniques ; qu'une fraction de leurs renards, ou non encore initiés, s'étant parés du nom de renards de Liberté, ont aspiré à l'indépendance, le *Constitutionnel* aurait facilement compris alors que la guerre du faubourg Saint-Germain était une guerre de principes, la guerre des esclaves se régénérant contre les oppresseurs obstinés à ne point changer de système. »

Ainsi qu'on le voit par la lecture de ces deux passages, il est impossible aux charpentiers, se disant du Devoir de Liberté, de prétendre descendre du temple de Salomon. Les véritables Compagnons de Liberté, les tailleurs de pierre, les menuisiers et les serruriers se refusent à les traiter de frères, ce qui n'empêche pas ces premiers d'affirmer qu'ils ont chez eux des archives sur parchemin de la plus haute antiquité.

En 1874, un congrès, tenu à Lyon, voulut unir en une seule société les Compagnons des trois rites. De ce congrès sortit une société qui prit pour titre : *Fédération compagnonique*. A la suite de chaque congrès, qui avait lieu tous les cinq ans, un banquet réunissait fraternellement les membres des compagnonnages adhérents.

A cette Fédération compagnonique, les charpentiers du Devoir ne voulurent jamais adhérer, parce qu'on y recevait les Compagnons de Liberté.

L'un d'eux s'exprime ainsi dans le *Ralliement des Compagnons du Devoir*, journal fondé pour combattre la *Fédération compagnonique*, qui publiait également un journal :

« ... Nous ne voulons pas de ces dissidents, de ces renégats, car, n'oubliez pas que les charpentiers, se disant Compagnons de Liberté, ont été fondés en 1795, par deux Compagnons charpentiers du Devoir chassés de leur société, comme les libertins couvresseurs ont été fondés en 1876, par deux Compagnons passants, chassés également.

« Un exemple :

« Que l'on se rappelle le procès des Compagnons passants charpentiers du Devoir de 1877. Après avoir chassé l'un des leurs pour sa mauvaise conduite et le déshonneur qu'il faisait à la société, cet individu, sortant du tribunal, a été entouré et complimenté par une délégation des Compagnons de Liberté.

« Le lendemain, que voyons-nous, non sans horreur ! Une fausse conduite faite par les Compagnons charpentiers de Liberté, ayant pour partant le fameux Bauceron, à leur tête, comme étant honnête Compagnon de Liberté.

« Vous voudriez que nous, honnêtes Compagnons, nous irions nous asseoir à la table de la fraternité, manger le pain de l'amitié à côté de pareils individus. Non. Si une pareille chose arrivait, j'aurais honte de me dire Compagnon, mais cela n'arrivera pas.

« BEZEAU,

dit Tourangeau, l'Enfant du Génie, Compagnon passant charpentier du Devoir.»

Le 1^{er} mars 1908, dans une étude que nous avons fait paraître sur le *Bulletin syndical* (1), nous di-

(1) *Bulletin syndical des ouvriers charpentiers*; numéro spécial de la Saint-Joseph : 0 fr. 05, au siège du syndicat.

sions, après avoir cité les mêmes faits que sur le présent ouvrage: « Voilà, camarades du faubourg Saint-Germain, des choses que l'on ne vous a peut-être pas dites, et pour cause. On a préféré vous dire qu'il y avait par là, quelque part, des parchemins d'autant de Salomon; et puis, après tout, ceux qui vous l'ont dit y croyaient peut-être, mais maintenant que nous vous avons apporté un peu de lumière, faites comme nous, allez interroger les historiens dans les bibliothèques publiques et venez ensuite nous dire si nous nous sommes trompés. »

Une année s'est écoulée et personne n'a élevé la voix pour contester l'authenticité de nos documents, les intéressés se sont tenus coi. Nous pouvons donc les présenter comme étant l'histoire exacte de cette société.

A l'heure actuelle, les Compagnons charpentiers du Devoir ont fait la paix — du moins en apparence — avec les Compagnons de Liberté, ce qui n'empêche pas que l'on attise la haine des uns et des autres, pendant les réceptions, en faisant boire aux uns « du sang d'un Soubise », en faisant battre les autres avec un prétendu Indien et en les faisant se chicaner continuellement avec un des trois Compagnons qui, à chaque « passage », sont au bureau improvisé dans la cayenne, et qui porte le nom de « Singe indien ». On verra plus loin dans quelles conditions s'est opérée cette réconciliation, qui n'est certes à l'honneur ni des uns, ni des autres.

D'autres sociétés ont éclos chez les charpentiers, par suite des violences et des abus du compagnonnage. Les bases de la première furent jetées à une réunion qui eut lieu le 11 mai 1837, au faubourg Saint-Martin. Cette société fut définitivement constituée le 1^{er} juillet de la même année, sous le nom de : *Société de secours mutuels des ouvriers charpentiers réunis*. Ses membres furent souvent désignés sous le

nom de *Pinochons*, du nom du principal initiateur de la société que l'on nommait *La Pinoche*.

L'article premier des statuts était ainsi conçu :

« La société, se tenant en dehors des compagnonnages, sera uniquement composée de charpentiers connus sous le nom de « renards » ; quiconque aurait fait partie de quelque société de Compagnons n'y sera point admis. Le récipiendaire devra connaître ces dispositions avant de se prononcer. »

Cette société existe encore aujourd'hui, sous la même dénomination, mais, depuis longtemps, ses membres sont recrutés exclusivement parmi les originaires du Limousin.

Une autre société se forma en 1858 entre les charpentiers indépendants, qui avaient l'habitude de se réunir chez un marchand de vins du faubourg Saint-Martin qui tenait un bureau de tabac. Avant de former la société, qui prit pour titre : *Société fraternelle de secours mutuels des ouvriers charpentiers*, ces ouvriers étaient désignés du nom d'indépendants du bureau de tabac.

Les fondateurs de cette société étaient animés d'intentions pacifiques, ainsi qu'en témoignent quelques articles de leurs statuts, entre autres les articles 25 et 26, ainsi conçus :

« Les sociétaires doivent rester étrangers à toute question de compagnonnage. Ceux qui, par leurs insultes, par leurs provocations, occasionneraient quelque trouble, quelque combat, seront exclus de la société.

« Art. 26. — Soit comme fantaisie, soit pour ridiculiser les coutumes des sociétés de Compagnons, les sociétaires ne pourront porter sur leurs personnes, notamment à leurs oreilles, des attributs professionnels, sous peine d'expulsion immédiate. »

La lecture de ces statuts montre la différence qu'il y avait déjà à cette époque entre la tolérance des

indépendants, qui voulaient, à tout prix, éviter les querelles, et les Compagnons, qui les recherchaient. Cela n'empêche pas que ces derniers sont « les honnêtes Compagnons », et les indépendants, « les vermines ».

Dès la constitution de cette société, le président fut M. Caron, le marchand de vins chez qui les sociétaires se réunissaient, aussi les Compagnons ne les désignèrent-ils que sous le nom de *Caron*: c'était pour eux un terme de mépris et ils le lançaient comme une injure.

Dès 1860, la société eut des succursales à Bordeaux, à Marseille et à Lyon. Elle disparut en 1870.

Il y eut également des scissions chez les Compagnons couvreurs, et des incidents se produisirent à la Fédération compagnonnique, qui avait admis les couvreurs de Liberté. Nous lisons à ce sujet, sur le *Ralliement*:

« En 1876, certains Compagnons couvreurs du Devoir, enfants de Soubise, chassés antérieurement de ladite société, se sont groupés et ont formé une autre société à laquelle, primitivement, ils ont donné le nom de *Couvreurs-zingueurs*; plus tard, elle prend le nom de société de la *Renaissance*, et, aujourd'hui, ils se disent *Compagnons de la Liberté*, enfants de Salomon.

« Je vous laisse le soin d'apprécier ce qu'ils sont, et vous voudriez qu'un honnête Compagnon du Devoir (j'en fais appel à tous), assiste au banquet de la fraternité à côté de gens semblables. »

Il y avait déjà eu, une centaine d'années auparavant, des sociétés dissidentes dans cette profession, mais elles n'ont laissé dans l'histoire d'autre trace que le combat rapporté par Egron (1).

(1) Voir page 50.

CHAPITRE V

QUELQUES COUTUMES

Amendes

Dans le compagnonnage, tout est prétexte à amende, et toute amende est le point de départ d'une orgie, car les amendes sont toujours soldées en bouteilles de vin et doivent être bues sur le champ.

Dire *madame* à la mère coûte une bouteille, et comme avant tout elle pense à son commerce, elle ne manque pas de faire respecter ce règlement. Venir dîner sans cravate, *blasphémer le saint nom de Dieu* chez la mère, s'y quereller, ne pas plier sa serviette, etc., méritent la même peine. Puis, il est bien rare qu'une amende n'en engendre pas d'autres : boire avant le Compagnon mis à l'amende, ne pas s'arrêter de boire lorsque celui-ci s'arrête ou avoir bu plus que lui à ce moment sont autant de motifs d'amende qui en engendreront d'autres...

Un homme de bien, M. G..., père des Compagnons forgerons de Paris, auteur d'un projet de régénération du compagnonnage, disait en parlant de ces amendes : « *A voir de tels règlements, on serait tenté de croire qu'ils ont été écrits avec la lie du vin qu'ils exigent à chaque phrase.* »

Les Boucles d'oreilles

Il est d'usage chez les Compagnons de porter des boucles d'oreilles ; ce sont des anneaux d'or qui les jours de fête s'agrémentent des insignes de la corporation.

Chez les charpentiers c'est d'un côté une petite bisaiguë, de l'autre un petit compas ; chez les maréchaux, c'est un fer à cheval ; chez les boulangers, une raclette ; chez les couvreurs, un martelet et une aissette.

On ne connaît pas l'origine de cette coutume bizarre qui consiste à se faire percer les oreilles et on ne comprend pas non plus pourquoi les Compagnons charpentiers du Devoir de Liberté, qui se nomment eux-mêmes les *indiens*, n'ont pas, chez eux, établi la coutume de se faire percer le nez, pour s'y mettre également un anneau, ils auraient ressemblé de la sorte plus parfaitement à ceux dont ils ont pris le nom, et auraient pu ainsi plus aisément faire remonter la naissance de leur institution aux temps préhistoriques.

Conduite

La conduite a de tout temps été pour les Compagnons une occasion de bataille et d'orgie. Les gens de bon sens trouveraient tout naturel que des amis intimes aillent conduire un des leurs qui part pour un long voyage, mais ils se révolteront lorsqu'ils verront l'organisation d'une conduite compagnonnique.

Le rouleur marche en tête (1) avec le partant qui

(1) Voir dans l'histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie et des sociétés anciennes et modernes par F. T. B. Clavel, planche 24, une gravure représentant une conduite de Compagnons.

porte sa *malle à quatre cadenas* sur son épaule, accrochée après sa canne. Les autres Compagnons viennent derrière, leur longue canne ferrée à la main, les couleurs flottant au vent, placées suivant l'habitude du corps d'état qui fait la conduite. Tous sont porteurs de verres et de bouteilles. Arrivés à l'extrémité de la ville un Compagnon entonne une chanson de circonstance répétée bientôt par tous.

A un certain moment, un groupe de Compagnons se détache du gros de la troupe et part en avant ; puis, arrivé à une distance de cent mètres environ, il revient sur ses pas à la rencontre du partant. Arrivé à la hauteur de ce dernier l'un des Compagnons lui lance ce fameux cri qui fut le point de départ de tant de combats sanglants : « Tope la coterie ! — l'autre répond de même. — Quelle profession ? — Charpentier. — Compagnon ? — Avec honneur et gloire, et capable de les soutenir ; et vous, la coterie, quelle profession ? — Charpentier. — Compagnon ? — Avec honneur et gloire, et capable de les soutenir. » Sitôt ces paroles prononcées, ils posent leur canne en croix sur le sol et se donnent le bras, le partant tournant le dos à la ville et le Compagnon la regardant, puis, disposant chacun de leurs pieds dans les angles formés par le croisement des cannes, ils tournent en disant à chaque pas un de ces mots : Union, Vertu, Génie, Travail, Travail, Génie, Vertu, Union, Union pour les Compagnons, puis ils s'arrêtent ; un des Compagnons présents leur tend à chacun un verre, un autre leur emplît et ils boivent en se croisant le bras et en portant la jambe droite en avant de façon à la croiser également. Lorsqu'ils ont vidé leur verre, l'un dit : « Bon vin rouge, mon frèrot », l'autre répond : « A nos crocs, mon frèrot ». Cette scène se recommence trois fois et constitue ce qu'on appelle la *Guillebrette*. Lorsque tout est fini, le partant continue seul sa

route, et les Compagnons rentrent en ville en continuant à chanter.

Telle que nous venons de la décrire, cette conduite est ce que l'on pourrait appeler réglementaire, mais il est bien rare qu'une conduite se passe sans incidents.

Ordinairement, lorsqu'une conduite doit avoir lieu, tous les corps d'état de la ville le savent à l'avance, les amis se joignent à la conduite et les adversaires organisent une *fausse conduite*. Ils se rendent à l'avance sur la route que doit prendre la conduite et viennent à sa rencontre ; c'est alors une bataille en règle qui a lieu, bataille toujours sanglante dont on a vu au chapitre III quelques échantillons.

En 1883, quelques Compagnons, qui sous l'impulsion des écrits de Perdiguier, en étaient venus à envisager le compagnonnage sous un autre aspect, tentèrent au sein de la Fédération compagnonnique, de faire supprimer les conduites :

« ... Personne en effet n'ignore — disait un de ces Compagnons — que c'est justement à ces conduites qu'avaient lieu les rixes les plus sanglantes que nous ayons à déplorer ; eh bien, je me le demande, je le demande à tout ce qu'il y a d'humain et de généreux dans notre grande famille, est-ce bien là que l'on veut nous ramener ? »

Mais les Compagnons de Tours, plus fanatiques dans leurs traditions, s'opposèrent de toutes leurs forces à ce nouveau courant. L'un d'eux, le Compagnon Vauchez, répondit au passage que nous venons de citer, dans le *Ralliement* :

« ... En attendant, procurez-vous une longue-vue, et n'oubliez pas, le deuxième dimanche de juin, avant la Saint-Pierre, de monter sur le point le plus élevé de Fourvière. Braquez votre longue-vue dans la direction du pont de Tours. Si les verres sont assez puissants pour rapprocher ces deux points, vous au-

rez le plaisir de voir défilér deux cent cinquante à trois cents Compagnons du Devoir, passants bons drilles de Soubise et les fidèles de Maître Jacques.

« Vous pourrez constater que le sang qui coulera de cette conduite sortira des caves de Saint-Avertin, Joué-les-Tours, peut-être bien même de Vouvray. »

Ainsi les organisateurs de cette conduite répondaient d'avance du calme des Compagnons tout en affirmant que le vin coulerait à flots. Hélas ! qui peut répondre des hommes, lorsque le vin a coulé à flots ; surtout, lorsque, comme dans le compagnonnage, ils ont, ou croient avoir de traditionnels motifs de discorde.

Aujourd'hui, ces conduites ne peuvent plus avoir lieu, en vertu de la loi qui interdit les processions et, auraient-elles lieu que les Compagnons ne se pareraient plus de leurs oripeaux, qui, dans un siècle où le progrès marche à pas de géant, n'inspireraient plus au profane le respect qu'ils inspiraient jadis. Tout au plus attireraient-ils autant de curiosité qu'une mascarade de mi-carême et les gavroches parisiens ne manqueraient pas de crier à la chienlit.

Concours

Lorsque deux sociétés de Compagnons de même métier occupaient la même ville, ils commençaient par se battre pour savoir quel était le « *Devoir* » qui resterait dans la ville, mais, bien souvent, il y avait des morts et des blessés de chaque côté et chacun, malgré cela, conservait ses positions. Il arrivait alors que les sociétés se portaient un défi de main-d'œuvre. Chacune d'elles écrivait sur le Tour de France afin que celui qui pouvait prouver être le meilleur ouvrier de chaque société, vienne dans la ville en litige soutenir l'honneur de son Devoir. Au jour indiqué pour le

concours, chacun des concurrents était enfermé dans une chambre, pendant le temps convenu à l'avance, sous la surveillance continuelle des Compagnons du Devoir opposé. Le délai expiré, les deux Compagnons étaient rendus aux leurs, et les travaux soumis aux experts. La société à laquelle appartenait le Compagnon qui avait exécuté le meilleur travail restait maîtresse de la ville et le Devoir opposé devait chercher ailleurs du travail. Quelquefois le résultat était contesté, et les adversaires restant dans la même ville continuaient de plus belle à se battre.

Le plus ancien concours qui ait laissé des traces dans l'histoire eut lieu en 1720, entre les tailleurs de pierre de Maître Jacques et ceux de Salomon. La ville fut « *jouée* » pour cent ans ; les Compagnons étrangers produisirent le plus beau chef-d'œuvre et obtinrent seuls le droit de travailler dans cette ville ; les Compagnons du Devoir durent quitter les lieux. Le délai écoulé, ils tentèrent de se réinstaller à Lyon, mais, ainsi que nous l'avons dit à la page 52, ils en furent encore empêchés par des moyens, cette fois moins pacifiques.

En 1808, les serruriers *jouèrent* Marseille. Les Devoirants avaient confié leur cause à un Dauphinois et les gavots à un Lyonnais. Au jour fixé pour la fin du concours, le Lyonnais n'avait encore fait que ses outils, qui étaient autant de petits chefs-d'œuvre, mais qui n'étaient pas l'objet du concours, alors que le Dauphinois avait exécuté une merveilleuse serrure avec sa clef. Le Lyonnais fut accusé de s'être laissé corrompre, et quoique les Compagnons du Devoir furent déclarés vainqueurs, les gavots ne quittèrent pas la ville, et il y eut encore, entre les deux partis, de sanglantes collisions.

En 1823, les menuisiers de Montpellier ne pouvant, par les batailles, éloigner l'un des partis de la ville, décidèrent un concours. Le travail à exécuter

fut une chaire à prêcher. A l'époque fixée, le Compagnon du Devoir avait fait une chaire dont les assemblages, si bien combinés, se tenaient sans colle ni cheville; seul un gland, en cul-de-lampe, formait écrou et tenait le tout. Le gavot n'avait pas terminé entièrement le travail, qui fut achevé depuis et qui, au dire de connaisseurs, est, malgré sa colle et ses chevilles, supérieur en bon goût et en élégance. Chacun des deux partis voulut avoir la victoire, et les choses en restèrent au point où elles étaient avant le concours.

En 1826, à Paris, les Compagnons tailleurs de pierre des deux Devoirs décidèrent un concours qui devait commencer le 8 août de ladite année et se terminer le 8 février 1827; le sujet fut un modèle, en relief et en plâtre, de deux édifices, et l'enjeu était de 8.000 francs, 4.000 francs étant déposés, par chaque société, chez un notaire. Au bout de trois mois, le surveillant du Compagnon passant s'aperçut que celui-ci avait reçu des objets prohibés par le règlement du concours, par un trou pratiqué dans le mur de l'alcôve de sa chambre. Les Compagnons étrangers firent dresser procès-verbal de ce fait par le juge de paix, le 6 novembre 1826, et un jugement en date du 3 avril 1827 leur attribua le prix de 8.000 francs.

En 1855, à Dijon, les Compagnons charpentiers du Devoir portèrent un défi à la société de l'Union. Il fut décidé qu'un chef-d'œuvre serait produit pour être présenté à la messe, le jour de la Saint-Joseph. La supériorité du travail des sociétaires — dit le livre de l'Office du Travail — fut telle qu'aucune contestation ne fut possible.

Il y eut pourtant des contestations; Bernard Albe dit, à ce sujet, dans une note de son livre de Chansons :

« La société de l'Union qui se fonda à Dijon en

1854, après avoir échoué dans une lutte qu'elle avait essayé d'entreprendre contre l'ancienne société de Compagnons charpentiers, tenta un suprême et dernier effort en 1855, qui devait décider de sa vie ou de sa mort. Sur tous les rapports, ils furent vaincus, car les bons drilles firent paraître un chef-d'œuvre qui fit l'admiration de tous les connaisseurs et qui fut récompensé par une médaille d'argent portant, sur la face, l'effigie de Napoléon III, empereur, et, sur le revers, dans une couronne de chêne, l'inscription suivante : « La ville de Dijon aux Compagnons charpentiers passants ; chef-d'œuvre de charpenterie. M. André, maire, 1855. Honneur au travail ! »

« Ainsi, on le voit, ce ne sont pas des promesses ni des paroles, ce sont des faits qui parlent toujours pour l'antique société. »

Nous avons tout lieu de croire que l'enquêteur du ministère du commerce qui fit paraître le livre que nous avons cité plus haut est plus capable d'écrire avec impartialité, n'étant affilié à aucune des sociétés citées, que Bernard Albe qui, sur tous les tons, en prose et en vers — et quels vers ! — chante la gloire de son compagnonnage.

Cannes

La canne est l'arme terrible avec laquelle les Compagnons s'entretuaient sur le Tour de France. La longueur varie suivant les corporations ; en général, elle est de la longueur ordinaire d'un alpenstock. Elle est composée d'un jonc, en souvenir de la mort de Maître Jacques (1), d'un long embout

(1) Voir les légendes.

ferré et plombé et d'une tête en ivoire, sur laquelle est marqué le nom de Compagnon du propriétaire. Chez les tailleurs de pierre, la tête est blanche; chez les charpentiers, elle est noire. La canne est, pour les Compagnons, un objet de vénération: dans un combat, prendre une canne équivaut à prendre un drapeau à l'ennemi. Une chanson, très en vogue de nos jours, vante ses mérites. Quelques couplets vont la faire apprécier :

La canne, gage précieux
 Par sa longueur comme par sa gloire,
 La canne fait mille envieux
 Sur la route de la victoire.
 L'Indien en la voyant pâlit,
 De son aspect il la profane.
 Renards, mon cœur a tressailli } *bis.*
 En voyant la première canne. }

Lorsqu'au retour de la saison
 Quelqu'un de nos frères nous quitte
 Et que Phébus par ses rayons
 Eclaire un beau champ de conduite,
 On voit en tête le rouleur.
 Près de lui la rose se fane,
 L'arc-en-ciel avec ses couleurs } *bis.*
 Brille moins que sa noble canne. }

Couleurs

On appelle couleurs, chez les Compagnons, de longs rubans de soie de 1^m 50 environ sur 10 centimètres de largeur, garnis aux extrémités de franges, généralement dorées ou argentées. Elles sont agrémentées de dessins représentant sainte Magdeleine priant dans la grotte de la Sainte-Baume, le

temple de Salomon et diverses inscriptions. Elles sont vendues à Saint-Maximin, dans le Var, près de la Sainte-Baume — où, paraît-il, Maître Jacques rendit le dernier soupir — par un Compagnon qui en a le privilège exclusif pour les Compagnons du Devoir. Ce Compagnon, nommé Audebaud, a le monopole de tout les objets compagnonniques : cannes, couleurs, et il s'intitule père des Compagnons du Devoir.

Simon dit, à propos de ce commerce : « Par suite d'un privilège dont l'origine est perdue dans la mémoire des Compagnons, cette précieuse pacotille (1) leur est vendue par un charron, qui tient ce privilège de ses pères et le passe à ses enfants. Comme tout monopoleur, le charron de Saint-Maximin abusant de son droit exclusif, fait payer 40 francs à de pauvres ouvriers ce qui n'en vaut pas plus de quinze. »

On a vu tout au long de cet ouvrage les querelles qu'avaient fait naître le port de ces couleurs. Voici de quelle façon elles devaient être portées par les différentes corporations pour être réglementaires. La hauteur où il était permis de les porter variant avec le rang d'ancienneté de la corporation dans le Compagnonnage, les tailleurs de pierre, les plus anciens, devaient les porter tout en haut du chapeau, les charpentiers venant ensuite : trois centimètres plus bas et, ainsi que les tailleurs de pierres, ramenaient l'extrémité devant l'épaule gauche ; les coureurs les portaient au chapeau, et le bout pendait derrière le dos ; les menuisiers et les serruriers du Devoir, au côté gauche, à une boutonnière haute de l'habit, etc...

(1) Nom donné à un jeu entier de couleurs renfermé dans un étui de fer blanc.

Fêtes Patronales

On verra plus loin (1) le récit d'une fête patronale chez les Compagnons charpentiers. Il y a peu de variantes dans les autres professions, et nous n'aurons qu'à indiquer les saints adoptés comme patrons par les diverses corporations :

Les tailleurs de pierre fêtent l'Ascension ; les charpentiers, la Saint-Joseph ; les menuisiers, la Sainte-Anne ; les serruriers, la Saint-Pierre ; les maréchaux, la Saint-Eloi d'été ; les forgerons, la Saint-Eloi d'hiver ; les cordonniers, la Saint-Crespin, et les boulangers, la Saint-Honoré.

Ces fêtes patronales sont appelées à disparaître avec l'institution qui les a créées. Elles sont déjà totalement oubliées dans les corporations où le compagnonnage n'existe plus, tel que chez les menuisiers et les tailleurs de pierre, et dans les autres corporations elles ne sont fêtées que par les Compagnons. Le siècle n'est plus aux fêtes des saints, et les ouvriers, organisés maintenant dans leurs syndicats, entendent choisir le jour où il leur plaira de chômer. Ce jour est, pour le moment, le 1^{er} Mai, mais il est à souhaiter qu'il perde rapidement son air de fête pour devenir le jour de revendication de toute la classe ouvrière ; alors, indissolublement unis, ayant banni à jamais les vieilles discordes, ce sera vraiment une fête de se sentir tous vibrer d'un désir de mieux-être, et de partir à l'assaut de la vieille société capitaliste qui, comme le compagnonnage, a fait son temps.

(1) Page 139.

Funérailles

Aux funérailles d'un Compagnon en activité sont invités tous les corps d'état amis. Le corps d'état éprouvé de la perte d'un de ses membres suit le cercueil, un certain nombre de Compagnons de la profession du défunt marchent de chaque côté, tenant des couleurs comme cordons du poêle; en province, où il n'y a pas de corbillard, la bière est portée par quatre Compagnons de la même profession; deux couleurs sont disposées, en croix, dessus. Puis viennent ensuite les autres professions, dans l'ordre où elles ont été admises dans le compagnonnage — ordre que nous avons cité dans le tableau chronologique, page 20 — et munies de leurs couleurs et de leurs cannes, portées, pour la circonstance, la tête en bas. Lorsque la cérémonie est religieuse, le rouleur marche derrière le prêtre, muni de sa canne, et des couleurs au chapeau. Dans l'église, le cercueil est placé dans la grande nef, le rouleur se tient debout derrière. Arrivé au cimetière, le corps est descendu dans la tombe; là, la cérémonie change, suivant les professions. Chez les charpentiers, trois Compagnons descendent dans la tombe, que l'on recouvre d'un drap funéraire, et font la *guillebrette* sur le cercueil; seulement, au lieu de dire: *Union, Vertu, Génie, Travail*, ils poussent autant de gémissements (1) que de mots dans la *guillebrette* ordinaire et ils ne boivent pas, puis ils font brûler le *trait carré* (2) du défunt. La fumée qui sort de la tombe par les côtés du drap impressionne fort les assistants non-Compagnons, qui se demandent ce

(1) Ce sont ces gémissements qui ont fait dire que les Compagnons du Devoir *hurlaient*.

(2) Voir la signification de ce mot pages 99 et 165.

qui a bien pu brûler. Lorsque ceci est fini, les trois anciens remontent et le rouleur lit un discours dont la forme varie rarement et où sont vantées toutes les qualités du défunt.

Chez les Compagnons de Maître Jacques, la *guilbrette* se fait sur le sol ; personne ne descend dans la tombe. Après avoir tourné autour des cannes en poussant des gémissements, ils se portent mutuellement la main droite à l'oreille et s'embrassent, puis s'agenouillent pour prier et enfin jettent trois pelletées de terre sur le cercueil.

Dans d'autres professions, un Compagnon descend dans la tombe et se couche sur le cercueil.

L'enseignement Professionnel

De tout temps, les sociétés de compagnonnage du bâtiment ont apporté un soin particulier à l'enseignement professionnel. Des cours du soir (payants jusqu'en ces dernières années) étaient organisés par les tailleurs de pierre, les charpentiers, les menuisiers et les serruriers ; les charrons ont depuis peu suivi cet exemple. Ces cours, qui étaient jadis très suivis, sont, depuis longtemps déjà, relégués au second plan par un grand nombre de Compagnons. Ce fait se constatait déjà du temps de Perdiguier qui, dans la *Question vitale du Compagnonnage*, disait :

« Les écoles de dessin, de théorie pratique se ferment ; des cabarets, des estaminets s'ouvrent de toutes parts ; on aime mieux manier la bouteille, les verres, les tasses, les cartes que l'équerre, le compas, le crayon, les livres. L'estomac est gavé de liquides malfaisants pendant qu'on laisse pâtir le cerveau, pour lequel on regrette ou pleure toute dépense. »

Ce délaissement des écoles de dessin n'a fait que

accentuer depuis, malgré le bluff fait par les organisations compagnonniques à ce sujet. Les cours ouvrent habituellement le 1^{er} novembre, pour finir dans la première quinzaine de mars; ils sont suivis assidûment pendant un mois ou un mois et demi, puis ensuite les élèves s'éclipsent un par un, et finalement, au bout de deux mois, seuls quelques étudiants dessinent encore. Il serait facile de se rendre compte de ce fait en se promenant, les soirs de janvier ou de février, devant chez la mère des charpentiers du Devoir, 161, rue d'Allemagne; la largeur de la rue permettrait à ceux qui en voudraient faire l'expérience de se rendre compte du peu d'élèves qu'il y a dans la salle de travail située au premier étage.

Les ..

« La seule bonne raison qu'on ait pu nous donner pour la conservation des pratiques secrètes du compagnonnage, dont les jeunes gens des villes commencent à se gausser et à rire, c'est le respect superstitieux qu'elles inspirent toujours aux jeunes ouvriers campagnards arrivant du village. La haute idée qu'ils se font de l'initiation et des prérogatives qu'elle confère est pour eux un puissant stimulant à se faire, par leur application au travail et leur bonne conduite, des droits au beau titre de Compagnon. »

Ces lignes que nous avons extraites du livre de Simon s'appliquent merveilleusement aux trois points symboliques des Compagnons.

Demandez à un Compagnon pourquoi il met trois points disposés en triangle à la suite d'une foule de mots qui n'ont rien de mystérieux; s'il vous répond avec franchise, il vous dira qu'il n'a jamais pu le savoir exactement, que chez les Compagnons tout

marche toujours par trois ; au besoin, il vous dira même que c'est parce que trois mauvais Compagnons ont tué Hiram.

La vérité est que cela donne un petit prestige d'avoir des cartes de visite sur lesquelles sont une douzaine de lettres suivies de . . . ; on passe pour un Franc-Maçon, et ça fait son petit effet.

Ceux-ci, d'ailleurs, ne savent pas plus que les Compagnons pourquoi cette habitude est venue et ne sauraient dire depuis quelle époque elle existe.

Tout est prétexte à mystère dans le compagnonnage. Moreau raconte ainsi la façon dont les Compagnons menuisiers convoquaient une assemblée :

« Lorsque les Compagnons gavots convoquent une assemblée, si l'ouvrier auquel ils s'adressent nettoie gravement son établi, croise l'équerre et le compas sur un bout de cet établi, noue sa cravate, passe sa veste, prend son chapeau et s'avance silencieusement, en faisant force salamalecs, vers l'un des Compagnons qui a planté sa canne dans un des trous de valet et l'attend pour lui dire tout bas à l'oreille : « Vous vous trouverez demain, à deux heures, chez la mère », ils ont fait un mystère. »

Le Rouleur et ses Fonctions

Dans les sociétés de compagnonnage, il n'y a ni président, ni secrétaire, ces deux fonctions qui sont réunies en une seule, sont occupées à tour de rôle par chacun des Compagnons en activité, suivant leur numéro d'inscription sur le livre, à moins toutefois qu'ils soient illettrés : dans ce cas, on leur nomme un suppléant, mais on ne passe pas leur tour.

Les fonctions de rouleur sont moins chargées qu'elles l'étaient jadis. Il devait conduire les arrivants chez les maîtres qui avaient besoin de Compa-

gnons et *lever l'acquit* des Compagnons qui quittaient la ville. L'évolution qui a fait changer le mode d'embauchage et de débauchage a fait disparaître cette coutume. Il ne reste plus, actuellement, au rouleur, qu'à tenir les livres, à *reconnaître* les compagnons qui arrivent et à remettre au compagnon qui quitte la cayenne son *trait carré* qui lui permettra de faire constater aux Compagnons de la ville où il se rend qu'il est parti en règle avec la cayenne d'où il sort. Chez les charpentiers il préside les assemblées, assisté du rouleur qui l'a précédé et de celui qui va lui suivre.

LEVAGE D'ACQUIT. — Lorsqu'un Compagnon quitte un patron, il prévient le rouleur qui se rend chez le patron où était occupé ce Compagnon et lui demande s'il n'a pas de plainte à formuler contre ce dernier, puis il fait la même demande au Compagnon. Si les réponses sont satisfaisantes, l'acquit est levé et le Compagnon peut quitter la ville.

EMBAUCHAGE. — Dans presque tous les corps l'état il était d'usage que le Compagnon embauché par le rouleur lui devait un repas.

Chez les cordonniers, l'aspirant payait un franc à la caisse, à moins qu'il ne fasse un séjour moindre d'une quinzaine, les Compagnons ne payaient aucun droit, pour les dédommager des charges de la fonction de rouleur. En général, voilà comment se faisait un embauchage : Le rouleur conduisait le nouveau venu chez le patron qui avait demandé des ouvriers et lui disait : « Monsieur X..., je vous embauche le pays Z... ; consentez-vous à lui avancer 3 francs ? » Sur la réponse affirmative, le rouleur, après avoir reçu la somme, s'adressait à l'aspirant en ces termes : « Mon pays, voilà 3 francs que le patron vous avance, les gagnerez-vous ? » Et celui-ci répondait affirmativement. L'embauchage était fait.

Surnoms

On a vu qu'au cours de la réception chaque nouvel initié choisissait un nom qu'il devait porter chez les Compagnons. Au temps où le compagnonnage était le maître dans les villes, ce nom, accolé au nom du pays de naissance, était porté à l'exclusion de tout autre par le Compagnon. Nous voudrions faire remarquer à ce sujet combien ces noms sont une des manifestations de l'orgueil compagnonnique. S'ils étaient *donnés* au nouveau reçu par des Compagnons le connaissant, passe encore, ce serait un hommage rendu à des qualités ; quoique la première des qualités soit la modestie. Mais ils sont *choisis* par le nouveau reçu lui-même, ce qui permet de voir : des alcooliques s'appelant *la bonne conduite* ou *la sagesse*, des écervelés s'appelant *la prudence*, des mal bâtis s'appelant *la belle prestance* et des ignorants s'appelant *l'ami des arts...*, etc., etc.

L'habitude de s'appeler par nom de pays a malheureusement persisté jusqu'à nos jours, même chez les indépendants. Il serait à souhaiter que ceux-ci abandonnent cette coutume qui ne présente que des inconvénients sans aucun avantage et qu'ils en viennent à se faire nommer tout simplement de leur nom de famille.

Les fondateurs de la société des *Caron* (1) avaient déjà en 1858 compris ceci et l'article 27 de leurs statuts disait :

« Pour éviter les erreurs, les méprises qu'engendrent les noms de province et les sobriquets, pour vivre en harmonie avec les mœurs de l'époque, les sociétaires ne se reconnaîtront que par leur nom propre. »

(1) Voir page 83.

CHAPITRE VI

MUSE COMPAGNONNIQUE

Lorsqu'une fête, un banquet ou une conduite réunit les Compagnons, ils aiment à chanter des chansons glorifiant le compagnonnage — le leur, bien entendu — et lorsqu'en vers, les poètes parlent des sociétés adverses, c'est en termes peu courtois. Si ces derniers montrent peu de soucis pour les règles de la versification, par contre ils en montrent un grand à s'attribuer toutes les qualités et à leurs adversaires tous les défauts.

Voici quelques couplets qui vont faire apprécier l'art poétique des auteurs du compagnonnage ; ils sont dédiés aux charpentiers de Liberté et chantés sur le Tour de France par les Compagnons du Devoir :

Les Bohémiens de Renards de Liberté

Végétant à peine,
S'abrutissant toujours plus fort,
Leur plaie se gangrène,
Ils sont aux portes de la mort ;
Sans persévérance,
Leur esprit toujours abruti,
Quoique en décadence
Ils vivent sans aucun souci.

(Au refrain.)

Croyant en science
 Avoir acquis quelque faveur,
 De la préséance
 Osant disputer la valeur ;
 Quelle triste gloire
 Que de se voir ainsi vaincu !
 En lisant l'histoire
 On voit qu'ils n'ont jamais vécu.
 (*Au refrain.*)

Chez eux la discorde
 Poursuit avec activité
 L'aimable concorde
 Qui fuit d'un pas précipité ;
 Ni la bienséance,
 Ni les talents ou les vertus,
 N'ont par leur présence
 Détruit les vices et les abus.
 (*Au refrain.*)

Horde ambitieuse
 Elle est du drille Compagnon,
 Toujours curieuse
 De savoir l'institution.
 Sans intelligence,
 Ils n'auront jamais le savoir
 Sur le Tour de France
 De nos Compagnons du Devoir.
 (*Au refrain.*)

Poursuivis sans cesse
 Toujours par les plus grands revers,
 La grande détresse
 Les rend de plus en plus pervers.
 Prenant pour devise
 Le triste nom d'un père Indien,
 Rivaux de Soubise
 Ils se cachent rue Saint-Germain.
 (*Au refrain.*)

Si pour une belle
 Parfois se trouvant captivés,
 Vaine clientèle
 Car d'éloquence ils sont privés.
 Sans amour, sans gloire,
 Mais sots, querelleurs et cafards,
 Oui, voilà l'histoire
 De ces avortons des beaux arts.

(Au refrain.)

Venez donc, peuplade,
 Mais corrigez tous vos défauts,
 Et qu'une ambassade
 Apporte chez nous vos travaux ;
 Si, digne du drille,
 Vous êtes par capacité,
 Le tribunal brille
 De l'étendard de l'équité.

(Au refrain.)

L'auteur, vrai bon drille,
 C'est Albigeois le bien aimé,
 Sur cette famille
 Chante d'un désir animé
 De faire connaître
 Tous ces renards de Liberté,
 Osant compromettre
 Le Devoir dans sa pureté.

(Au refrain.)

REFRAIN

<p>Oui, sans industrie, Que sont ces Renards libertins, Et voilà la vie De ces bohémiens Sans moyens,</p>	<p>Oui voilà la vie <i>(bis)</i> De ces bohémiens Sans moyens, Voilà la vie De ces bohémiens Libertins.</p>
---	--

Si Albigeois le bien aimé vivait à l'heure actuelle, il ferait une chanson glorifiant ces renards de Liberté, ces braves, qui en compagnie des honnêtes Compagnons (c'est eux qui le disent) allèrent travailler, avec un revolver dans la poche, pendant que la majorité de leur corporation était en grève, et alors, dans une chanson contre les syndiqués, il intercalerait ce couplet plein d'esprit :

Si pour une belle
Parfois se trouvant captivé
Vaine clientèle
Car d'éloquence ils sont privés..., etc.
(Voir page précédente.)

Satisfait sans doute du succès des vers que nous venons de citer, le même auteur fit sur le même sujet :

La Polka des Renards de Liberté (1)

à laquelle il met en sous-titre :

*Telle que la leur font danser les bons drilles
sur le Tour de France.*

Amis, je vais vous faire encor
Le tableau détestable
De ces libertins dons le sort
Est vil et méprisable ;
Leur seul plaisir et leur manie
N'est que sur la polkamanie,
Cette agréable danse
Qui est en vogue à l'Opéra,
Et que partout en France
L'on nomme la polka.

(1) La chanson complète ainsi que la précédente se trouve sur un recueil dont le titre est : *L'Echo des Bons drilles du Tour de France*, par Bernard ALBE. Paris, 1861.

Fondés au faubourg Saint-Martin,
On chassa par la suite
Jusques au faubourg Saint-Germain,
Ces rivaux sans mérite ;
C'est dans ces cris de désespoir,
Qu'ils cherchaient en vain un manoir,
Courant partout en France
Pour s'installer ; mais on traqua
Ces inventeurs de danse,
Ces sauteurs de polka.

Bannis de tous les Compagnons,
Cette secte indocile
Crut éclore sous d'autres noms,
Mais fut toujours stérile.
Ces renégats se rassemblant
S'organisèrent en tremblant,
Adoptant à leur tête
Un père indien qui leur dicta
La loi d'un faux prophète
Calquée sur la polka.

Ils furent encore à Maisons
Pour y chercher dispute
A nos bons drilles Compagnons,
Qui soutinrent la lutte.
Fallait voir ! dans très peu de temps
Sans musiciens ni instruments,
On les fit mettre en danse,
Et tout le public s'écria :
C'est la même qu'en France
L'on nomme la polka.

Trouvant admirables les pratiques du compagnonnage, les réformateurs ne trouvèrent pas grâce devant la muse d'Albigeois ; ce couplet qu'il dédie à Perdiguier en est la preuve :

« Je veux que le compagnonnage »
 Nous dit un gavot menuisier,
 « Sorte dans peu de l'esclavage ».
 Il se méprend cet ouvrier
 Dans ses ouvrages,
 Plein de suffrages,
 Il veut une Régénération ;
 Faut que je dise
 Avec franchise,
 Quand il a fait l'organisation
 De chaque corps de Compagnon,
 Il a fait des bêtises (*bis*).

Si dans les chansons du compagnonnage Bernard Albe aime à vanter la société à laquelle il appartient, il n'aime pas moins faire un étalage d'érudition que l'on peut qualifier sans parti-pris de pédanterie. Ainsi dans une chanson qui a pour titre : *La Saint-Joseph*, on ne trouve pas moins de huit noms de divinités mythologiques ; or, comme ces chansons étaient destinées à être chantées par des jeunes gens qui bien rarement à cette époque (1861) savaient lire, on peut dire que la plupart ont chanté cette chanson sans jamais savoir ce que venaient faire là *Apollon, Bacchus, Cupidon, Calliope, Hébé, Momus, Phébus et Plutus*.

Les Compagnons aiment à chanter leurs exploits, on en a vu un échantillon à la page 5. En voici un autre dans le même style :

Entre Muse et Vergèse
 Nos honnêtes Compagnons
 Ont fait battre en retraite
 Trois fois ces chiens capons
 Vivent les gavots
 Au compas, à l'équerre.
 Vivent les gavots

Dans la plaine de la Crau,
 Ils se sont toujours signalés avec zèle,
 Avec zèle.
 Vivent les gavots.

D'autres Compagnons chantent ce même couplet de la façon suivante qui n'est pas moins barbare que la première version :

Entre Muse et Vergèse,
 Nos honnêtes Compagnons
 Ont fait battre en retraite
 Trois fois ces chiens capons
 A coups de canne et de compas.
 Repoussons ces scélérats,
 Nos Compagnons sont bons là.
 Fonçons sur eux le compas à la main,
 Repoussons-les, car ils sont des mutins.

Pas de charge en avant,
 Repoussons tous ces brigands,
 Ces gueux de Dévorants
 Qui n'ont pas de bon sang.

Puis cet autre refrain :

Si cette race infernale,
 Dévorants sans instruction,
 Lisait un peu dans les annales
 De notre grand roi Salomon (*bis*)
 Ils verraient que cet homme sage
 Fonda notre société,
 Et nous a donné pour partage
 Le beau devoir de Liberté.

Les Compagnons du Devoir ont aussi les leurs dont voici quelques extraits :

Chers Compagnons honnêtes, il faut nous rassembler,
 C'est pour chasser ces bêtes qui sont dans Montpellier ;
 Commençons de suite par tous ces gavots,
 Car ils sont sans doute de vrais animaux.

Un autre refrain dit :

Gavots abominables,
 Mille fois détestables,
 Pour toi quelle pitié
 De te voir enchaîné.
 Il vaudrait mieux te rendre
 Chez la mère, à Lyon.
 Là, on saurait t'apprendre
 Le Devoir d'un Compagnon (*bis*).

Mais la note dominante dans les chansons en vogue actuellement chez les Compagnons consiste à célébrer l'orgie. Nous n'en finirions pas s'il nous fallait citer toutes les chansons de ce genre, nous donnerons seulement quelques couplets de l'une que l'auteur a appelée la *Gâté des Bons Drilles* :

REFRAIN

Compagnons, réjouissons-nous,
 Bacchus préside à nos fêtes,
 Aujourd'hui par ses conquêtes
 Il va nous couronner tous.
 Chantons, buvons,
 Bacchus préside à nos fêtes,
 Chantons, buvons
 Ensemble les Compagnons.

A ce banquet délicieux
 Où les Devoirants qui fourmillent
 Et les bons vins qui pétillent
 Nous rendent le cœur joyeux.

(*Au refrain.*)

L'amour, Bacchus et la gaieté,
 Pour expulser la disgrâce,
 A nos côtés prennent place,
 Fêtant la fraternité.

(*Au refrain.*)

Que le bon vin, les Compagnons,
 Chasse d'ici la discorde,
 Que l'amitié, la concorde,
 Guident nos réunions.

(*Au refrain.*)

Bannissons peines et chagrins,
 Dignes enfants de Soubise,
 Frères, que notre devise
 Soit du vin et des refrains.

(*Au refrain.*)

Savourons tous ce divin jus,
 Ce nectar pur, agréable,
 Que nos verres sur la table
 Soient dignes du dieu Bacchus.

(*Au refrain.*)

Honorons ce dieu tout puissant,
 Quand armé de sa bouteille
 Verse sa liqueur vermeille
 Dont le goût est ravissant.

(*Au refrain.*)

La fameuse chanson *La Gloire*, celle qui est le plus
 antée sur le Tour de France, n'échappe pas à cette
cchussomanie ; son premier couplet dit :

Mes chers coteries, je vais vous chanter la gloire,
 La gloire de tous les Compagnons ;
 Lorsque nous sommes ensemble à boire
 On admire cette belle union.

Arrêtons-nous là ; nous savons que lorsqu'ils sont ensemble à boire, nos Compagnons sont bien unis ; il n'en n'est pas toujours de même : c'est ce que nous allons voir aux chapitres suivants, mais avant de quitter ce chapitre, nous ne pouvons résister au désir de faire connaître une chanson, à la composition de laquelle l'auteur dut certainement attraper une méningite ; elle était dédiée aux membres de la société de l'*Union des travailleurs du Tour de France*. Il nous est agréable que ce soit l'*Union des charpentiers de la Seine* qui, la première, ait réimprimé ces magnifiques vers, qui ont pour titre :

Les Désappointés

I

Unionistes, rassemblez-vous
 Vous, vous, vous, vous, vous, vous, vous,
 Quand nous passons, regardez-nous
 Nous, nous, nous, nous, nous, nous, nous,
 Vous ferez, en vrais curieux,
 Zim ba da boum, ba da boum boum boum !
 Comme font tous les envieux
 Ha ! ha ! ha ! ha !

2

Penseriez-vous du Compagnon
 Gnon, gnon, gnon, gnon, gnon, gnon, gnon,
 Détruire l'institution
 Ion, ion, ion, ion, ion, ion, ion.
 Tous vos efforts sont sans effets
 Zim ba da boum, ba da boum boum boum !
 Et ça vous coupe le sifflet
 Ha ! ha ! ha ! ha !

3

A nos bons drilles charpentiers
 Tiers, tiers, tiers, tiers, tiers, tiers, tiers,
 Sociétaires de tous métiers
 Tiers, tiers, tiers, tiers, tiers, tiers, tiers,
 Si vous leur manquez de respect
 Zim ba da boum, ba da boum boum boum !
 Ils vous relèveront le bec
 Ha ! ha ! ha ! ha !

4

Faux partisans de l'union
 Ion, ion, ion, ion, ion, ion, ion,
 Vous avez emprunté ce nom
 Nom, nom, nom, nom, nom, nom, nom,
 A l'antique société
 Zim ba da boum, ba da boum boum boum !
 Usez-en à satiété
 Ha ! ha ! ha ! ha !

5

Montrez au public vos talents
 Lents, lents, lents, lents, lents, lents, lents,
 L'exécution de vos plans
 Plans, plans, plans, plans, plans, plans, plans,
 Et pour vous il prononcera
 Zim ba da boum, ba da boum boum boum !
 Quand le volume passera
 Ha ! ha ! ha ! ha !

6

C'est Bien-Aimé, dit l'Albigeois,
 Geois, geois, geois, geois, geois, geois, geois,
 Qui vous a dépeint avec joie
 Joie, joie, joie, joie, joie, joie, joie.
 Ce bon drille, pour s'égayer,
 Zim ba da boum, ba da boum boum boum !
 Désirerait vous voir bailler
 A, a, a, a.

Albigeois le Bien-Aimé désirerait nous voir bail-
ler. Que n'a-t-il continué à versifier dans ce cas ?
Un couplet de plus, et nous dormions tous. Aussi
pour éviter qu'un pareil accident se produise, nous
fermons ce chapitre. Nos lecteurs sont sans doute
suffisamment édifiés sur l'art poétique des Compa-
gnons chansonniers.

CHAPITRE VII

LES SECRETS DES COMPAGNONS CHARPENTIERIS

Les mystérieuses pratiques qui composent la réception des charpentiers sont restées très longtemps secrètes. On a dit que ce secret était gardé, par crainte des représailles que les Compagnons ne manqueraient pas d'exercer sur celui d'entre eux qui aurait été assez hardi pour divulguer ce secret. Ce n'est pas la véritable raison.

Les mystères de la réception se composent de choses inavouables, immorales, répugnantes, et si honteuses que très peu d'hommes ont jusqu'à présent osé reconnaître qu'ils avaient participé à de semblables pratiques.

L'an dernier, nous avons publié une partie des rites des Compagnons du Devoir ; un ancien Compagnon, venu à des idées plus modernes, nous a blâmés, parce que sa femme ayant lu l'ouvrage, il eut honte devant elle d'avoir participé à ces choses.

Voilà bien la véritable raison qui fit si longtemps garder ce secret, même par les Compagnons, qui, venus à de meilleurs sentiments, quittèrent la société, même par ceux qui, pour une cause ou une autre, en furent chassés.

Nous avons été mis sur la trace d'une révélation de ces mystères par un très sérieux ouvrage que P. du Maroussem publia en 1891 sur la corporation des charpentiers. Dans cet ouvrage, une petite partie des rites des Compagnons du Devoir est reproduite. Quoique les passages importants aient été supprimés, nous aurions pu croire qu'il y avait un peu d'exagération dans cette révélation si l'auteur ne s'était chargé de nous donner la preuve de ce qu'il avançait. « Cette preuve existe — dit-il, — elle a été faite par des procédés de critique historique très nouveaux. Les ouvriers charpentiers qui s'étaient fait remettre ces révélations, précisément pour éclairer certains bruits vagues que la rumeur publique faisait courir sur la rigueur de l'initiation, ont cherché à en vérifier l'exactitude avec une patience et une sagacité dignes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ils ont appris par cœur des passages entiers et, brusquement, au chantier, ils ont interpellé des Compagnons en titre qui, surpris, ont répondu. C'était déjà un commencement de preuve. L'enquête a continué pendant des années; enfin on a rencontré, ce qui était le but suprême, des Compagnons assez naïfs pour s'emporter avec violence contre les traîtres inconnus qui avaient dévoilé les mystères et pour réclamer leur nom. De plus, nous pouvons l'ajouter: plusieurs chefs du compagnonnage du Devoir ont reconnu devant nous que l'auteur des manuscrits, malgré les confusions et les inexactitudes de quelques pages, avait bien réellement été Compagnon. »

Le même auteur ajoute d'autre part (page 271):

« Quant à l'exactitude de ces révélations, elle est suffisante. Dans sa sphère inférieure, le Compagnon a vu comme un homme illettré peut voir. L'ordure de certains passages n'a rien qui doive nous surprendre. L'obscénité nous a été affirmée par un des

chefs du compagnonnage. « Le créateur de ces rites — nous a-t-il dit — était à la fois un grand homme et un grand polisson. » Cette phrase annonce le manuscrit. La cruauté se retrouve dans les autres compagnonnages; nous possédons des révélations au sujet des cordonniers du Devoir de Maître Jacques qui sembleraient, sur certains points, des répétitions de celle-ci. Nous ferons remarquer en terminant que le canevas des rites seul reste fixe, et que l'imagination des acteurs peut créer des détails éternellement variables. »

Cette preuve serait déjà suffisante, mais elle n'est pas la seule. Voici ce que dit au sujet de la réception, et comme confirmation de ce qui est écrit ci-dessus, une publication officielle du ministère du Commerce :

« Le récit complet d'une réception faite à la Cayenne de Paris a été fait par un déserteur du compagnonnage, et son manuscrit, qui a circulé dans les ateliers et que nous avons eu entre les mains, a été déjà rendu public, en partie. »

« Aux épreuves morales et physiques du genre de celles que nous avons signalées plus haut, les charpentiers du Devoir en ont ajouté d'autres où la brutalité, poussée jusqu'à la cruauté, le dispute à l'obscénité la plus révoltante, quoique ce Devoir soit resté fidèle jusqu'en ces derniers temps aux prescriptions religieuses abandonnées peu à peu par les autres Devoirs.

« Les principaux passages que l'on fait subir aux renards sont la visite au confesseur du père Souise, le petit baptême, la vache à Galapia, le trait amené (que l'on trace au bas-ventre du renard avec une rainette, quitte à laver la plaie avec des cendres délayées dans de l'eau); le grand baptême, dans lequel on lance des seaux d'eau à toute volée sur les renards, en chemise, rangés dans une encoignure de

la cayenne; l'épreuve du faitage; dans le sixième passage, les renards, nus, marchant à quatre pattes, cherchent à arracher avec les dents, à celui qui les précède, une chandelle que celui-ci porte ailleurs que dans la bouche: c'est ce qui s'appelle boulonner et déboulonner l'escalier; puis le passage du perquiquier, de la pipe, du maréchal, près duquel le renard va se faire ferrer; l'arrêt chez l'aubergiste Degueulas, la confirmation de l'archevêque du Père Soubise, l'embauchage chez le singe Galapia, la flagellation, etc., etc... Après les épreuves de la Saint-Joseph et pour devenir Compagnon fini, le Compagnon reçu doit subir de nouvelles épreuves à la Saint-Pierre.

« Des divers Compagnons consultés sur la véracité du manuscrit en question, les uns ont déclaré que tout était faux; d'autres ont dit que les épreuves morales subsistaient seules encore; d'autres n'ont fait porter leur négation que sur l'un ou l'autre point (ce qui se comprend, puisque les épreuves varient d'une réception à l'autre, d'après les dispositions des Compagnons présents; finalement, **un grand entrepreneur de Paris, ancien conseiller prud'homme, a déclaré devant nous qu'il ne consentirait pas pour 10.000 francs à se faire encore recevoir Compagnon dans les conditions où il avait été reçu. Cette déclaration équivaut à un aveu.** »

« *Les Associations professionnelles ouvrières*
(ministère du Commerce). »

Dans son livre, du Maroussem annonçait son manuscrit de la façon suivante:

« Un heureux hasard nous a fait mettre la main sur un document très curieux que détenait le parti collectiviste possibiliste, et qui n'est autre que le récit circonstancié des cérémonies de réception, écrit par

un Compagnon qui a manqué à ses serments. Un autre manuscrit, également inédit, est en la possession de la Chambre syndicale, et on l'y considère comme le règlement même des rites d'initiation... »

Lors de la parution de notre *Bulletin* de mars 1908 reproduisant le livre de du Maroussem en ce qui concerne la réception, un camarade âgé, ayant fait partie de la Chambre syndicale à l'époque où l'auteur plus haut cité fit paraître son livre, vint spontanément apporter à la permanence de l'Union un manuscrit complet contenant tous les détails que n'avait osé citer du Maroussem.

Ne voulant apporter à nos lecteurs que des faits précis, d'une authenticité absolue, nous nous sommes rendus à l'Office du Travail et nous avons soumis ce manuscrit à M. Finance, chef du deuxième bureau et auteur de l'enquête publiée sous le titre : *Les Associations professionnelles ouvrières*. Celui-ci l'a formellement reconnu comme étant le manuscrit qui avait circulé dans les ateliers dépendant de son service, manuscrit reproduit dans le livre de du Maroussem.

C'est donc en toute confiance que nous publions à notre tour ce manuscrit *in extenso*, en y changeant seulement quelques mots de façon à ce qu'il puisse être lu par tout le monde, sans froisser les sentiments des personnes délicates.

Ceux de nos lecteurs qui, malgré tout, douteraient de l'authenticité de ces récits, pourront, à l'imitation des premiers possesseurs de cette révélation, apprendre les détails par cœur et *toper* les Compagnons ensuite.

Disons, en terminant cet avant-propos, que quelques modifications ont été apportées depuis la Saint-Joseph 1907, à Paris, dans la réception.

Un congrès tenu à Paris, les 21-27 avril 1905, modifia quelque peu les rites, ce à quoi étaient opposés

les Compagnons de Paris. Voici à ce sujet ce que déclare le C. . Robin :

« ... Enfin nos travaux de réception furent débarrassés des pratiques stupides qui les souillaient, et ce, dans le but de se rapprocher de la pensée certaine du Fondateur, qui était trop humain et d'un esprit trop élevé pour avoir songé à agrémenter de telles tares un Enseignement dont la beauté morale ne pouvait qu'être affaiblie par certains procédés si brutaux.

« La lumière et la raison sont-elles, en ce cas, du côté du congrès ou du côté de la Cayenne de Paris, qui affecte de tenir aux anciennes insanités peut-être plus parce que le Tour de France les a rejetées que parce que ces Compagnons les approuvent en leur conscience. »

Nous indiquerons, au passage, les changements opérés qu'un jeune Compagnon, reçu en province depuis, a bien voulu nous communiquer.

Ainsi que nous le disions plus haut, la Cayenne de Paris se refusait à faire des modifications à la réception, et les autres Cayennes ayant décidé de modifier les leurs, le 13 juillet 1905, la Cayenne de Paris envoyait au Tour de France une circulaire où elle menaçait les jeunes Compagnons reçus en province de leur faire refaire, à leur arrivée à Paris, les passages de la réception qui avaient été modifiés, ce qui fait dire à Robin :

« Le résultat le plus clair est que, menacés de travaux dont ils n'ignorent pas la nature et astreints au payement d'une inscription très élevée, les Compagnons de province qui viennent à Paris ne font que se défendre en ne se faisant pas inscrire, afin d'éviter ces brimades et cette forte dépense qui sont évitées à ceux des Compagnons reçus à Paris et venant dans nos Cayennes. »

Enfin, à la Saint-Joseph 1907, la Cayenne de

Paris se décidait à modifier les rites — oh ! bien peu, on en jugera. — Ce n'était pas besoin de tant d'histoires pour cela ; mais voilà, c'est un plaisir de moins pour ceux qui y ont passé et qui brûlent d'envie d'en faire passer d'autres.

*
* *

Les rites des Compagnons du Devoir de Liberté avaient déjà été dévoilés, il y a une dizaine d'années, par l'ancien Compagnon Levêque, sur un journal hebdomadaire : *L'Homme libre*.

Un des nombreux camarades ayant quitté ce compagnonnage pour venir grossir l'armée syndicale a bien voulu apporter sa collaboration au présent ouvrage en écrivant le récit très détaillé des pratiques de ces Compagnons.

Ces pratiques, bien que moins longues et moins rigoureuses que chez les Compagnons du Devoir, dénotent, chez ceux qui s'y livrent, une absence totale de sens moral, et il ne sera pas sans intérêt de voir comment dans cette société on apprend aux recrues à aimer les membres de la société adverse, société à laquelle ils sont alliés cependant ; il est vrai que cette alliance date de peu de temps et qu'elle ne fut conclue que pour faire échouer une grève. Mais laissons la parole aux manuscrits : ils sont assez éloquents pour se passer de commentaires.

CHAPITRE VIII

LES MANUSCRITS

LA RECEPTION D'UN COMPAGNON DE LIBERTÉ

Sans chercher à établir un parallèle avec les rites des Compagnons du Devoir, les pratiques dont je fus le témoin — et la victime, — ne laissent pas d'être d'un goût douteux.

La veille de la Saint-Joseph, à huit heures du soir, chez la mère, dans une salle où nul profane n'a le droit de pénétrer, sont assis autour d'une table immense : 1° les Compagnons faisant leur Tour de France ; 2° les singes de la région adhérents à la société, et enfin les aspirants.

Les langues vont leur train car les esprits, échauffés par d'amples libations, ne tarissent pas sur les beautés du compagnonnage, sur la fraternité que l'on trouve en son sein, sur l'amitié qui unit tous les membres de cette grande famille, enfin sur la liberté, la liberté surtout que garde chaque affilié au milieu du groupement.

Nous verrons plus tard en quoi consiste cette liberté, mais n'anticipons pas.

Les discours terminés — j'allais écrire les bavardages, — les plus enthousiastes se mettent en devoir de chanter les cantiques de circonstance, tous, naturellement, à la gloire de certain roi de Jérusalem ou de son architecte. On apprend aussi, par ces chants, que les Compagnons d'il y a trois siècles préféraient de beaucoup la mort à la honte de dévoiler le terrible secret. Oyez plutôt comment ils résistèrent à l'un des ministres — on pourrait dire au seul ministre de Louis XIII :

Les Compagnons de Salomon le Sage
 Ont reconquis le droit de leurs aïeux (?)
 Pendant cent ans l'exil fut leur partage,
 Ils émigrèrent sous le grand Richelieu,
 Lui qui voulut par des douleurs atroces
 Puiser au fond de nos mystères sacrés...
 Beaucoup moururent, martyrs, en vrais apôtres, } *bis.*
 Mais dans la tombe emportèrent leur secret. }

Ne soyons pas trop exigeants pour la rime, car enfin les charpentiers ne sont pas des poètes ; mais ne restons pas indifférents devant un pareil esprit de sacrifice.

Puis, après les strophes vantant l'ancienneté de leurs rites, la vertu, le courage de leurs ancêtres, il faut bien, n'est-ce pas, montrer son mépris pour les renégats. Ces derniers, on le devine, sont les enfants de Soubise, et c'est pourquoi, après chaque couplet, tous, à tue-tête, chantent en chœur :

Union, Vertu, Génie, Travaux,
 C'est la devise de ces salauds.

Cependant, les gosiers se fatiguent, de plus, les vieux singes, venus là pour assister à une réception ne tiennent pas à rentrer dans leur village sans s'être

amusés aux dépens des nouveaux adeptes. Après une demi-heure, tout au plus, passée à battre le cordeau, à piquer des joints sur bois carré, rond, ou à tout devers — tout cela pour la forme, car habile ou non dans le métier c'est la même chose : on est reçu d'avance — vieux et jeunes Compagnons prennent leur canne et en route pour la cayenne.

Arrivés là : « Allons, les renards, dit un ancien, faut boire un coup avant de faire le grand voyage, car quand vous en reviendrez vous aurez changé de peau. » A peine le contenu du verre qui vous fut présenté est-il absorbé, que de la pièce à côté une voix rude se fait entendre : « Oh ! oh ! ça sent le renard là-dedans, faudra voir un peu à faire disparaître cette mauvaise odeur ! » C'est le signal convenu. La porte de communication s'ouvre aussitôt et le jeune aspirant est poussé dans l'ouverture, où il se trouve soudain dans l'obscurité la plus complète ; mais c'est à peine s'il a le temps de se reconnaître, en deux temps et trois mouvements il est mis dans l'impossibilité d'agir, cependant qu'un large bandeau lui est appliqué sur les yeux. Et le voilà livré à des bousculades sans fin. « Marche plus vite, sale bête, dit l'un. — Allons, allons, doucement, dit l'autre, lorsqu'il s'aperçoit que le patient s'empresse d'obéir, nous avons le temps, que diable ! » Et les ordres les plus contradictoires se succèdent, si bien qu'au bout d'une heure il a complètement perdu la tête. — « Attention, lève la patte, ici tu as une marche à monter. » Il fait le geste de celui qui se prépare à éviter l'écueil et... il tombe dans un trou. Il ressent alors une belle frayeur. Maintenant, c'est autre chose, pendant une demi-heure il faut marcher sur les genoux, passer et repasser sous des bancs situés de façon à ne pouvoir les traverser qu'en rampant. Le patient halète, mais il ne faut pas qu'il compte se reposer ; il faut marcher quand même !

Le premier conducteur a déjà été changé ; c'est à un autre de s'amuser. Il s'assure si le bandeau n'est pas déplacé, affermit le nœud dans sa main, fait quelques pas, puis tout à coup il s'écrie : « Nom de dieu, nous voilà bien logés ; qu'est-ce que je vois venir là-bas ? Eh ! oui, malheureusement pour nous, je ne me trompe pas, ce sont des Soubises ! Entends-tu ce que je viens de dire ? fait-il, simulant la crainte la plus grande. Que faire ? bon dieu, que faire ? Ecoute-moi bien. Aussitôt qu'ils seront à proximité je te préviendrai. Alors, tu le comprends, il faudra te défendre, moi je me cacherais derrière toi, car s'ils me reconnaissaient, brrr !... » et pendant quelques minutes, il dit le plus de mal possible de ceux qui sont censés approcher : qu'ils sont dignes de toute notre haine ; que, du reste, il serait honteux, pour quelqu'un qui désire devenir enfant de Salomon — personne n'ignore que les *Indiens* sont en ligne directe les enfants de ce grand homme — qu'il serait honteux donc de se laisser battre, même par trois adversaires, trois ennemis-nés, ajoute-t-il. « N'aie pas peur de taper, même si tu en tues un, le mal ne sera pas grand, au contraire : la gloire en rejaillira sur tous nos frères. »

Et les *agresseurs* arrivent ; l'un vous tire les oreilles, l'autre les cheveux. Bien obligé de se laisser faire puisqu'on n'y voit pas. Mais ce n'est pas ce qui est convenu. Des voix vous excitent, vous énervent : « Vas-y mon vieux, cogne dur et ferme ! Ce sont des sales chiens de Soubise ! » Et il faut bien alors lancer des coups de pied et des coups de poing... dans le vide. Les excitations, les tiraillements redoublent ; et ce n'est que lorsqu'on est complètement à bout de forces qu'il vous est déclaré gravement : « C'est bien, ça, camarade ! Tu es vraiment digne d'être des nôtres ! L'un des chiens ne s'en tirera pas à moins de trois mois d'hôpital et les autres, plus ou

moins blessés, sont en fuite. Bois un coup, tu l'as bien gagné ! » On ne se fait pas prier pour accepter, et prenant, toujours à tâtons, le verre qui vous est offert, d'un seul trait on en avale le contenu... qu'il faut bientôt rendre, car ce qui vous fut présenté n'était qu'une abominable mixture composée de vin, de vinaigre, de poivre, de sel, etc. Cependant, quelques secondes plus tard, comme compensation, on vous sert un bon verre de bordeaux.

Disons une fois pour toutes que pendant tout le temps que dure le drame, le vin est distribué à discrétion ; quelques-uns même s'enivrent abominablement.

Moi, qui ne voulais pas en perdre une bouchée, comme l'on dit, je ne bus que très modérément, malgré la soif qui souvent me torturait. L'eau, paraît-il, en ces moments-là, est inconnue. Trois minutes d'entr'acte et en route pour la cave ; c'est du moins l'ordre qui vous est donné. On se prépare à descendre les marches ; mais voilà qu'au contraire il faut monter un escalier ! Naturellement, on tombe sur le nez. — « Maladroit ! tu ne peux donc pas lever les pieds ! » Que répondre ? !

Dix, douze marches sont escaladées ; une porte s'ouvre... et en même temps qu'une brusque poussée vous envoie dans la chambre, votre bandeau tombe.

Horreur ! vous êtes nez à nez avec une énorme tête de mort ayant des bougies allumées dans les yeux et dans la bouche. Epouvanté, on recule jusqu'à la porte pour s'enfuir, mais celle-ci est déjà refermée. Alors de derrière les tentures, deux individus masqués sortent. L'un d'eux dit : « Qui est-ce qui trouble ainsi la paix de ceux qui dorment l'éternel sommeil ? Je te trouve bien osé ! Allons, réponds ! D'où viens-tu ? Qui t'a poussé à commettre un tel sacrilège, un pareil forfait ? Quelles sont tes intentions ? Veux-tu donc aller déjà rejoindre les mânes de tes

« àieux ? » Ces demandes se succédant sans trêve ne laissent pas le temps de placer un mot, mais, le voudrait-on que ce serait impossible, tant la nature de cette mise en scène a paralysé nos sens. Alors le *questionneur* continue : « Je ne vois qu'un moyen qui puisse te permettre de sortir d'ici vivant : c'est de faire ton testament en faveur du grand roi dont tu aspiras à devenir le fils. Assieds-toi et écris. Dans dix minutes nous reviendrons. » Et les dix minutes passées ils reviennent.

L'un prend la feuille et lit. Puis : « Comment ! tu ne peux rien donner parce que tu n'as rien ? Eh bien, par exemple, en voilà un raisonnement ! Mais ton père n'a-t-il pas une maison, une vigne, un champ, des outils ? Oui ? Alors dépêche-toi de lui écrire de vendre tout cela afin de t'en envoyer le montant ! Tu n'as donc pas compris ? Il ne faut pas craindre de dépouiller ton père, ta mère, dans le seul et unique but de faire un testament à peu près convenable, en faveur de la société dont tu feras bientôt partie. Mais, écris sous ma dictée, cela vaudra mieux. Et lentement il commence, scandant les syllabes : « *Je don-ne le bien de mes pa-rents et le mien aux en-fants de Sa-lo-mon.* » Et on s'exécute. Il prend la feuille et regarde : « C'est bien. » Les bougies sont éteintes et immédiatement les yeux sont bandés de nouveau. Et l'on va au jardin. Cette fois il faut, comme Martin, grimper aux arbres, généralement trop petits ou trop gros pour se prêter à cette manœuvre. Et ce sont de nouvelles apostrophes : « Je le savais bien, dit l'un, que ces renards n'étaient bons à rien. » Un autre qui se trouve là *par hasard* renchérit. « Que veux-tu, mon frère, les *renards* et les *chiens* sont dignes d'être mis dans le même panier. Les *loups* au contraire, à la bonne heure ! Voilà, si j'ose dire, les seules bêtes qui soient utiles. Mais, dis, à propos, est-il baptisé cet animal dont nous ne sa-

vous que faire ? — Oh ! je ne crois pas ; en tout cas, inutile que nous l'interroignons, il mentirait. Allons, oust, au baptême ! » Et en trois secondes vous voilà de nouveau introduit dans une salle immense où vingt personnes au moins sont rassemblées. Vous avez toujours les yeux bandés, alors quelqu'un vous demande : « Sais-tu où tu es maintenant ? — Non. — Désires-tu le savoir ? — Oui. — Pan ! une gifle, ça t'apprendra à être si curieux et une autre pour te remettre la tête d'aplomb.

Pendant ce court dialogue, un cliquetis de sabres se fait entendre tout près des oreilles. Le tranchant de l'un vous est posé sur le cou ; un frisson indicible vous parcourt tout le corps ; lorsqu'une voix s'écrie : « Dois-je abattre cette vilaine tête ? » Dix répondent : « Mais oui, ce devrait déjà être fait ! » Mais quelqu'un s'interpose : « Attendez, nous allons voir si nous pouvons, oui ou non, en faire quelque chose. » Et c'est alors qu'une voix grave et solennelle pose cette question : « Veux-tu faire connaissance avec les descendants du grand roi Salomon ? » Puis cet autre : « Veux-tu être initié à leurs mystères et jurer que tu ne dévoileras rien de ce que tu auras vu, lu ou entendu ? » On promet tout lorsqu'on est dans un pareil état, car on a hâte surtout de voir la fin de cette tragi-bouffonnerie, de cette sinistre comédie. — « Vois donc le temple dont tu seras désormais l'un des fidèles, reprend la voix. Qu'on lui ôte le bandeau afin qu'il puisse en admirer la splendeur. » La grande salle est éclairée par de nombreuses bougies, et, en proie à l'hébêtement le plus profond, on regarde autour de soi, ne sachant si l'on vit ou si l'on rêve.

Ensuite a lieu la cérémonie du baptême. Un Compagnon sert de parrain, un autre de marraine. Après de stupides simulacres, l'aspirant fait choix d'un nom et le tour est joué : le voilà au rang des Compagnons de Salomon le sage. Avec insistance on vous

invite alors à verser **50 francs** qui seront nécessaires dans quelques mois pour obtenir la complète initiation. Si vous n'avez pas cette somme, la proposition suivante est faite : « Si tu ne peux tout donner aujourd'hui, donnes-en au moins la moitié, à la rigueur un louis. » Rarement la réponse se manifeste par un refus catégorique. Pour achever de vous convaincre, il vous est dit que ce qui sera versé sur l'heure n'aura pas besoin de l'être plus tard (*sic*), mais la vraie raison, la raison soigneusement dissimulée est celle-ci : plus le jeune Compagnon versera maintenant, plus il y aura de chances qu'il n'abandonne pas sa *nouvelle famille* et arrive ainsi au dernier degré. Voilà le seul but de cette insistance. Cela n'est-il pas la meilleure preuve que les anciens comprennent que les ignominies subies auraient bien pu provoquer plus de dégoût que d'enthousiasme dans l'esprit du nouveau reçu ?

Il est généralement alors six ou sept heures du matin. C'est donc sept à huit heures d'une épreuve qui, comme on l'a vu, ne manque pas de ridicule.

C'est sans doute pour cela que le secret en fut si longtemps gardé. N'est-il pas permis d'être honteux d'avoir été exposé à de telles turpitudes, de faire l'aveu de semblables révélations ? J'en laisse chacun juge. Ici j'ajouterai : « Je crois que beaucoup plus d'individus quitteraient le compagnonnage, n'était-ce le désir de faire éprouver plus tard à d'autres ce qui leur fut à eux-mêmes imposé. J'en entendis plus d'un dire, sans se gêner le moins du monde : « Ah ! mon vieux, lorsqu'à mon tour j'en recevrai, qu'est-ce qu'ils prendront, les *renards* ! » Ces imbéciles oublient que lorsqu'ils les feront souffrir, les-dits renards seront sur le point de devenir leurs frères — pour parler comme eux, — et que, de plus, pour exercer une aussi basse vengeance, il ne faut pas avoir plus d'intelligence que la bête sauvage dont

ils portent le nom. Si bien que si tous parlaient ainsi, de degré en degré, les *loups* armés en arriveraient tout simplement à tuer les *renards* sans défense pour leur apprendre à vivre. Belles et charmantes mœurs!

*
* * *

Voici comment on envisage la liberté chez ces gens-là. Le soir même de la réception, reconduisant à la gare sept ou huit singes de campagne, nous nous arrêta mes à la terrasse d'un café situé à quelques pas de la station.

J'avais alors une abondante chevelure, ce qui n'eut pas l'heur de plaire à quelques-uns de mes nouveaux frères. L'un d'eux m'interpella : « Dis-donc, Montauban, quand donc feras-tu abattre cette perruque? » — « Quand donc! — répondis-je, — mais je ne vois pas en quoi elle peut gêner mes voisins. » C'était trop d'audace. Avoir une aussi fière attitude alors que j'étais encore, pour ainsi dire, considéré comme en tutelle! Tous se récrièrent : « Comment! mais ce n'est pas une tenue pour un Compagnon. — Ah! bien, si tu fais déjà le malin! — Beau début! » Et ceci et cela. Seul contre tous, et encore sous l'impulsion des choses de la nuit précédente, je perdis la tête et répondis fort peu poliment à mes chers frères. Que n'ai-je renié de suite une société « de Liberté » où on connaissait si peu la fraternité! Mais j'étais désorienté et je fus par la suite obligé de me tenir coi. Je restai cependant avec eux, mais il fallut m'armer de patience. Un beau midi de juillet, j'arrivai chez la mère en bras de chemise, c'est-à-dire que j'avais mon veston sur l'épaule. A peine étais-je dans la salle que le *Premier* me dit : « Est-ce que tu crois rentrer dans une écurie? » — « Quoi? » — « Eh! oui, lis le règlement, tu verras qu'il est défendu de manger sans sa

veste. » Je m'inclinai. Le surlendemain, nouveau reproche, parce que j'avais oublié ma cravate dans ma chambre. Enfin, voilà qu'un jour notre Mère, me prenant sans doute pour un vrai *loup*, me donna comme portion, dans une assiette, un os avec un oignon et un peu de jus. La clochette étant à proximité de ma main, je sonnai. La Mère — toujours avec un grand M — accourut. « C'est — dis-je, — que je crois que vous vous êtes trompée : vous m'avez servi un os en place d'un morceau de viande. » Au lieu de me répondre, cette brave femme regarda le *Premier* qui, tout à coup, me sortit cette tirade : « La coterie, quand, dorénavant, tu auras une observation à présenter, tu la feras, non à la Mère, mais à moi, qui jugerai ensuite si elle est fondée. » Je fus tellement abasourdi qu'il me fut impossible sur-le-champ de placer un mot. Mais, dès lors, je fus fixé, et j'ai quitté avec dégoût une société que l'on m'avait représentée comme l'image la plus parfaite de la belle devise :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Entre temps, j'avais subi l'épreuve du deuxième degré : l'*Initiation*, comme elle se nomme, et j'étais Compagnon fini.

Cette deuxième épreuve varie peu de la première et n'a qu'un seul but : faire rentrer de l'argent dans la caisse. En échange de l'argent versé, on vous accorde certains droits : d'abord on vous apprend la signification des quatre lettres symboliques, J. . . N. . . D. . . G. . ., puis on vous apprend à saluer, à toper et à rentrer en chambre ; enfin vous acquérez le droit de voir les livres de comptes dans toutes les Cayennes du Tour de France, d'être *Premier Compagnon* et d'être *Rouleur*.

L'épreuve, ainsi que je le disais plus haut, varie peu de la première : on vous conduit avec les mêmes

brutalités et les mêmes bêtises sous les bancs, toujours le bandeau sur les yeux, pendant une bonne heure et, finalement, on vous fait mettre à genoux sur un tabouret dont le siège est composé de petits morceaux de bois ronds, assemblés ensemble : c'est, dit-on, rembourré avec des noyaux de pêche. Un Compagnon vous demande alors ce que vous voulez. Un autre vous dit à l'oreille : « Demande la lumière » ; ce que vous vous empressez de demander ; on vous débande alors les yeux et on vous explique l'origine des Compagnons de Salomon, l'histoire du Temple et un tas d'autres balivernes du même genre.

On vous apprend ensuite — et c'est le gros morceau — la signification des quatre lettres, que beaucoup croyaient apprendre au premier degré, car il ne faut pas se le dissimuler, les trois quarts ne viennent au compagnonnage que pour être admis à l'honneur de connaître ces mystérieuses lettres. Vous savez alors, moyennant 50 francs, que l'I, suivi de trois points, signifie : *Indiens* ; que l'N. . . signifie *Nous*, le D. . . *Donnèrent*, et enfin le G. . . *Génie*, ce qui veut dire que les *Indiens nous donnèrent le génie*.

Puis, pour que vous en ayez pour votre argent, on vous apprend la signification et l'usage de la canne, que vous avez désormais le droit de porter. La canne, vous dit-on, est l'emblème des Compagnons et leur arme de défense ; elle se compose de trois parties qui ont chacune leur signification. L'embout représente la pince avec laquelle Hoterfut acheva d'assassiner Hiram. Le jonc représente la règle qui servit à Sterkim pour le même crime et enfin la paume représente le maillet d'Holem (1). La canne sert en route, pour se reconnaître... ou s'assassiner.

(1) Voir la légende.

Lorsque deux Compagnons se croisent, ils s'interpellent ; on appelle ça *se toper* ; s'ils ne sont pas les disciples du même Maître, le plus fort ou le plus adroit continue sa route après avoir fait mordre la poussière à son rival ; s'ils se reconnaissent être tous deux charpentiers, enfants de Salomon, le premier siffle en levant sa canne en l'air, bien d'aplomb, en forme d'I, le second dit N et fait faire trois mouvements à sa canne représentant les trois jambages de cette lettre, puis le premier fait la lettre D, et, enfin, le second la lettre G. Le premier dit à l'autre : « Avance à l'ordre ! » ce que l'autre s'empresse d'exécuter, en marchant compagnonniquement, c'est-à-dire les pieds en forme de triangle et la main droite sur le cœur ; lorsqu'ils sont arrivés tout près l'un de l'autre, ils posent la main gauche sur l'épaule droite de leur partenaire et s'embrassent compagnonniquement, c'est-à-dire sur chaque joue et sur la bouche, tant pis pour celui qui embrasse un Compagnon qui a les dents gâtées. Ils posent leurs cannes par terre et disent : « Que faisons-nous ? » — L'autre répond : « Le Tour de France. — Que sommes-nous ? — Les Enfants de la Veuve. — Que cherchons-nous ? — Hiram. — Où le trouverons-nous ? — Sous les gravats, recouvert d'une branche d'acacia. » Ils se donnent une poignée de main. Pendant qu'il secoue la main, il la retourne et donne deux coups de pouce, puis une seconde après un troisième ; l'autre doit répondre en donnant un coup de pouce, puis une seconde après deux autres. Enfin ils s'embrassent et ils s'en vont.

Lorsqu'on vous a bien expliqué tout cela et qu'on vous en a fait faire une expérience, on vous donne la signification des trois couleurs qu'un initié a le droit de porter. Ces couleurs sont : blanche, rouge et verte. La blanche représente la pureté d'Hiram ; la rouge, le sang qu'il a versé et la verte le rameau

d'acacia. Sur la blanche sont brodées les initiales du nom que le Compagnon a choisi en entrant dans la société, et un temple dont l'œil symbolique rayonne sur le fronton. La rouge porte, brodé, un pélican, emblème de la famille. — J'ai fait l'expérience de la valeur de cette famille, et je ne conseillerai pas à un ami de la refaire.

*
* *

Voilà tout le fameux secret des Compagnons du Devoir de Liberté, chers lecteurs ; vous en savez maintenant aussi long que le Premier Compagnon, vous avez appris ça pour moins cher et vous n'avez pas, pendant deux nuits, servi de jouet à de grossiers imbéciles.

J'espère que l'évolution qui se fait actuellement dans les cerveaux, même les plus obtus, aura bientôt raison de ces sociétés, prétendues mystérieuses, et dans lesquelles l'ignorance et la bêtise vont de pair. Les plus obstinés des hommes finiront bien un jour par comprendre qu'il n'y a de vrai que ce qui peut être fait en pleine lumière ; et les chambres syndicales, lieux de libre et franche discussion, remplaceront partout les sociétés secrètes que seuls, le fanatisme et la mauvaise foi, maintiennent encore parmi nous.

Un ancien Compagnon du Devoir de Liberté.

FIN DU MANUSCRIT

CHAPITRE IX

LES MYSTERES DES COMPAGNONS DU DEVOIR

Préface

En dévoilant les secrets du compagnonnage, c'est dans l'intention de rendre service à la société en général, et à la corporation en particulier, en abolissant l'accaparement du travail, car les bons drilles ont, au minimum, les deux tiers des chantiers de Paris et les embauches se font souvent en partie en cachette.

Exemple : Un Compagnon vient au rendez-vous embaucher huit hommes ; il y a dans la salle vingt hommes ; il y en a seize qui ne paient plus d'embauche (ce qui veut dire cotisation), les quatre autres sont en pied à la cayenne, alors l'embauteur s'adresse à ceux-ci :

— Vous êtes en grève ?

— Oui !

— Vous vous trouverez demain chez M. B... Mais il m'en faut encore quatre.

— Va chez un tel, traiteur, tu en trouveras plus qu'il ne t'en faut.

Un deuxième vient embaucher, il fait de même

que le premier, il lui en faut huit ; on l'envoie chez les hôteses et les Compagnons n'ayant pas été embauchés reviennent le lendemain ; le marchand de vin qui voit beaucoup de monde leur dit : « Si vous étiez venus hier vous auriez été embauchés. On en a embauché quatorze : huit chez M. Un tel et six chez M. Un tel. »

— Mais ce n'est pas vrai ; j'étais là, et je n'ai rien vu. Ces bons drilles-là ont de 25 à 40 ans, dans la force de l'âge et plus ouvriers la plupart que tous ces jeunes reçus, mais voilà, ils ne paient plus d'embauches, et cependant vous leur avez dit en les recevant : « Vous êtes bons drilles pour la vie. » Alors donc, mensonge que tout cela, et ces Compagnons-là gardent vos secrets, mais ils devraient les divulguer à la face de toute la corporation ! Où voulez-vous qu'ils aillent demander du travail, chez les renards ou chez les Compagnons de Liberté, ou à la chambre syndicale ? Maintenant, allons sur le Tour de France. Même accaparement.

Dans les petites villes, le Compagnon gagne, je suppose, 3 francs par jour ; le renard n'en gagne que 2,75 ; un de ces ouvriers a un frère, ou un parent qui est au service dans cette ville ; il voudrait y travailler ; il n'y a pas moyen : il n'est pas Compagnon ; vous conviendrez que c'est absurde et abominable, mais que voulez-vous, les singes sont Compagnons et les gacheurs aussi, mais ils vous disent : « Voilà une adresse, allez en campagne, à cinq, huit ou dix lieues. » Vous voilà bien avancé, pour voir tous les dimanches votre frère, votre ami ou votre parent.

Encore vous gagnez cinq sous de moins que les Compagnons, fussiez-vous le meilleur charpentier du département ; cela n'est ni plus ni moins que de la goujaterie.

Voilà comment les honnêtes Compagnons bons drilles professent le républicanisme et la fraternité.

En faisant connaître tous les beaux secrets de Soubise, qui devait être sorti de l'enfer pour imaginer des tortures semblables à celles que l'on fait subir à ces malheureux innocents renards, qui viennent en toute confiance se faire recevoir Compagnons, ne se doutant pas de toutes les terribles épreuves qu'ils ont à endurer pour être reçus dans cette société.

En leur mettant sous les yeux, à ces jeunes imprudents, tout ce qu'il y a à faire pour être sociétaire de Soubise, c'est dans l'intérêt de leur santé, car beaucoup paient de leur vie leur mauvaise curiosité; lisez, et vous en jugerez.

Première nuit (18 mars).

Admission

Les aspirants que l'on nomme renards se rassemblent chez la mère, la veille de la Saint-Joseph. Là, ils boivent et chantent. Pendant ce temps, les Compagnons sont en cayenne; ils nomment des hommes pour les faire travailler, battre le cordeau et piquer, ils se placent devant une table et les renards viennent se mettre à l'œuvre.

Dans une salle voisine de celle où ils boivent, on les fait mettre à genoux devant la table et on les questionne sur tous points pour savoir d'où ils viennent et où ils ont travaillé. Après toutes ces informations, ils se lèvent, prennent le cordeau, blanchissent et battent avec l'aide du compas un pavillon carré.

S'ils réussissent, on les envoie chez le commissaire du père Soubise; alors ils sont admis; ils donnent leurs papiers, livret ou certificats, montre, chaîne, breloque, couteau, argent, enfin tout ce qu'ils ont dans leur poche; tout cela est placé sous clef pour leur remettre après la réception.

On donne au premier admis le numéro 1, au second le numéro 2, au troisième le numéro 3, et ainsi de suite. On ne les appelle plus que par leur numéro d'ordre. On leur laisse le mouchoir de poche que l'on nomme *poche de côté*, qui sert dans les passages pour bander les yeux ; on les conduit dans une salle éloignée de la rue et là, on les fait chanter tout le reste de la nuit. Ceux des renards qui n'ont pas travaillé convenablement sont reconduits à la salle où ils ont bu, en leur disant : « Quand tu seras plus ouvrier tu reviendras si cela te fait plaisir. » Là commencent les petites épreuves et taquineries ; on leur barbouille la figure avec du bouchon brûlé, on leur fait mouche, moustache, favoris, un tas de petites misères jusqu'à l'heure où il faut se préparer pour aller à la messe. On les fait laver, car ils vont au cortège de la fête, et ce sont eux qui portent le chef-d'œuvre sur quoi est le pain bénit. Mais revenons un peu sur nos pas.

Levage de la Couronne

Vers deux heures du matin, l'admission étant terminée, les Compagnons descendent à la cayenne, qui est tout simplement une cave sans ornements ; c'est là que se font toutes les épreuves que l'on fait subir aux imprudents innocents renards qui viennent se faire recevoir Compagnons. Il s'agit maintenant de nommer parmi tous ces Compagnons des hommes capables de faire la réception et de diriger la fête de Saint-Joseph. Il y a toute l'année un chef que l'on nomme rouleur ; il a toutes les clefs des portes et de la caisse, dont il est responsable, et des livres d'entrée et de sortie, de l'argent qu'il reçoit ou qu'il dépense pour tous les frais de la cayenne : il est commis et secrétaire.

Cet homme est changé tous les huit ou quinze jours, suivant l'usage des cayennes du Tour de France; le rouleur, qui est le premier, se met les bras retroussés jusqu'au coude et se met au centre de la table, qui est, la plupart du temps, un fort plateau placé sur quatre pieux fichés en terre et très solide; alors ceux qui se présentent pour *rifler*, en commençant par ancienneté sur le grand livre, se mettent en tenue comme le rouleur. On place sur la table une couronne en fer ou en bois; celui qui se présente pour *rifler* se met à droite du rouleur; ils prennent la couronne chacun par les branches et la traînent neuf fois sur la table comme s'ils menaient un riflard ou demi-varlope; cela s'appelle rifler, ensuite ils la lèvent, le rouleur prend la parole et dit : « Les Compagnons, me trouvez-vous capable de lever et conduire à son lieu et place la couronne du bienheureux Saint-Joseph, pour commencer l'assemblée de Saint-Joseph, le 19 mars 1884. En présence des Compagnons, quoi qu'à moi l'honneur n'appartienne pas. » Les Compagnons répondent : « Capable ! » Cet honneur n'appartient toujours qu'à Soubise. Voilà pourquoi il dit « qu'à moi l'honneur n'appartienne pas ». Tout ce que dit le rouleur doit être répété par ceux qui viennent *rifler* avec lui sans aucune faute ni aucune monosyllabe changée, ainsi que l'adresse de la mère, qui est très longue. Tous ont trois fois pour se reprendre, jusqu'à ce qu'on trouve le *premier* et le *deuxième*; pour le *troisième*, on prend le suivant, vu que la place n'est pas agréable à tenir, car c'est lui qui est le gardien des renards; il ne doit pas les quitter, ni le jour ni la nuit, tout le temps que dure la réception. On le nomme le *vacher*; il se fait remplacer pendant les passages où il faut qu'il soit présent avec le *premier* et le *deuxième*. Quand le rouleur ne peut arriver à la fin de son monologue sans faute, il est

démoli. Un autre reprend sa place jusqu'à ce que l'on ait trouvé les deux *premiers*; alors le *premier*, que l'on nomme l'*Ancien*, se place au centre de la table, le *second* à sa droite, le *troisième* à sa gauche. Maintenant, on nomme trois autres Compagnons, qui s'occupent spécialement de l'alimentation de la fête et de la réception. Il y a le *rôtisseur*, qu'on appelle aussi le *ratassier*; il a pour emploi d'aller à la cuisine et de servir, avec des aides pris dans les renards, les potages, hors-d'œuvre, mets, entremets, rôtis, salades, desserts, etc., et de desservir à la fin de chaque repas. Ensuite, il y a le *marchand de vins*, qui sert et dessert les liquides, et enfin le *boulangier*, qui alimente en pain toute la société. Quand ces nominations sont faites, les trois *anciens* finissent le *riflage* de la couronne; ils se placent devant; les trois autres reprennent leurs places; ils se déchaussent, retroussent leurs pantalons jusqu'au dessus des genoux, le premier au centre, le deuxième à sa droite et le troisième à sa gauche. Ils sont à genoux devant la table, les deux mains posées dessus, ils frappent en disant: Union; ils reculent et frappent par terre, toujours avec les mains, et disent: Vertu; ils reculent encore et disent: Génie; toujours reculant: Travail; revenant vers la table, toujours en frappant: Travail, Génie, Vertu, Union; le tout répété trois fois; Union pour les Compagnons; les trois, placés à la table, leur versent à boire sans qu'ils quittent les mains de dessus la table. Ce riflage se fait trois fois. Maintenant ils riflent debout, le pantalon retroussé jusqu'aux genoux, posent le pied sur la table et disent: Union; le posent par terre et disent: Vertu; sur la table: Union, Vertu, Génie, Travail, T..., G..., V..., U... Ce *riflage* est fait trois fois; après quoi, les Compagnons, derrière eux, les relèvent sur la table, où ils se mettent à chacun leur place. Le *premier* reprend

la couronne des deux mains et dit : « Les Compagnons, me trouvez-vous capable de lever et conduire à son lieu et place la couronne du Bienheureux Saint-Joseph, le 19 mars 1884, en présence des Compagnons, bien qu'à moi l'honneur n'appartienne pas? » Les Compagnons répondent : « Capable. » Il l'accroche à un gond placé, à cet effet, à la voûte, en disant : « Les Compagnons, puisque vous m'en trouvez capable, je vais la mettre à son lieu et place du mieux qu'il me sera possible. »

Le jour de la fête, les Compagnons portent des couleurs en haut de leur chapeau : c'est la règle des bons drilles sur le Tour de France. Alors, quand la cérémonie du cortège est terminée et que l'on n'a plus besoin des couleurs, on les attache par un bout à une branche et à la bordure de la couronne ; on relève ensuite le tout dans une grande serviette et on raccroche le tout à la voûte, jusqu'à la fin de la réception ; on dit : la couronne est au lavage.

Il est expressément défendu de travailler en ville pendant ce temps, sous peine d'amende.

Deuxième nuit.

La Saint-Joseph

La cérémonie n'a rien de secret pour personne, puisqu'on la fait en public. Le *second* tient la tête avec la canne garnie d'un bout à l'autre de couleurs, ainsi qu'au chapeau ; il ouvre la marche ; ensuite vient la musique ; après, l'*ancien*, donnant le bras à la mère ; derrière eux, le chef-d'œuvre, porté par les renards. On se rend à la paroisse (1), où il est

(1) La cérémonie religieuse qui avait lieu à l'époque où fut écrit le manuscrit, à l'église Saint-Laurent, pour Paris, fut supprimée depuis, par suite de difficultés financières avec le curé de ladite paroisse.

dit une grand'messe en musique; on offre un pain bénit. Ensuite, on ramène la mère chez elle, où un excellent repas est offert aux musiciens.

Vient ensuite le banquet, où sont conviés, surtout en province, les Compagnons agrichons (2). Le banquet terminé, on se rend au bal; les renards y sont quelquefois invités, ou ils rentrent à la renardière, salle où on les met habituellement. Là, commence la séquestration et les petites misères: tout ce que les Compagnons imaginent pour fatiguer les hommes, on le fait; cette nuit peut être la plus mauvaise. Tandis que toute la corporation fait la noce, on est là, détenu, privé de dormir, taquiné et harassé; on commence déjà à avoir regret d'être venu se faire recevoir Compagnon, et pourtant cela doit durer plus d'une semaine. Ah! pauvres renards, qu'avez-vous fait?

Troisième nuit.

Le petit Baptême

Le 20 mars, les Compagnons ont bien du mal à se lever pour déjeuner, à onze heures. Après avoir passé deux ou trois heures à table, on va au café et on s'arrange de manière à être à table pour dîner à six heures. On reste encore là deux ou trois heures, et on se dispose pour commencer le premier passage. Mais, pendant ces entr'actes, entre les repas, les Compagnons envahissent la renardière, à moitié saouls. « A genoux, cochons, sales bêtes! » Ils se font tous porter sur le dos des pauvres renards. Enfin, dix et onze heures sonnent: il faut

(2) Compagnons mariés ayant quitté la société après avoir payé toutes leurs cotisations.

pourtant commencer. Les renards, qui ont apporté des habits de rechange, les ont endossés : ces habits ne ressortiront plus. Tant pis pour ceux qui ont négligé cette précaution.

Les Compagnons descendent à la Cayenne ; les trois *anciens* se placent à la table, en attendant qu'on leur descende le numéro 1.

Celui-ci est pris à la renardière : on lui bande les yeux et la porte est refermée. Celui qui le conduit le fait mettre à genoux et lui monte à cheval sur le dos ; il se dirige ainsi jusqu'à une salle où on l'attend. Alors, tous ceux qui sont là poussent des cris, des hurlements, font un bruit d'enfer pour lui faire peur. On le heurte contre les murs, on lui cogne la tête. On crie : « Un voyageur en wagon pour Lyon, montez ! » Il est poussé dans un tonneau défoncé par les deux bouts et roulé ainsi à travers la salle avec maints chocs brutaux contre les murailles. Quand ils l'ont bien roulé, ils le font sortir. Deux Compagnons solides s'emparent de lui, le prennent chacun par le collet et le font courir trois fois en avant, trois fois en arrière ; ils l'attrapent ensuite par les jambes et, sans le lâcher, lui font faire la cabriole ; on appelle cela : *basculer*. On lui fait faire neuf fois ; après, on le jette à genoux, brutalement, et son conducteur se remet à cheval et le conduit hors la salle, chez le *confesseur* du père Soubise, et on lui dit les plus grandes sottises et bêtises qui n'ont jamais été inventées que pour passer le temps. Le confesseur est caché dans un coin, enveloppé dans une grande couverture ; il reçoit le néophyte avec douceur, tout en le traitant de cochon, vermine, enfin tout ce qu'il trouve de plus méprisable, l'enveloppe aussi dans sa couverture et lui raconte un tas de bêtises qui n'ont aucune signification, telles que : « Pour être reçu Compagnon, il faut que tu portes au père Soubise un

boisseau de morpions, trois litres de puces et quatre livres de poux, et puis cela va te coûter bien cher ; je ne sais pas si tu pourras payer, cela te coûtera au moins 10.000 francs. Enfin, s'il peut te donner ce petit baptême à meilleur marché, tu t'arrangeras avec lui. »

Quand tout est terminé, le conducteur reprend sa victime et la conduit jusqu'à l'escalier qui mène à la Cayenne. Alors un Compagnon saisit le patient par les jambes, le charge sur son dos, la tête en bas, les pieds en haut ; le renard tient le Compagnon par le milieu du corps et descend ainsi. Arrivé en bas de l'escalier, il pousse une porte. Un tintamarre épouvantable retentit, fait de sifflements, de hurlements, de bruits de cloche, un vacarme assourdissant, pire que celui du haut, car les assistants sont bien plus nombreux. Le Compagnon court avec son fardeau tout autour de la cave, puis il le jette par terre. Deux hommes le saisissent par le collet, le font courir et le basculent comme avant d'aller au confesseur. Ensuite on le jette à genoux. Le conducteur, au milieu de tout ce vacarme, le mène à l'*ancien*, qui le pousse la tête sous la table et lui dit : « Appelle le père Soubise, cochon ! » — « Père Soubise ! » — « Plus fort, il est sourd. » — « Père Soubise ! Père Soubise ! » — « Quelle est la sale bête qui vient ainsi me réveiller dans mon salon ? » — « C'est moi. » A ce moment, l'*ancien* l'attrape par les cheveux, lui frappe le menton sur la table et lui découvre les yeux. Les trois anciens sont nus jusqu'à la ceinture ; la figure, les bras, le corps barbouillés de suie, ils ressemblent plus à des diables qu'à des hommes. Le pauvre renard, après tant de secousses et de brutalités, ne sait plus où il en est. Certains ne savent plus que répondre, tant ils ont peur. — « Que viens-tu faire ici, cochon ? » — « Je viens pour me faire recevoir Compagnon. »

— « Sale vermine, sale punaise, c'est ainsi que l'on vient dans les salons du père Soubise faire un varcarne pareil! » En disant cela, il lui arrache les cheveux, lui tire les oreilles et lui crache à la figure. Puis il le passe au second, qui le transmet au troisième. Enfin le premier le reprend et lui dit : « Veux-tu être Compagnon ? Eh bien ! il faudra faire comme nous ; pour entrer dans la grande famille, il faut renoncer à la tienne. D'ailleurs, tu n'en as pas besoin ; puis renoncer à Dieu : nous ne voulons ni dévotion, ni religion ; nous vivons indépendants, volant, pillant, tuant pour nous procurer de l'argent, car il nous en faut beaucoup pour vivre comme nous vivons ; il nous en faut trouver n'importe comment. Ainsi, tu vois ce qu'il te faut faire. Si tu es consentant, nous allons te recevoir Compagnon. Al- lons, vite, réponds. Il faut renoncer à Dieu, à ton père, à ta mère, et tuer et voler, y es-tu consentant ? Non ? non ? Et pourquoi de Dieu ? tu n'en as pas besoin ; d'ailleurs, la religion est une fameuse blague ; ta famille, tu n'en as pas besoin avec nous. Pour ce qui est du quibus (argent), il nous en faut, à quelque prix que ce soit. Quant à ce qui est de tuer, cela n'arrive pas souvent, mais il faut y consentir pour être reçu. Es-tu consentant ? Non ? — Attrape-moi ce cochon-là, dit-il à son voisin, on n'en peut rien faire, il en connaît de trop maintenant pour le mettre à la porte. » Il le passe au second, et le second au troisième, en le martyrisant. Enfin, pour échapper à toutes ces tortures, l'infortuné consent, non qu'intérieurement il ne sache très bien qu'il ne fera jamais ce qu'on lui demande.

Si les demandes étaient faites avec douceur, il n'y a pas un homme qui renoncerait à ce qu'il a de plus cher, à sa famille, à sa religion ; qui consentirait à voler, et à tuer au besoin ; il n'y en aurait pas un sur cent, mais pour cesser d'être brutalisés, ils

finissent par dire : « Oui, je consens à faire tout ce que vous voudrez. » — « Oui ! Ah ! malheureux renard, tu as adhéré à tout, croyant bien faire ; tu es encore trompé : ah ! salaud ! ah ! vermine ! tu renonces à ton père et à ta mère, qui t'ont donné l'existence et t'ont élevé jusqu'à 20 ans, et à ta religion, et tu consentirais à voler et à assassiner pour faire partie de la société ! Allons donc ! sale animal, dépourvu de bons sens, être dégoûtant, que veux-tu que l'on fasse de toi ? Te confier nos secrets, après que tu as renoncé à ta famille et promis de voler et de tuer. Tiens, misérable !... »

Pendant tous ces reproches, il le frappe, le soufflète, lui crache au visage, lui arrache les cheveux, lui tire les oreilles. — « Cochon, regarde ! » Il lui présente un petit christ et lui dit : « Tiens, vois-tu que nous ne renonçons pas à Dieu ! »

Vous en conviendrez, lecteurs, ce serment arraché par la violence n'a aucune valeur. Le soldat aussi prête serment, mais il le prête librement : c'est ce qui donne le droit de le punir s'il y manque. — « Tu vas jurer ! y es-tu consentant ? » « — Oui. » « — Dis comme moi. » Il lève la main droite : « Je jure devant Dieu et les honnêtes Compagnons de ne jamais dire ni faire divulguer aucun des secrets qui pourraient m'être confiés. » — « Je le jure ! » Maintenant, il lui montre une petite planche sur laquelle il y a quatre lettres : U, V, G, T. — « Tu vois ces lettres ? » — « Oui. » — « Sais-tu ce qu'elles veulent dire ? » — « Non, » — « Eh bien, voilà : Union, Vertu, Génie, Travail. Tu sais aussi que les Compagnons ont un nom. Eh bien ! maintenant, quel est le nom que tu désirerais choisir ? » Je suppose que ce soit Blois la Prudence. On lui donne, à son choix, un parrain et une marraine que l'on appelle le représentant et l'adjoint. On place l'un à droite, l'autre à gauche et, tous en-

semble, riflent les quatre lettres : U, V, G, T, comme les trois anciens pour le montage de la couronne.

Quand ils ont fini de rifler, ils se mettent debout ; on verse deux verres de vin sur la table : le renard en prend un et, se tournant à sa droite, il s'adresse à son représentant et dit : « Acceptez de Blois la Prudence, d'espérance en espérance, de reconnaissance en reconnaissance que vous en ferez bon usage comme vous avez promis à Dieu et aux honnêtes Compagnons d'être honnête Compagnon, que Dieu vous en fasse la grâce, à vous et à moi, mon représentant. » Le représentant répond : « Je l'accepte, d'espérance en espérance, en reconnaissance que vous en ferez un bon usage, comme vous l'avez promis à Dieu et aux honnêtes Compagnons, d'être honnête Compagnon. » Le renard dit : « Que Dieu vous entende ! » Ils boivent et reposent leurs verres sur la table ; on les remplit de nouveau. Le renard en prend un, le présente à son adjoint comme il a fait pour son représentant et en prononçant les mêmes paroles. Ensuite on le fait mettre à genoux ; l'ancien le prend par les cheveux et lui dit : « Pour te recevoir, peut-être cela va te coûter bien de l'argent, mais comme tu n'as pas l'air riche, je te ferai cela pour 50 francs ; le deuxième le rattrape : « — 50 francs, cochon ! — lui dit-il ; — viens à moi, je te le ferai meilleur marché ! Tiens, salaud ! je te le fais pour quinze francs ! » « — Quinze francs ! — dit le troisième, en le secouant de plus en plus fort — Ah ! vermine, je vais te faire cela pour cent sous. » « Cent sous, salopiau ! — lui dit le premier en lui **crachant au visage, lui flanquant des claques.** — Tiens, vermine, je vais te baptiser, et cela ne te coûtera pas cher ; tiens, je vais te faire cela pour 5 sous, et il lui remet sa *poche de côté* ou bandeau ; il prend une petite cruche pleine d'eau, la verse sur sa tête et,

frappant avec les mains, il dit : « Je te baptise Blois la Prudence, au nom du père Soubise, de tous ses petits soubiseaux. » Cela fait, il le fait remettre en arrière, pour qu'il puisse voir passer les autres.

Quatrième nuit. — Deuxième passage.

La vache à Galapia

Pour ce passage, on le bascule, on le conduit auprès du confesseur, qui lui dit un tas de saletés dégoûtantes et qui n'ont pas de signification. Il lui dit : que pour boire du lait rouge de la vache à Galapia, que cela lui coûtera 500 francs, mais que s'il peut s'arranger avec le vieux, il le lui fera peut-être à meilleur marché. Le conducteur le mène en haut de l'escalier, où on le descend toujours sur le dos d'un Compagnon et la tête en bas. En entrant dans la Cayenne, on entend toujours un peu de tapage ; on le conduit à genoux, les yeux bandés, à la table, où il appelle le père Soubise deux ou trois fois ; celui-ci l'attrape par les cheveux, le rudoie comme précédemment et lui demande : « — Que viens-tu faire ici ? » — « Boire du lait de la vache à Galapia... » « — Cela te coûtera cent francs ! » Ils le prennent de l'un à l'autre et diminuent toujours le prix ; enfin le premier finit en lui disant : « Cela te coûtera quatre sous. On lui rebande les yeux et on le conduit à Galapia : il y en a là deux qui l'attrapent par le milieu du corps, l'enlèvent, les pieds en l'air. On lui retire le mouchoir qui lui bande les yeux. Il voit un grand baquet aux deux tiers plein d'eau : sur ce baquet est tendue une grande nappe, et au milieu de la nappe une tasse en argent remplie de vin. On lui dit : « Si tu es capable de boire cette tasse de vin, tu vas faire ta fortune et celle de tous les

Compagnons qui sont sur le Tour de France. » On le descend tout doucement, jusqu'à ce que sa bouche touche la tasse; un Compagnon enlève celle-ci prestement, et la tête du malheureux plonge au fond du baquet, où on le maintient quelques secondes... Alors, on le remet debout et on lui dit: « — Saute pour les renards de Liberté! » « — Non! » « — Saute pour les bons drilles! » Il saute. Ce passage, qui n'a aucune signification et aucun rapport avec l'état de charpentier, n'a dû être institué que pour allonger la réception et faire souffrir les infortunés renards.

Cinquième nuit. — Troisième passage.

Section de la verge (1)

Ce passage est exécuté de même que le premier: basculé avant de descendre et descendre la tête en bas; basculé en arrivant à la Cayenne, avec le même charivari mené par les anciens, qui lui font subir les mêmes tourments après le prix convenu, qui est de six sous. L'ancien a une corde assez forte, au bout de laquelle est attachée, par le milieu, une hague à fagots; à l'autre bout de la corde, il y a une autre hague. Entre les deux hagues, il y a à peu près 0^m 80 à un mètre de corde. On passe une de ces hagues entre les jambes de l'ancien et l'autre entre les jambes du renard (2), de sorte qu'ils sont tous les deux à cheval sur la corde; le renard et l'ancien sont en face l'un de l'autre, la table entre les deux; le renard a les yeux bandés; un fort

(1) Nous avons changé le titre qui était par trop suggestif.

(2) Quelques mots de cette phrase sont de notre rédaction pour les mêmes raisons que ci-dessus.

Compagnon, placé derrière lui, dos à dos, lui prend les bras dans les siens pour qu'il ne puisse faire aucun mouvement et le soulève de terre. Alors l'ancien lui prend la verge (1) et lui dit : « — Es-tu consentant que l'on t'en coupe l'épaisseur d'une pièce de six liards au milieu, je te la recollerai, il n'y paraîtra plus. » Le pauvre diable dit : « — Oui. » Alors les Compagnons se mettent à chanter : « Le père Soubise est arrivé de Rochefort, en diligence, c'est pour ces renards à *recaler* qui sont sur le Tour de France et se font recevoir Compagnons du Devoir. » Pendant ce temps, les trois anciens lui arrachent les poils par pincées en disant les trois mots : Vertu, Génie, Travail, répétés trois fois. Pendant ce temps, le malheureux pousse des cris épouvantables. Il faut y passer pour se figurer les souffrances que cette torture fait endurer. Ensuite, on lui fait un *trait raméneret* (2) sur le bas-ventre avec une rainette, et il y en a qui ont la cruauté de l'affuter. Pour faire ce beau travail, il faut que l'on déchire la viande; ensuite on a de la cendre délayée dans une gamelle avec de l'eau, et l'ancien lui barbouille la plaie en chantant : « V'là l'onguent, miton, mitaine, qui ne fait ni bien ni mal ! » (*Ter.*) Celui qui le tient le laisse retomber et lui dit : « Saute pour les Compagnons ! »

Je n'ai jamais pu comprendre quel rapport ce passage pouvait avoir avec la profession de charpentier, mais attendez un peu plus tard, nous ne faisons que d'entrer en danse.

(1) Quelques mots de cette phrase sont de notre rédaction pour les mêmes raisons qu'à la page précédente.

(2) Marque de charpente en forme de Z, signifiant : à revenir, à ramener ; de là son nom.

*Quatrième passage.***Le grand Baptême**

Il se fait souvent de jour; je vous dirai, pour abrégé, que ce passage se fait exactement comme les autres jusqu'au moment où l'ancien l'attrape par les cheveux: « — Que viens-tu faire ici, cochon? » « — Je viens de chez votre confesseur, qui m'a dit que pour être reçu Compagnon, il fallait me dépouiller de ma peau de renard, qui empeste. » « — Tu as raison; maintenant que l'on te coupe ta sale; il faut nettoyer ta sale peau, mais ça va te coûter bien cher! » Après le débat des trois, il finit par dire: « Ça va te coûter cinq sous. Après les avoir tous passés, on fait mettre les renards dans un endroit d'où ils ne peuvent voir les préparatifs du grand baptême. Quand tout est prêt dans cette grande cave, qui contient parfois cent personnes et où il fait une chaleur extrême, on fait entrer les renards, les yeux bandés; on les fait déshabiller, nus, en chemise, sans chaussure ni coiffure. On les range tous dans l'encoignure, à genoux, les uns contre les autres, et on leur dit: « Crie: au feu! » Les Compagnons ont une grande quantité de seaux d'eau pleins et leur jettent tout sur le dos, en veux-tu, en voilà! Ils sont dans un état pitoyable: cette eau glaciale jetée sur ces malheureux qui suent, je vous laisse juge du bien que cela doit leur faire. Quand toute l'eau est épuisée, on fait relever ces pauvres diables et on les mène où ils se sont déshabillés. Là, chacun cherche ses effets; s'étant déshabillés les yeux bandés, ils ont à retrouver leurs nippes. Quand ils sont revêtus, on les ramène à la renardière; on leur donne à boire à discrétion et à manger: pain, fromage, etc.

Sixième nuit. — Cinquième passage.

Le Faitage

En sortant de la *renardière*, on va chez le confesseur, qui raconte ce qu'il y a à faire : « Tu vas aller couper un faitage qui est pourri d'un bout et dans-œuvre de l'autre ; tu as une échelle à monter qui a plus de 50 pieds de long et les échelons ne sont pas très réguliers, il faut que tu sois très hardi pour y monter. Il est très difficile à scier, on te donnera une bonne scie ; si elle ne coupe pas, on te donnera une lime et de la graisse. Il faudra que tu te mettes sur le dos pour le scier en dessous-œuvre. Si tu peux parvenir à le scier, tu fais ta fortune et celle des Compagnons. On compte sur toi, car on te dit très hardi ; va, mon renard, et n'aie pas peur. » Les trois anciens le reçoivent toujours très brutalement l'un après l'autre. Enfin : « Ça te coûtera huit sous ; va, mon renard ! »

Un échafaudage a été dressé ; il est en pente depuis le haut de la voûte jusqu'à terre, le plus long possible, dix ou quinze mètres. Le renard, qui a les yeux bandés, est placé au bas de l'échafaudage. Deux Compagnons le soutiennent sous les bras, d'autres le font monter, L'échelle est tout simplement faite de harts à fagots, que l'on change de place tout en montant. Arrivé en haut, on le place sur le dos, le long d'une planche tenue solidement ; on lui met dans la main une scie faite en bois ; de la main gauche, il tient le faitage, que l'on soutient : c'est encore une hart ; alors il se met à scier, mais il faut qu'il parle ; on lui dit : « Appelle le père Soubise, qu'il te donne une lime et de la graisse. » Pendant qu'il scie et qu'il appelle, un Compagnon tient auprès de lui une assiette pleine

de sciure et lui en verse dans la bouche, pendant qu'un autre lui verse du vin et que le *second*, placé à sa droite, répète la santé suivante : « Les Compagnons, me trouvez-vous capable de boire (il tient une petite tasse pleine de vin) à la santé de tous nos honnêtes Compagnons qui sont sur l'aimable Tour de France, en présence des Compagnons, bien qu'à moi l'honneur n'appartienne pas ? On lui répond : « Capable. » « Les Compagnons, puisque vous m'en trouvez capable, je vais la boire du mieux qu'il me sera possible. C'est à la santé de tous nos honnêtes Compagnons qui sont sur l'aimable Tour de France. »

« C'est une santé qui mérite beaucoup d'être mise en lumière et qui se boit en silence. Quiconque manquera, deux verres de vin a bu ou boira ; quiconque n'observera pas le silence, une pièce de dix sous paiera. C'est une santé qui se boit en caracolant, en carabinant, en passant trois fois le pouce de la main sous le cul de la tasse sans faire aucun mouvement et aucun signe des yeux, des mains, des pieds, ni de la tête en disant : Pantafia, Rosa, enrichira qui pourra, qui ne pourra pas, vieux gueux restera ; quant à ces maudits renards qui sont sur l'aimable Tour de France, que Dieu leur prépare une grande bascule de cent mille toises de hauteur et qu'ils retombent de mille toises en mille toises, de cent toises en cent toises, de cinquante toises en cinquante toises, de vingt-cinq toises en vingt-cinq toises, de douze toises en douze toises, de six toises en six toises, de trois toises en trois toises, de demi-toise en demi-toise, de quart de toise en quart de toise, de pied en pied, de demi-pied en demi-pied, de quart de pied en quart de pied, de pouce en pouce, de demi-pouce en demi-pouce, de quart de pouce en quart de pouce, de ligne en ligne, de demi-ligne en demi-ligne, de quart de ligne en quart de ligne, de point en point, de demi-point en demi-point, de quart de

point en quart de point, à seule fin qu'ils soient réduits en poussière et que jamais d'eux il ne soit plus parlé. Quant à tous nos honnêtes Compagnons qui sont sur l'aimable Tour de France et qui traversent la Provence, que Dieu leur prépare une grande bourse et qu'ils traversent toute la France sans qu'il leur arrive aucun mal ni malheur ; je leur souhaite de tout cœur, les Compagnons, je les salue. » Il boit ; alors on pose la planche sur laquelle est le renard sur deux rouleaux, et il déroule jusqu'en bas.

C'est ce que l'on appelle la grande bascule. Ses pieds vont butter sur un matelas qui amortit le coup. On le relève et on le fait sauter pour les bons drilles. Comme à tous les passages, on lui retire son bandeau pour qu'il voie passer ses camarades. Quand le dernier a fini, on prie un Compagnon de bonne volonté de faire le passage, pour qu'il voie ce qu'il a fait, sauf qu'il ne mange pas de sciure (1).

(1) Le lecteur remarquera que l'on fait parler le patient, tout en le faisant boire et en lui introduisant de la sciure dans la bouche. C'est là une opération très dangereuse. Nous n'en voulons pour preuve que cette affirmation du docteur Dubois, que nous trouvons à la page 238 de son livre : *La Médecine nouvelle* :

« Il peut arriver — dit-il — qu'en voulant parler ou respirer pendant que l'on mange, une partie des aliments entraînés par la respiration vienne tout à coup boucher l'orifice du larynx ; il s'en suit une suffocation qui peut causer la mort en quelques instants. »

Du Maroussem dit dans une note que « des cas de mort étaient très fréquents aux initiations des Compagnons du Devoir ». Nous avons tout lieu de croire que ce passage n'y fut pas étranger.

*Septième nuit. — Sixième passage.***La Noue et le Tablier de couvreur**

Cette épreuve est bien la plus grande saleté que l'on puisse imaginer ; j'ai promis de tout divulguer, je ne laisserai rien de caché, si dégoûtant que cela soit ; le passage se fait souvent dans la renardière, on n'a pas les yeux bandés ; je ne l'ai vu que le jour où j'y ai passé, j'en ai eu assez. On fait mettre les renards tout nus, comme des vers ; il n'y a qu'un seul Compagnon pour faire la corvée ; il s'assied sur une chaise, met une serviette sur ses genoux. Le renard se met à genoux, sa tête dans la serviette, comme si on jouait à la main chaude ; c'est le dernier qui commence. On lui passe dans l'anus un bout de chandelle de 10 à 12 centimètres de long, on le laisse sortir à peine d'un centimètre ; le numéro 1 **arrache avec ses dents** le bout de chandelle : on appelle cela *boulonner et déboulonner l'escalier* ; ensuite, on verse doucement du vin sur l'échine du derrière en petite rigole venant jusqu'à l'anus que l'on lave avec le vin, il faut que le numéro 1 boive, **le nez dans l'anus de son collègue** ; ce que l'on dit *boire à la noue* ; ensuite le dernier se met debout, serre ses testicules le plus qu'il peut, on les emplit de vin, et le numéro 1 boit le tout ; on appelle cela *boire dans le tablier du couvreur* ; voilà les secrets et les beaux mystères du compagnonnage ; le premier a fini, sauf qu'à la fin c'est à lui que l'on met le *boulon* et qui fait boire dans le *tablier*. Ce passage est quelquefois très long, car il y en a beaucoup qui vomissent ; pour ce qui est de moi, j'ai rendu tripes et boyaux (*sic*) et j'ai été au moins 24 heures sans pouvoir rien manger ; enfin, j'étais malade ; j'en suis revenu et j'ai l'espoir que personne

n'ira s'y frotter à l'avenir. N'est-il pas humiliant et dégoûtant de faire faire à des hommes de pareilles choses ?

Septième nuit. — Septième passage.

Le Perruquier

On l'envoie au confesseur comme aux précédents, qui lui dit toutes sortes de saletés que ma plume se refuse à écrire. L'ancien lui dit : « Il faut que tu ailles au banquet, mais il faut que tu sois rasé et frisé, peigné et calicoté sur les quatre faces. Il faut aussi que tu sois couronné, soit en or, soit en argent, en fer, en acier ou en plomb ; enfin, plus tu paieras, mieux tu seras servi » ; après le ballottage de l'un et de l'autre, il finit par lui dire : « Ça te coûtera 8 sous » ; on lui bande les yeux et on le mène chez le perruquier, on le fait asseoir sur une planche d'un mètre de long dont chaque bout porte sur une chaise.

Dans certaines cayennes, les renards sont complètement vêtus, il n'y a que le perruquier qui est tout nu ; dans d'autres, les deux garçons perruquiers et tous les renards sont nus. Quand il est assis, on lui débände les yeux, le garçon se présente et dit : « *M. Frise-Toupet* est absent pour le moment, mais on va vous donner le journal en attendant. — Garçon ! un journal à Monsieur ! » On lui donne une grande feuille de papier sur laquelle est écrit une chanson que tous chantent :

Un perruquier sans pratique,
 Sans argent et sans crédit,
 A fait mettre sur sa boutique
 L'on rase et l'on frise ici.
 A la calicot, Mesdames,
 A la calicot chez nous.

Il a les deux pieds étendus et les deux Compagnons qui sont à chaque bout tirent les chaises et le renard tombe sur son derrière dans la boue ; ils recommencent cela trois fois. Ensuite, un garçon dit : « Une serviette bien blanche à Monsieur, on va vous savonner en attendant le patron ». On apporte la susdite serviette que l'on a soin de tremper dans la vase et dans la boue ; il n'y en manque pas dans la cayenne, après tous les passages que l'on a faits.

On lui noue la serviette au cou et on la lui colle sur l'estomac, le ventre, enfin partout ; on lui barbouille la figure avec de la cendre délayée dans de l'eau. Alors le perruquier vient et dit : « Voilà, Monsieur ! voilà ! » Il le rase avec une sauterelle (1) et lui urine sur le visage (2), car il est toujours à demi saoul et il a soin de boire de l'huile et de la bière pour uriner plus facilement.

Il lui dit ensuite : « Monsieur a besoin d'être couronné en or, en argent, en acier ? Monsieur, je vous donnerai ce que j'ai de plus nouveau et de plus joli. Il va à un baquet et prend une couronne en paille qu'il barbouille dans l'eau et la vase, la lui colle sur la tête ; il faut qu'il la laisse le temps qu'on en rase trois autres, on le place en arrière pour pouvoir voir ceux qui passent après lui et ne pas être vu. Ce passage est symbolique, il a du rapport avec le Christ couronné d'épines : *Ecce homo* (Voilà l'homme!!!)

Huitième passage.

La Pipe

Pour faire ce passage, on mène le renard par la main, les yeux bandés ; ce qu'on appelle fumer la

(1) Fausse équerre.

(2) Depuis 1907 on n'urine plus sur le patient et on ne le roule plus dans la boue, mais on continue à le couronner de la même façon que précédemment.

pipe consiste à porter le renard à quatre hommes ; deux lui prennent les jambes et les deux autres le tiennent par le milieu du corps et les bras ; ils le maintiennent horizontalement au-dessus d'un grand poêle dans lequel on met brûler de vieux chiffons, des étoffes, de vieilles savates, de vieux chapeaux ; cela fait une fumée sans flamme et qui infecte, on le tient la figure sur le poêle et on lui fait faire trois fois le tour d'une grande salle, lui, ainsi que ceux qui sont présents, et on les fait chanter :

Nous avons une grande pipe,
Et nous savons la fumer.
Les enfants du père Soubise,
Non, ne périront jamais.

Et l'on recommence jusqu'à ce que les trois tours soient faits. On le remet debout, on le fait sauter pour les bons drilles, et il saute.

Huitième nuit. — Neuvième passage.

La Saint-Joseph

Ces épreuves qui sont les plus fortes de toutes à subir se font avec plus de brutalité que les autres ; ces pauvres renards qui sont épuisés et qui ne tiennent plus debout, qui ont presque tous les deux genoux écorchés d'être traînés à genoux, les jambes enflées, les yeux rouges et saignants par les veillées sans une minute de sommeil, il faut le voir pour le croire ou y avoir passé ; et dire que ces épreuves coûtent au moins un dixième d'hommes à la société, c'est tout bonnement absurde et abominable de faire souffrir de la sorte des malheureux qui n'ont péché que par curiosité. En sortant de la renardière, à genoux, tout se fait comme au premier passage : bas-

culer et aller au confesseur, descendre sur le dos, la tête en bas, et basculer en arrivant en cayenne avec un charivari épouvantable, traîner à genoux dans l'eau et la boue, amener au père Soubise : « Te voilà encore, sale cochon, tu viendras donc toujours m'em...bêter chez moi, vermine, et il lui tire la tête à droite et à gauche par les cheveux, les oreilles, lui crache à la figure et lui fiche des claques ; qu'est-ce que tu viens encore faire ici, salaud, tu ne t'en rappelles pas ! mon confesseur a dû te le dire. Eh bien, je m'en vais te le répéter ; tu vas commencer par aller voir les filles au père Soubise, Berluron, Berlurette, tu tâteras leurs appâts, tu verras s'ils sont durs comme du fer, elles sont très gentilles, très aimables, ensuite tu iras patrouiller les c...uisses à mon viau ; ça te réchauffera les doigts si tu as froid ; après, tu iras bourrer la pipe au vieux père Tartifume, un pauvre vieux qui n'a plus de bras, tu iras chez mon maréchal te faire ferrer car tu as à faire un grand voyage à travers la Provence, il faut que tu traverses la plaine de la Crau, il y fait très chaud, il y a de grosses mouches qui piquent dur ; c'est une plaine inhabitée, on te donnera une superbe calèche attelée de quatre chevaux, il y a des coussins très moelleux où tu pourras dormir très tranquillement sur le dos, sur le ventre, sur les côtés. Quand tu auras terminé ton voyage, tu demanderas que l'on te mène chez mon restaurateur, *M. Dégueulas* (1), le plus célèbre cuisinier de toute la contrée ; tu lui diras de te traiter convenablement ; tu tâcheras de te présenter chez lui proprement, car tu seras servi de même, nappes, serviettes, linge fin, cure-dents, rien n'y manque, il te parlera aussi de bâton royal, il est tout doré. Il faudra que tu te lèves, si tu ne peux pas, il te le fera manger soit en long, soit en large ou en

(1) Ce nom change quelquefois. A Paris, actuellement, il se nomme *François Salaud*.

travers ; après que tu auras été bien restauré, tu demanderas que l'on te mène chez M. l'Archevêque du père Soubise ; tu lui diras de te donner le saint sacrement de confirmation et il te fera monter sur le Saint-Pilon ; tu lui diras de te donner pour guide un de ses petits abbés, parce que tu désirerais aller voir la lune de Blois dans tout son plein, ça te coûtera de l'argent.

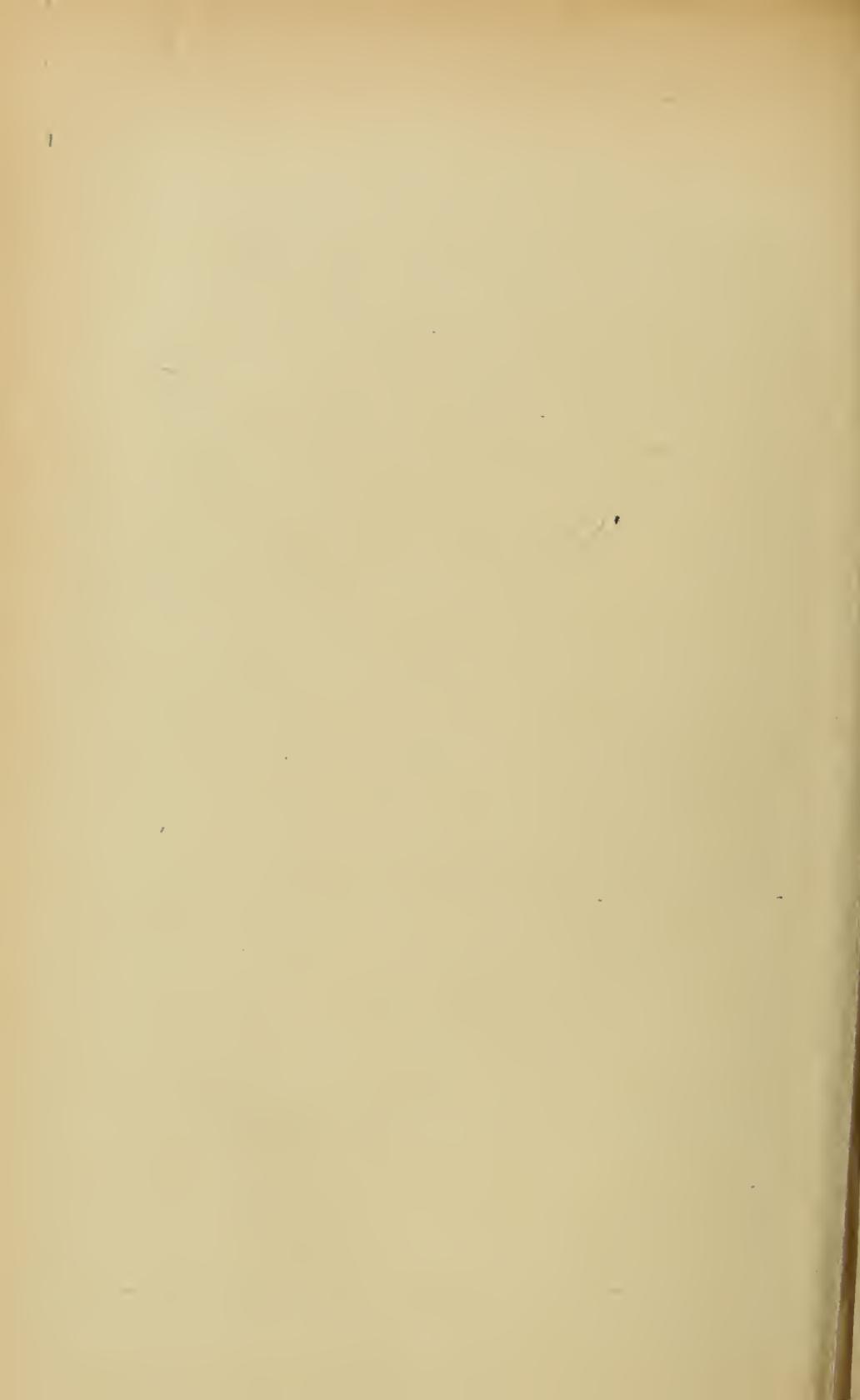
Après le ballottage des trois, il lui dit : « Tiens, cochon, ça te coûtera 12 sous. » On le mène voir les filles au père Soubise, Berluron et Berlurette ; ce sont tout simplement deux figures barbouillées à la craie sur le mur ; on lui fait retirer sa chemise, et il faut qu'il efface avec les mains les barbouillages qui sont sur le mur. Deux compagnons, un de chaque côté, armés de verges, frappent à coups redoublés autant de fois que de lettres, comme au riflage : U. V. G. T. T. G. V. U. U. V. G. T. T. G. V. U. V. G. T. T. G. V. U. Union pour les Compagnons.

Les c...uisses à mon viau et la pipe au père Tartifume c'est exactement la même chose que Berluron, si ce n'est que la place diffère et que les Compagnons frappent fort, car il faut voir les marques et le sang sur les bras, le dos ou les épaules. On appelle cette torture flagellation. On le mène ensuite chez le maréchal. On lui fait enlever son pantalon : il se trouve nu. Il est enlevé par 6 ou 8 hommes, horizontalement, le dos en dessus. Alors le maréchal fait le simulacre d'enlever la corne ; un autre (ils sont deux) le pince aux talons avec des tenailles. Les Compagnons qui sont au milieu le pincent dans l'estomac, la poitrine, le ventre, avec le pouce et l'index : il faut que le morceau de chair vienne et qu'on le voie. Il n'est pas rare de retrouver des marques de ces tortures sur des hommes de cinquante à soixante ans ; il en est de même pour le trait raméneré. Les maréchaux le tapent à coups de marteau sur les

LA SAINT-JOSEPH



ILS LUI FONT OUVRIR LA BOUCHE ET LUI FONT AVALER PROMPTE-
MENT UNE CUILLERÉE D'EXCRÉMENTS ET LUI FERMENT LA BOUCHE
AVEC UN TORCHON... (*Page 161*).



talons, lui piquent un peu les pieds pour figurer le clouage. On le conduit ensuite à cette superbe calèche qui n'est autre qu'un petit chariot de trois à quatre pieds de long avec quatre petites roues, une corde attachée à un anneau à chaque coin et quatre hommes attelés pour le conduire. On commence par mettre le patient couché sur le dos, les chevaux le traînent. Après, on le met sur le ventre, sur le côté droit, sur le gauche; on le fait mettre à genoux, ensuite debout sur la tête; on le tient, après, debout; on lui a remis son pantalon pour aller en voiture et on lui cloue dessus: il faut qu'il l'arrache ou qu'il laisse les morceaux; on le fait sauter pour les bons drilles. On le conduit, toujours à genoux; il défait son pantalon et arrive, toujours les yeux bandés, chez *M. Degueulas*: « Mon renard, avant de nous mettre à table, il faudrait que tu essaies de lever le *bâton royal*; tiens, le voilà (c'est un étai raidi sous la voûte). Si tu le lèves, tu fais ta fortune et celle de tous les Compagnons. » Il essaie, et ne pouvant pas, il lui dit: « Il faut que tu le manges, soit en long, soit en large ou en travers. » Ils le font placer contre le poteau; un Compagnon passe derrière lui, lui prend les deux bras dans les siens, afin qu'il ne puisse remuer: le *Ratassier* lui présente un petit bâton *enduit d'excréments*, il lui fourre en long, dans la bouche; il ne peut le manger, en travers pas plus qu'en long: « Eh bien, nous allons te le donner en large, il passera bien; ils font ouvrir la bouche et **lui font avaler promptement une cuillerée d'excréments**; ils retirent la cuillère et lui ferment la bouche avec un torchon qu'ils ont dans la main gauche; quand ils croient que c'est avalé, ils retirent le torchon et l'autre, qui n'a pas avalé, lui crache le tout à la figure: dans ce cas, il faut qu'il recommence. Quand il a bien avalé, on lui donne à boire dans une bouteille pour faire couler: c'est de

l'urine (1). Ensuite on recommence jusqu'à ce qu'il eut avalé; on lui donne une autre bouteille et il boit un bon coup: c'est du cognac. L'homme qui le tient lui tend une serviette qu'il a soin de tremper par terre, dans l'eau, la boue, la vase, car il n'en manque pas à ce moment; il lui fait au moins dix nœuds au cou, on lui fait coller sur la poitrine, l'estomac et le ventre: il y en a de quoi tuer un homme du coup; on le lâche, on lui retire sa serviette, on le fait mettre dans la boue, à genoux et tout nu: « Appelle Monseigneur, l'archevêque du père Soubise! » « — Qu'est-ce que tu me veux? » « — Je viens pour monter au Saint-Pilon, où vous daignerez me donner le Saint-Sacrement de confirmation. » « — C'est bien, mon enfant, mets-toi à genoux sur le Saint-Pilon et tiens-toi bien en équilibre; de quel côté veux-tu que je commence? » « — A droite, mon père. » Le Compagnon qui fait l'archevêque tient un sac où il y a du linge mouillé. Il lance son sac, frappe à gauche et envoie le renard rouler à deux pas. « — Je me suis trompé, mon fils — dit-il, en faisant mettre le patient à genoux sur deux galets bien ronds qui représentent le Saint-Pilon; — je vais te confirmer à gauche. Y es-tu? » « — Oui »; et il frappe à droite... « Je me suis encore trompé. Maintenant, mon fils, puisque tu désires voir la lune de Blois dans son plein, je vais te satisfaire. » Il lui ôte son bandeau, il se trouve la figure contre *le... côté opposé d'un autre*, placé là exprès: « Embrasse la lune, mon renard. » Il lui pousse le nez jusque dans la... figure de l'autre; au même instant,

(1) Depuis 1907, les excréments et l'urine ont été remplacés par une forte solution d'aloès, mais tous les Compagnons reçus avant cette date ont dû passer par là ! Certain officier de la Légion d'honneur ne sera peut-être pas enchanté qu'on le lui rappelle.

on jette un seau d'eau sur la tête du patient. Maintenant il se rhabille et voit passer les autres compères. Quand le dernier a fini, tous se lèvent, car ils sont dans un état pitoyable. Comme ce passage est le dernier que l'on fait dans la Cayenne, on les fait remonter dans la renardière et on leur donne à manger, car vous devez juger de l'abattement et de la fatigue de ces malheureux, qui sont depuis huit jours et huit nuits privés de sommeil ; les forts comme les faibles ne tiennent plus debout, ils sont totalement épuisés ; les trois quarts ont les genoux écorchés, leur état fait pitié.

Depuis quelques années — cela vient sans doute de la civilisation, car il y a 40 ou 50 ans, il n'y avait pas un Compagnon sur dix qui sache écrire, — les hommes étaient bien plus brutaux, plus méchants ; ils disaient : « J'ai fait cela, j'y ai passé, il faut que tu y passes à ton tour, et avec plus d'acharnement. » Les hommes qui se chargent de ces mauvaises corvées sont tous à moitié ivres, car ils boivent tous du vin chaud à discrétion, tandis que le pauvre renard en boit du froid à volonté. On ne lui refuse pas : c'est ce qui le ramène un peu ; on leur donne aussi des pipes de tabac à fumer, et à priser à discrétion, car sans cela ils ne verraient pas la fin de la réception.

Depuis quelques années, on a jugé à props de les laisser dormir deux ou trois heures après ce dernier passage. On a aussi supprimé un abus : celui de ne pas prévenir les renards qui venaient en toilette pour se faire recevoir. Je vous laisse à juger comment étaient les pantalons noirs, les chemises à jabots, gilets de satin, souliers vernis ! Tout était perdu. Aujourd'hui, on leur dit d'apporter des effets ou on leur en achète, qu'ils paient plus tard : un bourgeois, une parisienne.

Petits Passages

ARRACHER LA DENT ET LA REMETTRE

Il se fait de jour. Le Compagnon qui fait cette corvée est assis sur une chaise qui est sur une table ; on lui amène le renard et lui met la tête entre les deux jambes et lui faisant ouvrir la bouche il lui dit : « Bougre de sale bête, tu viens trouver le dentiste du père Soubise pour te faire arracher ta sale dent de renard qui empoisonne et que je t'en replace une de bon drille ! » Il lui fouille dans la bouche avec un clou gros et long qu'il tient dans sa main : « Ah ! la voilà ! » Et il tire promptement à lui une longue dent de chien ou de cheval : « Tiens, la vois-tu ? tu dois saigner, car elle était grosse et tenait bien de la place. A présent que ton trou est prêt, je vais t'y passer une dent de bon drille ; tu es bien consentant ? » « — Oui. » Il y a derrière le dentiste un Compagnon qui a, sur une assiette, des petites boules faites avec du blanc d'Espagne et pétries avec le poil arraché lors de la section de la verge ; de la grosseur d'une grosse noisette, cette globule avec ce poil dedans, est dégoûtante. On lui passe une cuiller ; on lui met la main sur les yeux et on lui fait avaler. Là-dessus, on lui verse de l'urine qui est dans une bouteille. S'il rejette la globule, il faut recommencer. Quand elle est bien avalée, on lui verse une bonne gorgée d'eau-de-vie pour lui laver la bouche. « Tiens, voilà des dents de renard, ce sont des dragées qui sont sur une assiette, tu vas voir si elles sont bonnes. » Il lui en donne quelques-unes à croquer. « Tiens, voilà des dents de bon drille, elles sont faites avec du poil qu'on t'a arraché, ainsi qu'à tes camarades ; on en garde toujours un levain tous les ans : c'est celui qui fait l'union des Compagnons. »

Elle est propre, la manière de faire l'union.

Le Pouce

On mène le renard à un autre Compagnon qui l'attend, en lui présentant la main droite comme s'il voulait faire des armes. Ce Compagnon lui prend la main droite, de manière que les deux pouces soient à côté l'un de l'autre; il entrelace les deux pouces avec une couleur de Compagnon et, prenant un couteau de table, il lui dit: « Il faut que je te coupe le pouce! Y es-tu consentant? » Comme le renard suppose que ce n'est pas vrai, il dit: « — Oui. » Alors, avec le dos de la lame, le Compagnon fait le simulacre de couper: « Eh bien! vois-tu, mon renard, si jamais tu as volé et qu'on en ait la preuve, les Compagnons te le couperont pour de bon. Tu sais que l'on dit: les honnêtes Compagnons bons drilles, et c'est pour te recevoir parmi eux qu'on te fait cette épreuve. »

En trait carré

Le renard est conduit à un autre Compagnon qui l'attend avec une assiette sur la main et deux couleurs jetées dans l'assiette: « Tu vas prendre celle de dessus avec tes deux mains et tu la laisseras tomber. Que le trait carré soit juste. Si tu réussis, tu fais ta fortune, celle de tous les Compagnons du Tour de France. » Le renard prend la couleur, la laisse tomber, mais l'autre tire l'assiette, et la couleur tombe tout de travers. Il recommence trois fois et ne réussit pas. « Mon renard, c'est pour te faire savoir que les Compagnons doivent toujours marcher carrément, sans dettes. Quand tu quitteras la Cayenne, on te délivrera un *trait carré* tel que celui-ci (il lui montre une forte lettre ployée en

carré). Il y a au-dessous du titre les trois lettres : V., G., T.; le nom et l'adresse de la mère de la ville où tu as été reçu et les cachets de toutes les Cayennes de toutes les villes où tu passes et où nous avons des mères. »

Le singe Galapia

On fait un petit paquet dans un mouchoir, on le met, au bout d'une canne, sur l'épaule du renard, que l'on coiffe d'un chapeau à cornes; on lui dit : « Tu vas aller chez le singe Galapia et tu lui diras : Bonjour, Galapia, je viens pour que tu m'embauches; il me faut du travail, j'en ai besoin. Si tu n'es pas content, je mangerai ton pain, je boirai ton vin, j'embrasserai ta femme et je te f... des coups par dessus le marché. Tu jetteras ton paquet par terre et tu taperas sur la table avec ta canne jusqu'à ce qu'il te réponde. N'oublie pas tout cela, et n'aie pas peur de lui. » On lui fait répéter sa leçon et on le conduit jusqu'à une table où est assis le singe, avec une bouteille et des verres, ainsi que trois ou quatre amis. Alors il débite son chapelet, mais si ce n'est pas un sot, il jette bien doucement son paquet par terre, se découvre et dit : « Monsieur Galapia, je viens vous demander d'avoir la bonté de m'embaucher. » Celui qui a fait la leçon est derrière lui : « Ce n'est pas ce que je t'ai dit ! » Il lui répond : « F...-moi la paix à la fin ; je ne veux pas que vous finissiez par me rendre plus bête que je suis ! » — « Tu as raison, mon renard, c'était pour t'éprouver, pour voir si tu étais assez bête pour tenir un pareil langage. » Pour moi, quand j'y ai passé, j'ai bien vu que c'était pour se moquer de moi : j'ai demandé de l'ouvrage bien simplement. Si le renard exécute les ordres qu'on lui a donnés, le singe l'attrape : « Bougre de cochon, im-

bécile, comment, vous seriez assez stupide pour aller demander de l'ouvrage de cette manière! Vous ne voyez donc pas que c'est pour vous éprouver ce que l'on a fait. Que ceci vous serve de leçon, et quand vous irez demander du travail, soyez plus convenable et vous serez bien reçu. Malgré votre nom de Compagnon, vous ne devez insulter personne. On vient de vous admettre au rang des honnêtes Compagnons et vous vous conduisez ici comme un voyou! Allez-vous-en, imbécile, et ne recommencez jamais, car ce n'est pas ainsi que doit agir un vrai bon drille (1).

Le mot sacré

On conduit le renard près d'un Compagnon, qui l'attend pour lui apprendre à boire en bon drille: « Quand tu auras fini et que tu seras tout à fait Compagnon, nous t'apprendrons à passer en bon drille, c'est-à-dire les reconnaissances. Mais auparavant, tu as bien autre chose à faire... En attendant, procédons par ordre: voilà un Compagnon à ta droite; prends un verre de sa main et présente-moi la tienne. Mets-toi en face de moi: le Compagnon qui est à gauche va nous verser à boire; allonge ton pied droit (il en fait autant), croise ton bras dans le mien et bois. » Quand le Compagnon et le renard ont bu, le Compagnon dit: « Bon vin rouge, mon frèrot! » Dis: « A nos crocs, mon frèrot. » Mon renard, ce mot est le mot sacré: il ne doit jamais être prononcé que dans une Cayenne. Quand tu quitteras celle-ci et que tu iras dans une autre, tu le prononceras dans les reconnaissances; il se dit

(1) Kirch dit dans « Le Compagnonnage en France » que les mystères du compagnonnage n'ont ni d'autre sens ni d'autre portée que de faire des ouvriers soumis à leurs chefs.

aussi dans les rencontres sur le Tour de France, mais on le prononce en hébreu. Nous t'apprendrons cela plus tard, quand tu seras reçu Compagnon. — Tiens, connais-tu ce chiffre? (Il lui montre une planche sur laquelle il y a deux chiffres.) Combien cela fait-il? — C'est 60 (1). — Eh bien, c'est 60 francs que tu auras à payer pour être reçu Compagnon. Tu promets de les payer? — Oui. — C'est bien, mon renard, tu auras encore à payer ton petit chapeau: ce sont les petites sommes que tu as promis de payer à tous les passages. »

Neuvième nuit. — Dixième passage.

Les Santés

Ce dernier passage se fait de nuit, dans la Cayenne ou dans une grande salle où il ne faut pas être troublé par le bruit. On place des tables en carré long, ainsi que les trois anciens en haut; un Compagnon se met à côté du renard: un renard, deux Compagnons, et ainsi de suite jusqu'à trois. Chaque Compagnon a un morceau de blanc et dessine, à la volée, un pavillon, devant le renard; ils ont aussi chacun une poignée de verges en bou-

(1) Un Compagnon nous a affirmé que les frais de réception, tout compris, se montaient actuellement à Paris à *cent quatorze francs*. Ils varient suivant les cayennes. De plus lorsqu'un Compagnon quitte la ville où il a été reçu, il doit payer à la cayenne la plus proche *sa première volée* qui est d'une dizaine de francs, généralement, et en outre payer un droit dans chaque ville où il y a des cayennes et où il passe pour la première fois. Cette somme est à Paris de *cinquante-cinq francs*. Elle est comprise dans les frais de réception, le renard nouveau reçu étant compté arrivant pour la première fois à Paris en Compagnon.

leau, et chaque fois qu'un Compagnon boit, il frappe à coups de verges sur le bras du renard, qui a les manches retroussées jusqu'aux épaules, pendant qu'il efface les pavillons avec les mains.

PREMIÈRE SANTÉ

Les jeunes en reconnaissance. — Le second prend la parole et dit : « Les Compagnons, me trouvez-vous capable de relever, boire et conduire la santé de tous nos jeunes en reconnaissance, en présence des Compagnons, quoi qu'à moi l'honneur ne m'appartient pas ? » Les Compagnons répondent : « Capable. » Une petite tasse d'argent est placée devant lui ; il l'enlève, la présente au marchand de vins qui l'emplit, la repose sur la table, lui fait faire trois tours, la queue à sa droite, la lève et dit : « Les Compagnons, puisque vous m'en trouvez capable, je la relèverai, boirai et conduirai du mieux qu'il me sera possible à la discrétion de tous les Compagnons, en espérance qu'elle fera le tour de la table et qu'elle ira jusqu'à notre troisième ; en espérance, notre troisième la relèvera, boira et la présentera à notre ancien, du mieux qu'il lui sera possible, en disant : « C'est à la santé de tous nos jeunes en reconnaissance. » C'est une santé qui mérite beaucoup d'être mise en lumière et qui se boit avec silence. Quiconque manquera, deux verres de vin a bu ou boira ; quiconque n'observera pas le silence, une pièce de cinq sous d'amende paiera, en disant : C'est à la santé de tous nos jeunes en reconnaissance. De tout cœur, les Compagnons, je les salue. » Il boit ; tous les renards effacent les pavillons, et les Compagnons les frappent à coups de verges. Il faut que tout ceci soit dit sans aucune faute par tous ceux qui acceptent de boire. Les Compa-

gnons qui ne savent pas boire la traînent devant eux et la poussent au suivant en la tournant sur elle-même trois fois de droite à gauche, et celui qui se hasarde à boire et qui se trompe boit deux tasses, ou quatre, ou six, ou huit, toujours en augmentant de deux, jusqu'à ce qu'il ne peut plus boire, et quitte la table et sort.

Quand le second a bu, il fait remplir la tasse, la conduit jusqu'au Compagnon près de lui, il fait faire trois fois le tour à la tasse, se lève et dit en se tournant vers le second : « Notre second, c'est pour vous rendre raison d'une santé qu'il vous a plu de me porter comme à moi-même je me la porte. » Et se tournant vers le Compagnon qui est à sa droite, il dit : « En espérance que ce Compagnon m'en rendra raison en disant : c'est à la santé de tous nos jeunes en reconnaissance... etc. » (Voir plus haut.) Quand la santé arrive au dernier, qui est près du troisième, il dit : « Coterie, c'est pour vous rendre raison d'une santé qu'il vous a plu de me porter comme à moi-même je me la porte — et se tournant à droite, — en espérance que notre troisième m'en rendra raison en disant : c'est à la santé de tous nos jeunes en reconnaissance..., etc. » Le troisième répète les mêmes paroles. Quand il a fini, il fait remplir la tasse, la conduit devant l'ancien, qui lui fait faire trois fois le tour et la lève en disant : « Notre troisième, c'est pour vous rendre raison d'une santé qu'il vous a plu de me porter comme à moi-même je me la porte, en espérance que les Compagnons m'en rendront raison en disant : c'est à la santé, etc... C'est une santé que je bois de tout mon cœur, les Compagnons, je les salue. » Il boit, et la santé est terminée.

DEUXIÈME SANTÉ

Tous nos jeunes en trait carré. — Cette santé se fait et boit de même que la première; il n'y a que ce mot de changé. Au lieu de dire: « Nos jeunes en reconnaissance, » on dit: « Nos jeunes en trait carré. » L'amende est aussi de cinq sous.

TROISIÈME SANTÉ

De tous nos honnêtes Compagnons qui sont sur le Tour de France, cette santé est aussi la même que les deux précédentes; il n'y a que son nom qui diffère, et le prix est de huit sous. (Voir le passage du faitage où elle se trouve.)

QUATRIÈME SANTÉ

Nous tous ici présents. — Il n'y a que son nom qui change; le prix est de huit sous.

CINQUIÈME SANTÉ

Notre bonne petite femme de Mère. — « Les Compagnons, me trouvez-vous capable de relever, boire et conduire la santé de notre petite bonne femme de mère, en présence des Compagnons, quoi qu'à moi l'honneur n'appartient? » — Réponse: « Capable. » « — Les Compagnons, puisque vous m'en trouvez capable, je vais la relever, boire et conduire, du mieux qu'il me sera possible, à la discrétion de tous les Compagnons, en espérance qu'elle fera le tour de la table et qu'elle ira jusqu'à notre

troisième, et que notre troisième la relèvera et la présentera à notre ancien, en espérance que notre ancien la relèvera, remerciera et boira la santé, du mieux qu'il lui sera possible, en disant : c'est à la santé de notre petite bonne femme de mère. C'est une santé qui ne mérite pas beaucoup d'être mise en lumière et qui se boit avec silence. Quiconque boira et manquera, deux verres d'eau a bu ou boira ; quiconque n'observera pas le silence, une pièce de quatre sous d'amende paiera, en disant : c'est à la santé de notre petite bonne femme de mère. Qui la voit, ne la connaît pas ; qui la connaît en bien, jamais du mal n'en dira ; qui la connaît en mal, jamais en bien n'en parlera ; en disant : pavillon haut, pavillon bas ; pavillon couvert, pavillon découvert ; en disant : c'est à la santé de notre petite bonne femme de mère ; de tout mon cœur, les Compagnons, je la salue. » Au lieu de boire, il jette le contenu de sa tasse par la figure de celui qui est derrière lui.

Cette santé se fait avec de l'eau, et on met une serviette au cou de celui qui relève la santé.

SIXIÈME ET DERNIÈRE SANTÉ

De notre ancien. — Elle est aussi la même que les autres ; il n'y a rien de changé que le nom et l'amende, qui est de douze sous, vu que c'est lui qui est le révééré : il représente le père Soubise.

Descente de la Couronne

Les renards sont reconduits à la renardière, où on les fait habiller proprement. Après avoir subi une pareille flagellation, ils ne s'étonnent plus de rien ; ils ont le corps martyrisé ; ils ne marchent plus, ils se traînent... Ce ne sont plus des hommes, ce sont

des momies, des machines ; on les mène comme des animaux. Au moindre choc, ils tombent épuisés par la fatigue et les tortures des épreuves qu'ils ont traversées. Quand ils sont un peu nettoyés, on les ramène à la Cayenne. Avant leur entrée, les trois anciens ont riflé, à genoux et debout, comme au levage de la couronne. Quand ils sont tous trois sur la table, les renards entrent, et sont placés le dos à la table, en rangée. L'ancien dit : « Pavillon bois de bout, impérial à bas ! » ce qui veut dire : « Debout et tête nue ». — « Les Compagnons, me trouvez-vous capable de descendre de son lieu et place la couronne du bienheureux saint Joseph, pour finir l'assemblée du 18 mars 1884, chez madame X..., mère des Compagnons passants charpentiers, en présence des Compagnons, quoi qu'à moi l'honneur n'appartienne pas ? » — Réponse : « Capable. » — « Les Compagnons, puisque vous m'en trouvez capable, je vais la descendre de son lieu et place du mieux qu'il me sera possible, à la volonté de tous les Compagnons. » Il retire les nœuds des serviettes et fait flotter les couleurs sur les têtes des jeunes Compagnons. Alors, tous les jeunes embrassent les anciens. On danse en rond, en chantant : « Il n'y a plus de renards, la mère ; il n'y a plus de renards chez vous. Il n'y a que des Compagnons, la mère ; il n'y a que des Compagnons chez vous... »

LA RÉCEPTION EST FINIE (I)

(1) La réception prend fin après avoir passé 8 jours et 9 nuits enfermés. Depuis longtemps déjà ce temps est raccourci et la moyenne est de 3 jours et autant de nuits, non compris la nuit du 19 mars que les renards passent au bal et la nuit précédente qu'ils passent à boire et à faire quelques petites bêtises qui leur font croire qu'ils sont reçus et qu'ils n'ont plus qu'à apprendre la façon de se faire reconnaître.

Passage de la Saint-Pierre

Le Compagnon reçu à la Saint-Joseph a été marqué du trait raméneré, on ne l'a pas oublié. C'est précisément pour l'avertir qu'il doit, s'il veut être Compagnon fini, subir cette épreuve de la Saint-Pierre. Les jeunes Compagnons sont conduits à la renardière, où on les brutalise pendant une heure ou deux. Ils ont les yeux bandés. Arrivés devant le père Soubise, ils sont accueillis par le charivari et la bousculade habituels. Le confesseur dit : « Tu viens encore, sale bête ! Pour être tout à fait Compagnon, il faut que tu ailles vérifier des pavillons. »

On le conduit près de la voûte, où des pavillons ont été barbouillés avec de la craie ; on lui fait ôter sa chemise pour qu'il soit plus libre, et, avec les mains, il efface le barbouillage en disant : « U. V. G. T. G. V. U. » (trois fois) et, à la fin, « Union pour les Compagnons ». De chaque côté sont placés deux Compagnons, armés de verges de bouleau, qui le frappent à coups redoublés sur les bras et les épaules.

Quand il a fini cette vérification, on le mène à un autre endroit. C'est un impérial à vérifier. Pendant qu'il efface avec les mains, les coups de verge pleuvent. Ensuite on le mène aux travaux du pont. C'est tout simplement un trou fait dans la cave de 6 pieds de long et de 2 de large, avec 2 de profondeur, rempli d'eau. On fait coucher le Compagnon en travers du trou. On lui donne une tarière en bois, pour qu'il perce des trous ; on le fait tourner à droite, à gauche, sur le ventre, sur le dos. Il se déchire le corps sur la terre et les cailloux. Ensuite, on le fait passer sous un madrier que l'on place sur lui, en travers du trou, et il est obligé de plonger la tête dans l'eau, au risque d'en avaler. Je vous laisse à deviner l'état où il se trouve en sortant de là, les bras ensanglantés par

les verges et le corps tout écorché par les pierres de cette fosse brute. C'est un rude passage : il faut y avoir passé pour savoir ce qui en est.

Quand le bain est terminé, on dit : « Saute pour les renards de Liberté. » — « Non. » — « Saute pour les Bons Drilles. » Les Compagnons reçus à la Saint-Pierre font ce passage à la place de celui de la Saint-Joseph. Tant qu'un Compagnon n'est pas fini, on l'appelle « jeune Compagnon ». Pour avoir le droit d'être rouleur ou ancien dans une réception, il faut avoir payé sa première volée, c'est-à-dire avoir quitté la cayenne où l'on a été reçu et être inscrit dans une autre — par exemple de Bordeaux à Agen ou à Rochefort.

Les Reconnaissances

La réception étant terminée, les anciens s'occupent de régler les comptes et faire les traits carrés pour que les jeunes puissent, s'ils le veulent, partir sur le Tour de France. Pour qu'un ou plusieurs Compagnons sortent de la cayenne, on fait descendre la Mère, elle se place en face du partant qui lui dit :

Le Partant. — Notre mère, je vous prie de m'excuser si toutefois je ne suis pas capable.

La Mère. — La coterie, je vous prie d'en faire autant à mon égard.

Le Partant. — Notre mère, me permettez-vous que je vous salue tel que je suis ?

La Mère. — Oui, la coterie, je vous le permets ; et vous, la coterie, me le permettez-vous ?

Le Partant. — Oui, notre mère, je vous le permets.

La Mère. — Bien des recommandations à la mère où vous allez.

* *Le Partant.* — Mon devoir m'y oblige, notre mère.

On reconduit la mère et le Compagnon se place pour sortir avec les Compagnons. Là, il ne faut pas faire de fautes, on a trois fois à se reprendre, après quoi on a un litre d'amende ; on ne peut vous y mettre que trois fois ; on appelle cela monter un faitage.

Le Partant. — La coterie, je vous prie de m'excuser si toutefois je ne suis pas capable.

Le Compagnon. — La coterie, je vous prie d'en faire autant à mon égard.

Le Partant. — La coterie, me permettez-vous de vous saluer tel que je suis ?

Le Compagnon. — Oui, la coterie, je vous le permets ; et vous, la coterie, me le permettez-vous ?

Le Partant. — Oui, la coterie, je vous le permets.

Le Compagnon. — Bien des recommandations aux Compagnons où vous allez.

Le Partant. — Mon devoir m'y oblige, mon frèrot.

Il y a de chaque côté d'eux le rouleur qui tient une bouteille et deux verres. Il en présente un, premièrement au partant, l'autre au Compagnon. Du moment qu'ils ont les verres en mains, il ne faut plus parler, ou l'on est à l'amende d'un litre ou d'une bouteille selon l'usage des cayennes.

L'autre Compagnon tient la lumière ou chandelle ; on verse à boire, ils croisent les jambes, l'une dans l'autre ; ils trinquent, passent le bras, l'un dans l'autre :

Le Partant. — Bon vin rouge, mon frèrot.

Le Compagnon. — A nos crocs, mon frèrot.

Ils s'embrassent.

Le partant met son verre dans celui du Compagnon qui le donne au rouleur. Tous les Compagnons peuvent passer à leur tour ; quand ils ont fini, le rouleur prend la place. Le rouleur et le partant ont le même entretien que les Compagnons avec le partant, comme ci-dessus, puis ensuite :

Le Rouleur. — Apparemment que la coterie a besoin d'argent carré pour faire la route.

Le Partant. — Un peu de carré et beaucoup de rond, cela ne nuit pas en route, notre rouleur.

Le Rouleur. — Apparemment que la coterie n'oubliera pas la petite sœur.

Le Partant. — Comme les camarades.

Le rouleur met entre le deuxième et le troisième doigt de la main droite le trait carré, et le partant met deux sous entre le premier et le deuxième doigt ; ils se présentent la main tous les deux. Le partant prend le trait carré et le rouleur les deux sous.

Le Rouleur. — Bien des recommandations au rouleur où vous allez.

Le Partant. — Mon devoir m'y oblige, notre rouleur.

Ils prennent chacun un verre que l'on emplit, passent la jambe et le bras.

Le Partant. — Bon vin rouge, notre rouleur.

Le Rouleur. — A nos crocs, mon frèrot.

Arrivée dans une Cayenne

En arrivant dans une ville de Devoir, le Compagnon descend chez la mère. Après lui avoir souhaité le bonjour, il lui dit : « Notre mère, j'aurais besoin de vous parler. » — « Je suis à vous à l'instant. » Elle fait deux pouces de toilette et mène le Compagnon dans sa chambre. En arrivant, elle ouvre la porte et lui dit : « Entrez. » — « A vous l'honneur, notre mère. » S'il s'avisait d'entrer le premier, elle l'enfermerait et le mettrait à l'amende.

Quand ils sont entrés, on ferme la porte. Le Compagnon se met en face de la mère ; il tient la même conversation que celle tenue à la cayenne du départ.

L'Arrivant. — Bien des recommandations de la mère de Bordeaux.

Il recule, se croise le bras et la jambe en dehors de celle de la mère.

La Mère. — A Dieu se recommande le messager ; se porte-t-elle bien, par là-bas ?

L'Arrivant. — Très bien, notre mère, quand je suis parti.

La mère lui offre une prise et on sort de la chambre, le Compagnon le premier, car la mère le mettrait à l'amende.

La mère prévient les Compagnons qu'il y a un arrivant.

Le soir, tous les Compagnons de la ville se rendent à la cayenne pour le recevoir. On le fait descendre sans lumière, parce qu'il ne doit pas voir la cayenne avant d'être *reconnu*. Les Compagnons passent devant et rentrent dans la cayenne dont ils ferment la porte. Un seul reste avec lui qui lui dit : « C'est ici, frappe à la porte. » Il doit frapper en Compagnon, c'est-à-dire trois coups un peu espacés. On lui crie : « Entrez. » S'il n'avait pas frappé les trois coups, on n'aurait rien répondu. Il rentre, on referme la porte et s'adressant aux Compagnons il dit : « Coterie, un enfant du père Soubise vient près de vous pour se faire reconnaître. »

Le Rouleur. — Coterie, impérial à bas. C'est de rigueur, suivant la règle des Bons Drilles de notre cayenne. »

Il se décoiffe, met son chapeau ou casquette par terre ; il y a des bancs ou chaises près de lui, mais s'il le mettait dessus il serait à l'amende. Il dit ensuite : « Lumière. » Les Compagnons répondent : « Que la lumière soit », et ils allument les chandelles. Alors, on lui fait visiter la cayenne, un Compagnon lui en fait faire le tour et le ramène près de la porte,

puis s'avance un Compagnon qui se met en face de lui ; le rouleur à droite avec une bouteille pleine et deux verres en mains ; le Compagnon de gauche tient la chandelle. L'arrivant et le Compagnon ont le même entretien qu'avec celui du départ.

L'Arrivant. — N'est-ce pas ici la chambre des Compagnons passants charpentiers ?

Le Compagnon. — Au service des Bons Drilles. Apparemment que la coterie paie débauche.

L'Arrivant. — Pas pour le moment, il est prêt à en payer.

Il se recule d'un pas ainsi que le Compagnon, fait le salut, se ravance en croisant les jambes l'une dans l'autre, ainsi que les bras et dit : « Bien des recommandations des Compagnons de Bordeaux. »

Le Compagnon. — A Dieu se recommande le messager ; se portent-ils bien par là-bas ?

L'Arrivant. — Voyez le plus malade.

Le Compagnon. — Le plus malade boirait-il bien 500.000 tassées de bon vin rouge ?

L'Arrivant. — Capable, mon frèrot.

L'arrivant prend un verre, le Compagnon aussi ; ils trinquent, se mettent en position et boivent.

L'Arrivant. — Bon vin rouge, mon frèrot.

Le Compagnon. — A nos crocs, mon frèrot.

Ils s'embrassent, mettent les verres l'un dans l'autre et les redonnent au rouleur ; on ne doit pas parler le verre à la main ni faire aucune faute dans le dialogue, sans quoi on est à l'amende, les Compagnons d'un litre et le rouleur de deux. Ce dernier remet les verres et la bouteille à un Compagnon et prend sa place.

L'Arrivant. — C'est ici à notre rouleur que j'ai l'honneur de parler ?

Le Rouleur. — A lui-même.

L'arrivant et le rouleur ont le même entretien qu'avec le rouleur de la cayenne de départ.

L'Arrivant. — N'est-ce pas ici la chambre des Compagnons passants charpentiers ?

Le Rouleur. — Au service des Bons Drilles ; apparemment que la coterie paie débauche ?

L'Arrivant. — Pas pour le moment, mais prêt à en payer ; et vous, notre rouleur, en payez-vous ?

Le Rouleur. — Qui est-ce qui en paierait, si le rouleur n'en payait pas ?

L'Arrivant. — Permettez que je vous salue.

Ils se reculent d'un pas, font le salut, se croisent les bras et les jambes, l'un dans l'autre, comme à la reconnaissance ci-dessus. Après avoir bu, ils se remettent en position et recommencent :

Le Rouleur. — Apparemment que la coterie a de l'argent carré pour faire route ?

L'Arrivant. — Un peu de carré, beaucoup de rond ne nuisent pas en route, notre rouleur, et il tire de sa poche son *trait carré* et le met entre son index et le doigt du milieu ; le rouleur met son trousseau de clefs entre le pouce et l'index. Le rouleur déploie le trait carré et voit la date du départ de la cayenne d'où il vient, car on est limité pour le temps de se rendre d'une cayenne à l'autre, en faisant la route à pied. Après vérification, il remet le trait carré entre ses doigts et l'autre le trousseau de clefs et reprennent chacun leur bien. « Nous boirons un bon coup maintenant, la coterie, avec plaisir » ; ils prennent chacun un verre, on leur verse à boire, ils trinquent, se croisent les bras l'un à l'autre et boivent.

L'Arrivant. — Bon vin rouge, notre frèrot.

Le Rouleur. — A nos crocs, mon frèrot.

Règlement et Punitons

Tout Compagnon qui manquait à une assemblée était condamné à une amende de 2 à 3 francs, suivant la règle de la cayenne.

Tout Compagnon qui se battait était puni d'une amende de 5 francs que l'on nomme : *empanon*. Il perdait tous ses droits d'ancien et ne pouvait plus être rouleur ni parmi les autorités du compagnonnage.

Tout Compagnon qui commettait un vol de peu d'importance était dépouillé nu et frappé par les douze plus jeunes Compagnons. Si le vol était plus important on trempait dans l'huile le trait carré du coupable; on le lui plaçait entre les mains liées avec du fil de fer et **on y mettait le feu** jusqu'à ce qu'il soit entièrement consumé.

Tout Compagnon qui divulgue les secrets est condamné à mort. **Il est tué à coups de cannes et enterré dans la cayenne.**

Ces punitons ne sont plus de mise aujourd'hui — d'ailleurs le coupable ne serait pas assez niais pour se laisser prendre. Mais des exécutions semblables ont eu lieu au temps de la première République, sous le premier Empire et sous les Bourbons. Depuis le règne de Louis-Philippe, la surveillance de la police les a rendues impossibles.

Observations

La Société des Compagnons passants charpentiers comprend trois corporations : les couvreurs et les plâtriers qui ont été reçus par nous. Les couvreurs, ainsi que les plâtriers ne connaissent pas les passages de Saint-Joseph, mais leur réception est exactement la même que pour nous. Nous avons trois fêtes par

an : la Saint-Joseph, à laquelle il y a une assemblée forcée quinze jours avant pour s'entendre pour les préparatifs et une autre quinze jours après pour régler les comptes définitifs de la fête et de la réception. Les assemblées forcées de Saint-Pierre et de la Tous-saint se font huit jours avant et huit jours après. Tous les Compagnons sont tenus de se rendre à toute assemblée forcée ; si l'on est trop loin de la ville pour s'y rendre, une lettre d'excuses fait l'acte de présence.

Réflexions

D'après certaines conversations que j'ai eues avec les ouvriers de toutes les corporations qui ont un compagnonnage — soit les Compagnons du Devoir ; enfants de Salomon ; de Maître Jacques ; les Compagnons étrangers ; les Compagnons de l'Union — eh bien, d'après les documents que j'en ai retirés, j'ai appris que leur réception durait aussi quelques jours et quelques nuits. Donc, je peux supposer que leurs secrets et leurs mystères sont renfermés dans des saletés ordurières, car vous devez juger, par ce que je vous ai décrit, que ce qu'on appelle les secrets et mystères est tout simplement une chose que tout Compagnon rougirait de faire connaître. Ainsi donc, chers coteries renards, c'est en ami que je vous parle ; je crois qu'il n'y en aura pas d'assez hardis pour aller affronter les tortures qu'il y a à subir pour être Bon Drille : 8 jours et 8 nuits sans sommeiller. Je vous assure qu'il y a la plus grande souffrance à supporter. Il faut aux plus robustes de trois à quatre jours avant de reprendre leurs travaux, sans compter ceux qui attrapent de mauvais rhumatismes dont on ne guérit jamais. Dans l'année, il en meurt de 10 à 15 sur 100 nouveaux reçus.

Après toutes les vérités que je vous ai fait connaître dans mon manuscrit, je pense que vous serez

plutôt disposés à me remercier qu'à me blâmer. Ce que je réclame de vous, c'est de rabattre l'orgueil de ces fanatiques drilles qui, en parlant de vous tous en général, vous traitent de sales bêtes, de vermine, de punaises, cochons et autres mots injurieux. Relevez la tête et traitez-les à votre tour de mangeurs d'excréments, et qu'il n'y ait plus dans notre corporation que des hommes libres et dites tous en chœur : « A bas le compagnonnage. »

J'ai eu aussi certaines conversations en voyageant sur le Tour de France avec des Compagnons de toutes les corporations, et surtout depuis que je suis retiré de la société. Je me suis trouvé souvent avec des vieux Compagnons de tous les états, car notez qu'il y a au moins une vingtaine de corps d'état qui ont un compagnonnage, mais cela se perd ; j'ai appris que les épreuves variaient selon le corps d'état, mais étaient comme les nôtres insupportables et nuisibles à la santé. Mes amis, faites donc votre possible pour anéantir les sociétés et faire connaître mon manuscrit dans toutes les villes du Tour de France où il y a des cayennes, soit par des copies que vous feriez ou des imprimés que vous feriez faire, si cela vous est possible, ou par des écrivains comme Léo Taxil, qui a écrit la dénigration de la Franc-Maçonnerie ; ils y trouveraient leur bénéfice et vous aussi (1) ; ils trouveraient moyen de dire toutes les saletés en les couvrant adroitement pour qu'on puisse comprendre. Tous les corps d'état voudraient le lire pour apprendre ce que ces sales Compagnons appellent des secrets et mystères.

FIN DU MANUSCRIT

(1) L'Union des charpentiers de la Seine qui assume la tâche de publier ce manuscrit n'entend en tirer aucun bénéfice. La présente brochure est vendue au plus bas prix possible, couvrant juste les frais d'impression, et les rédacteurs ont fait le travail entièrement gratuitement.

CHAPITRE X

LE MENSONGE DE LA FRATERNITÉ

A voir les Compagnons rire, boire et chanter ensemble, les profanes ont cru que la plus solide amitié régnait entre eux, qu'une fraternité sans égale régnait en ces lieux. Les imprudents qui voulurent tâter de cette fraternité déchantèrent bien vite, on l'a vu au précédent chapitre. Quelques-uns diront peut-être que ce Compagnon était une mauvaise tête et qu'il a grossi à plaisir des incidents de peu d'importance. Il n'en est rien.

Un des Compagnons du Devoir, les plus importants, le porte-parole de la société, celui qui fut la cause de la dernière chute du compagnonnage, dans la boue de la jaunisse : le Compagnon Robin, s'exprime en ces termes dans *le compte rendu du Congrès de Paris*, brochure qu'il fit éditer à Tours en novembre 1906 :

« Vers 6 h. 30, nous arrivons chez notre Mère.

« Contrairement à la plus élémentaire civilité, à la moins chaude fraternité que le Devoir a cependant pour but d'enseigner et de mettre en pratique, personne n'est là pour nous recevoir. Ceux des délégués du Tour de France qui connaissent le quartier

se mettent en quête, dans les hôtels avoisinants, pour trouver des chambres, où chacun porte ses bagages.

Revenus au siège, c'est à grand peine qu'après avoir fait appel aux intérêts commerciaux de notre Père Taveau, nous réussissons à ce qu'il veuille bien nous dresser, dans la salle des C. . ., une table, où nous prenons tous place.

« Il était si visible que nous n'étions pas attendus, ou que l'on espérait bien ne pas nous voir venir, que les jeunes C. . ., rentrant de leur travail, étaient tout étonnés de voir des figures inconnues installées dans leur salle.

« Le vice-président du conseil d'administration de Paris, le C. . . Aussagnel, signataire d'une notable partie de la correspondance, cheville ouvrière de l'action de la Cayenne de Paris, lui-même, ne daigna pas accepter notre invitation à dîner à notre table et préféra, dans la même salle, à une table voisine, dîner, en lisant tranquillement son journal.

« Ce fut à grand'peine qu'il voulut bien condescendre à accepter de prendre le café avec nous.

« Charmés d'un accueil aussi fraternel et sympathique, nous nous retrouvions, le 21 avril, à sept heures et demie du matin, chez notre Mère.

« Etant monté dans la salle de travail voir quelles dispositions avaient été prises, je trouve épars quelques établis, de grands panneaux dressés près des murs et, dans un coin, une centaine de tabourets, entassés là au petit bonheur.

« Il est vrai que les murs étaient agrémentés de ces papillons gommés, répandus, par la Confédération Générale du Travail, à millions d'exemplaires, pour la propagande de son action en vue du 1^{er} Mai 1906, et dont celui-ci, entre autres, est à citer :

« Celui qui travaille plus de huit heures, s'abrutit
« par le travail. »

« Un de nos plus âgés délégués jugea à propos de le compléter en ajoutant au crayon :

« Et par l'alcool. »

« Cette maxime, nous semblait-il, aurait de la peine à s'accorder avec notre devise : U. :. V. :. G. :. T. :., dont le développement doit suffire à l'éducation de nos jeunes adeptes et qui fait la base de notre compagnonnage.

« Aidés par quelques délégués, nous passons dans le grenier l'excédent des tabourets, rangeons les établis, avec les panneaux et les tréteaux, dressons, au milieu de la salle, une grande table, et ayant emprunté à notre Mère quelques tapis et couvertures, la recouvrons pour plus de propreté. »

Puis, après avoir remarqué la bizarre organisation de ce Congrès, il dit à la page suivante :

« Au déjeuner, les délégués du T. :. de F. :. prirent place à leur table, sans qu'aucun C. :. de Paris daigne s'informer de leurs besoins.

« Pendant ce temps, le conseil d'administration de la Cayenne de Paris déjeunait dans un cabinet voisin.

« Seul, le C. :. Henry, Angoumois, fut assez aimable pour se souvenir que parmi les délégués, quelques-uns avaient entretenu avec lui de bonnes relations, et ce fut pour nous un plaisir d'autant plus grand de l'avoir avec nous, qu'il était seul à ne pas faire fi de notre compagnie. »

Ces déclarations ont leur valeur. Sur tous les Compagnons présents, un seul veut bien fraterniser avec les délégués ; ils sont pourtant tous les disciples du même Maître. Ah ! Soubise, qu'as-tu fait de tes enfants ?

CHAPITRE XI

LE PASSÉ ET L'AVENIR

Lorsqu'on reproche aux Compagnons actuels leur triste rôle dans les conflits entre le capital et le travail, ils ne manquent pas de s'attribuer à ce sujet un long passé de gloire.

Il faut le reconnaître, les Compagnons furent jadis très actifs ; de nombreuses grèves furent faites à des époques où les risques étaient plus grands qu'actuellement pour les grévistes, et surtout pour les *meneurs*.

Chez les charpentiers notamment, une très grande activité fut déployée. Ainsi, en mai 1791, les charpentiers occupés à la construction du pont de Louis XVI demandèrent, sans les obtenir, trente-six sous par jour, au lieu de trente, somme qu'ils gagnaient alors. Déjà, en 1789, s'était formé un groupement qui prit pour titre : *l'Union fraternelle des ouvriers en l'art de la charpente*, — ce qui indique bien que les Compagnons n'étaient pas seuls, parce que s'ils avaient cru être assez forts seuls, ce groupement n'aurait pas existé ; à cette époque, ils ne l'auraient pas toléré. Dès ce groupe formé, ils avaient élaboré un règlement tentant de porter la journée à cin-

quante sous; ils échouèrent, et l'histoire n'a pas laissé de trace de leur action jusqu'à 1822, où à la suite d'une grève de six semaines, la journée fut portée à quatre francs. Ce prix ne fut pas longtemps en vigueur: ceux qui, par la force, l'avaient obtenu, ne surent pas le faire maintenir et, en 1832, les Compagnons charpentiers durent accepter la journée de 3 fr. 50. L'année suivante, ils réclamèrent la journée de quatre francs, mais ne l'obtinrent que pour les charpentiers d'une force et d'une habileté suffisantes. Malgré cela, ce prix fut, jusqu'en 1840, appliqué à presque tous les ouvriers, mais dès cette époque, de nombreuses tentatives furent faites par les patrons pour l'abaisser, et il fut très souvent remplacé par des conditions de gré à gré. En 1845, nouvelle grève pour faire monter la journée à 5 francs. Au cours de cette grève, la troupe remplaça les ouvriers dans les chantiers, mais sans fournir un travail suffisant puisque, finalement, les patrons capitulèrent après cinq mois de résistance. Il faut dire à ce sujet que, depuis le début de la grève, le travail était repris chez les patrons, au fur et à mesure qu'ils signaient le contrat et que les ouvriers qui travaillaient versaient un franc par jour pour la grève; plus de deux mois avant la fin de la grève, deux mille ouvriers travaillaient, sur quatre à cinq mille que comptait la profession. La caisse se trouvait donc continuellement alimentée. Plusieurs perquisitions eurent lieu chez les Mères des Compagnons. Au cours d'une de ces perquisitions, la police emporta 2.500 à 3.000 francs qui étaient dans la caisse des Compagnons du Devoir.

De nombreuses arrestations furent opérées, dont dix-neuf eurent leur dénouement devant la septième chambre correctionnelle, sous l'inculpation de: coalition, coups volontaires, menaces verbales. Les débats occupèrent six audiences et aboutirent à la con-

dannation des chefs de la coalition, Vincent et Dublé, à trois et deux ans de prison, et les autres à des peines variant entre quatre et trois mois.

Nous avons tenu à faire bien ressortir l'attitude virile des Compagnons de cette époque, de façon à faire mieux comprendre le degré de bassesse de ceux qui sont nos contemporains.

En 1862, une grève de quinze jours fait monter la journée de dix heures à six francs. En 1876, nouvelle grève, qui porte l'heure à 0 fr. 70, soit sept francs par jour.

A cette époque, les Compagnons charpentiers n'étaient plus la majorité à Paris. En effet, une élection ayant eu lieu au conseil des prud'hommes, le 14 septembre 1876, ce fut le candidat de la Chambre syndicale qui fut élu contre un candidat de la société des Compagnons passants. Ce même fut réélu trois fois de suite.

N'étant plus en majorité, et leur opinion n'étant plus fatalement prédominante, nous allons voir ces orgueilleux Compagnons, petit à petit, rester en arrière du progrès.

En 1879, à la suite d'une réunion générale de toute la corporation, la Chambre syndicale réclame 0 fr. 80 de l'heure aux entrepreneurs. Les Compagnons de Liberté sont d'accord avec la Chambre syndicale; seuls, les Compagnons passants décident de ne pas faire grève si les patrons promettent une augmentation à une date peu éloignée. Les patrons, escomptant, comme toujours, la division, décident d'accorder l'augmentation à partir du 1^{er} janvier suivant, ce que refuse la Chambre syndicale. Les Compagnons eurent honte de leur conduite et suivirent quand même le mouvement. La grève étant générale, devait forcément réussir et, quinze jours plus tard, l'augmentation fut acquise et le travail repris. La Chambre syndicale, devant ce succès, doubla ses effectifs.

En 1881, nouvelle grève, afin d'obtenir un franc de l'heure. Accentuant leur marche rétrograde, les Compagnons du Devoir prirent prétexte d'un vote où ils avaient été mis en minorité, vote qui décidait la centralisation des caisses des différents groupes, et d'une protestation des délégués des autres groupes à ce même sujet, et reprirent les premiers le travail. La grève échoua.

En 1882, la commission municipale qui établit les prix de séries porta l'heure du charpentier à 0 fr. 90, mais il ne fut possible de faire appliquer ce prix qu'après jugement de prud'hommes jusqu'en 1898, où un contrat fut signé par les entrepreneurs et les délégués de tous les groupes de la corporation. Dès cette époque, le prix de 0 fr. 90 fut accordé sans contestations.

En 1906, les charpentiers participèrent au grand mouvement décidé au congrès de la C. G. T., en 1904, à Bourges. La journée de huit heures fut réclamée tout en maintenant le salaire de neuf francs par jour. Grâce à une campagne de conférences organisées dans chaque quartier par la Chambre syndicale et à la présence, chez les Compagnons, de plusieurs des leurs, adhérents à ladite Chambre syndicale (entre autres un de leurs délégués), ces derniers suivirent le mouvement, mais les patrons étaient solidement organisés et soutenus par le gouvernement, qui voulait, à tout prix, faire échec à la campagne de principe, pour la diminution des heures de travail. La grève échoua, mais elle eut pour résultat de faire réorganiser la Chambre syndicale qui, sous le titre d'Union des charpentiers, monta de 350 membres à 1.100 en moins de trois mois.

L'année suivante, en 1907, une ardente campagne ayant été faite depuis le commencement de l'année, la grève éclate le 14-juillet, pour obtenir un franc de l'heure. Les Compagnons, au cours des réunions pré-

paratoires de la grève, avaient cherché à imposer à l'Union la direction d'une *commission exécutive* composée de trois membres par groupe, et afin de s'assurer la majorité, ils avaient précédemment adhéré en masse à un syndicat : la *Solidarité*, qui combattait l'Union depuis que celle-ci n'avait pas voulu payer les dettes de ce syndicat fantôme. Dans cette commission exécutive, les deux groupes de Compagnons et la *Solidarité*, représentant environ 400 membres, auraient donc disposé de neuf voix, et l'Union, représentant ses 1.100 membres et les non syndiqués qui, au cours des réunions successives, lui en avaient donné mandat, n'aurait disposé que de trois voix. Dans de telles conditions, elle refusa d'entrer dans ce groupement. Comptant la grande majorité de la corporation et après avoir épuisé tous les moyens de conciliation — que les patrons ne facilitaient plus, le délégué des Compagnons, Robin, leur ayant promis de ne pas suivre le mouvement, — elle déclara hardiment la grève. Celle-ci dura 63 jours et se termina par la victoire. Elle fut très violente ; les Compagnons se refusant à quitter le travail et se faisant accompagner par la police, avaient excité les grévistes, qui enduraient des privations pour faire triompher leur cause ; aussi, chaque jour, des bagarres avaient lieu, dont une vingtaine eurent leur dénouement devant les tribunaux, où les Compagnons ne craignirent pas de venir se faire les accusateurs.

Ainsi que ce rapide exposé de l'histoire de la corporation des charpentiers le fait voir, le sentiment qui domine chez les Compagnons est l'orgueil. Laissez-leur le commandement et ils feront de belles choses ; faites-leur comprendre qu'ils ne sont plus qu'une infime minorité dans la corporation, et ils roulent dans la fange pour ne pas suivre une direction venant de ces *maudits renards*.

*
* *

Le rapide exposé des luttes auxquelles prirent part les Compagnons charpentiers pourrait faire croire que ce furent eux les précurseurs et les champions du mouvement ouvrier. Il n'en est rien. De nombreuses corporations qui ignorent les beautés du compagnonnage ont une très belle histoire, devant laquelle celle des Compagnons n'est que l'A B C.

On a déjà vu (1) que le compagnonnage du Devoir s'est constitué en 1401, à Orléans, à la suite d'une formidable grève, dans des conditions qui ne sont pas à l'honneur de ses membres. Depuis cette grève, on n'entend plus parler de revendications ouvrières jusqu'en 1789.

Dès cette date, les conflits se succèdent : les tailleurs, les perruquiers, les chapeliers, les cordonniers se coalisent pour obtenir des augmentations de salaires ; les domestiques en font de même pour obtenir l'expulsion des Savoyards.

Parmi ces corporations, on remarquera que, seuls, à cette époque, les chapeliers possédaient un compagnonnage. Les cordonniers ne furent initiés qu'en 1808. Les tailleurs, les perruquiers et les domestiques ignoraient cette forme d'association ; les Compagnons auraient donc tort de revendiquer l'honneur d'avoir fait les premières grèves.

En 1791, les maçons et les imprimeurs s'agitent également. Là encore, les imprimeurs ne sont pas Compagnons. Puis vient la loi des 14-17 juin 1791, dite loi Le Chapelier, du nom de son rapporteur, sur les coalitions. Les corporations affiliées au compagnonnage restent en leur tanière ; ils n'osent même

(1) Page 33.

plus se battre sur les routes, entre divers ennemis ; seuls, les ouvriers papetiers relèvent la tête : ils frappent d'interdiction certains ateliers et exigent des Maîtres de fortes sommes pour racheter l'interdit ; ils chôment fréquemment et excluent de leurs rangs les ouvriers dont ils sont mécontents ou leur font payer des amendes. Pour entraver leur action, l'Assemblée Nationale rendit, le 26 juillet, un décret très sévère qui obligeait tout ouvrier papetier à prévenir son patron six semaines à l'avance, lorsqu'il voulait changer d'atelier, sous peine de cent livres d'amende, payable par corps, contre les ouvriers, et de trois cents livres contre les fabricants qui les recevraient à leur service. Le 12 septembre 1796, le Directoire prit un nouvel arrêté contre ces mêmes ouvriers qui persistaient à ne tenir aucun compte des lois antérieures.

En 1825, les fileurs de coton de Houlmes (Seine-Inférieure) firent une grève où déjà ils mirent en pratique ce que nous appelons aujourd'hui l'action directe. Au cours d'une rixe, un des gendarmes fut tué ; quatre ouvriers passèrent pour ce fait en cour d'assises, l'un fut condamné à mort et les trois autres à huit, dix et douze ans de travaux forcés.

Ce n'est que trente ans après la loi Le Chapelier, que les Compagnons commencent leurs premières grèves : chez les charpentiers, en 1822 ; chez les boulangers, à Marseille, en 1825 ; chez les tailleurs de pierre, à Bordeaux, en 1831 ; chez les boulangers de Paris, en 1832, etc. Dès cette époque, les professions les plus diverses s'agitèrent et le compagnonnage fut noyé dans le grand mouvement ouvrier qui prépara les insurrections de 1830 et 1848.

Le compagnonnage ne peut même pas s'honorer de cette renaissance du mouvement ouvrier. Nous avons vu qu'après le vote de la loi Le Chapelier, seuls les papetiers eurent une attitude énergique, puis en-

suite ne firent plus parler d'eux. La première grève qui fut signalée ensuite est la grève des tourneurs sur bois de Paris, en 1821, précédant d'une année la grève des charpentiers.

Le compagnonnage fut très souvent, à cause de sa division en deux sociétés ennemies, la cause de l'abaissement des salaires et le frein qui les empêcha de monter plus haut. Un patron ne devait occuper que des Compagnons d'une même société, ceux-ci se refusant à travailler avec leurs rivaux ; lorsque les ouvriers désiraient une augmentation de salaire, le patron les menaçait de faire appel à la société adverse, et de crainte de voir ainsi se fortifier leurs ennemis, les Compagnons acceptaient les conditions imposées. Il en était de même lorsque ce même patron voulait abaisser le salaire. Quelquefois, dans ce cas, les Compagnons mettaient l'atelier à l'index ; immédiatement les Compagnons du Devoir opposé s'empressaient d'offrir leurs bras à ce patron, trop heureux de profiter d'une pareille aubaine.

Nous avons de nombreux exemples de ce fait ; le plus saillant est celui qui se passa en 1842, à Sens. Les Compagnons du Devoir travaillaient seuls dans cette ville ; survint une contestation avec les patrons ; ceux-ci font appel aux gavots qui, alors, installent un siège de leur société dans la ville et travaillent chez tous les patrons opposés au tarif, à qui les Compagnons du Devoir refusaient leurs services.

Il en sera de même tant que les corporations seront divisées en plusieurs groupements, c'est pourquoi la Confédération générale du travail et les Unions de syndicats apportent tant de soins à faire l'unification de toutes les professions. Ce n'est que lorsque, dans une même société, tous les ouvriers appartenant à la même profession seront réunis, qu'ils seront vraiment forts, qu'ils seront réellement les maîtres.

Ces sociétés ne seront pas les compagnonnages,

d'abord parce qu'il leur est impossible d'englober toutes les corporations, ensuite parce que les droits d'adhésion sont exorbitants, enfin parce que leurs mystérieuses pratiques sont ignobles et dignes d'un autre âge.

M^{me} George Sand disait en 1841 (1) : « ... D'ailleurs l'esprit sceptique a fait justice des gothiques coutumes du compagnonnage, trop tôt peut-être, car une association fraternelle étendue à tous les ouvriers n'était pas encore prête à remplacer les associations partielles... »

Depuis 1841, la classe ouvrière a fait du chemin, cette association étendue à tous les ouvriers existe : c'est la C. G. T. Les sentiments fraternels de la classe ouvrière se sont bien transformés depuis cette époque ; au temps où M^{me} George Sand écrivait son livre, lorsqu'un charpentier rencontrait un boulanger ou un cordonnier, ils se battaient jusqu'à ce que l'un des deux reste sur la route. Actuellement, tous se tendent la main, justifiant ainsi le beau label confédéral ; ce n'est plus la canne ferrée, instrument employé à des fins homicides, fratricides devrions-nous dire, qui est l'insigne des ouvriers, c'est la fraternelle poignée de main couvrant le globe. Ce n'est plus la haine de corporation à corporation, ce n'est même plus la haine de pays à pays : la classe ouvrière groupée dans les syndicats ne veut plus connaître de limite à la Fraternité : ni barrière, ni frontière.

Les preuves de ce beau sentiment, qui contraste tant avec le vil égoïsme compagnonnique se trouvent tous les jours ; ainsi, par exemple, la grève des charpentiers de 1907 fut commencée par le syndicat avec seulement 3.000 francs en caisse. Il fut donné pendant les 63 jours de lutte pour plus de 20.000 francs de secours. D'où provenait cet argent ? Des

(1) *Le Compagnon du Tour de France.*

ouvriers de toutes les corporations qui se seraient fait la guerre s'ils avaient été Compagnons.

Le syndicalisme représente l'avenir, devenant de plus en plus fort. Il apparaît clairement qu'avant longtemps il ne se bornera pas à réclamer des augmentations de salaire. Déjà, par son action antimilitariste, il fait hésiter les gouvernants à des déclarations de guerre qui pourraient être désastreuses pour les parasites et les inutiles. Plus tard, c'est lui qui préparera les masses à donner l'assaut final à la vieille société qui nous opprime, qui par une mauvaise répartition de la richesse sociale, par la concurrence que chaque ouvrier doit faire à son voisin, est le dernier obstacle à la Fraternité.

Le compagnonnage, au contraire, représente le passé, un passé odieux, il est impuissant à suivre le progrès ; ce n'est pas de notre part une affirmation, les faits le démontrent surabondamment ; ne le démontreraient-ils pas assez clairement que ses adeptes se chargent eux-mêmes de l'expliquer. L'un d'eux disait dans *Le Ralliement des Compagnons du Devoir* :

« ... On nous dit encore : Mais il faut suivre le progrès. Nous répondons : Si ledit progrès ne veut plus du compagnonnage, il faut donc le supprimer ? »

« Nous ne sommes nullement de cet avis ; nous suivons le progrès quand nous le croyons utile ; quand il en est autrement, nous le laissons passer.

« BOUDIN,

*dit Parisien le Laborieux, Compagnon tisseur
ferrandinier. »*

Oui, le progrès est en marche, et ceux qui le laissent passer, reculent ; c'est pourquoi cette institution caduque doit disparaître et c'est pourquoi aujourd'hui nous lui sonnons le glas.

Compagnons, nous avons porté à la connaissance de tous vos titres de gloire et vos malpropres pratiques ; votre secret n'est plus qu'un secret de polichinelle dont vous rougirez dorénavant devant les syndiqués de toutes les professions du bâtiment, syndiqués dont vous avez déjà éprouvé l'énergie lorsque vous faisiez les jaunes pendant la grève. Le compagnonnage sans secret n'est plus le compagnonnage ; Champagne la Belle Conduite vous le disait dans *Le Ralliement* il y a un quart de siècle :

« Pourquoi, disait-il, ne demanderait-on pas aussi de faire disparaître de nos réceptions les épreuves morales ou physiques ?

« Après cela, que resterait-il donc du compagnonnage ?

« Rien, sauf le talent, la science qui en ressortent, créés pour ainsi dire par son prestige...

« CHEREAU,
dit Champagne la Belle Conduite, Compagnon charpentier. »

Il n'en resterait rien en effet ; le mystère de vos réceptions constituait toute la substance de votre société, c'était votre seul agent recruteur, et maintenant que pour 50 centimes on peut le connaître, il n'y en aura pas d'assez sots pour le payer cent quatorze francs... Il est vrai que vous aurez toujours la ressource de recevoir les jeunes gens qui arrivent du fond des campagnes, ceux-là au moins n'auront pas lu nos écrits, mais patience, ça viendra.

Vous n'avez pas voulu suivre les conseils de Perdiguer lorsqu'en 1839 il vous disait :

Du chaos il faut s'arracher,
Fuir les ténèbres, fuir le vice,
Et comme le siècle marcher
Vers la lumière et la justice.

Toute votre résistance au souffle de mort qui passe sur votre institution ne servira qu'à prolonger votre agonie.

Vaincus par le syndicat pendant la grève de 1907, vous avez voulu tenter une dernière expérience en essayant de faire élire au Conseil des prud'hommes un de vos plus beaux échantillons. Le chiffre dérisoire de suffrages obtenus vous a montré que vos sociétés étaient des moribondes, que seuls quelques patrons soutiennent encore dans le but de faire la division. Lorsque vous serez trépassés, les syndiqués viendront en signe de regret apporter sur les ruines de vos cayennes de pleins tombereaux de ce que vous honoriez de faire manger à vos nouveaux frères et pour perpétuer votre mémoire, nos camarades tailleurs de pierre sculpteront le monument dont voici l'image.



LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS

pour faire ce livre

- AUGUSTE BONVOUS. — *Etude sur les corporations compagnonniques.*
- BARBERET. — *Monographies professionnelles* (7 volumes).
- BERNARD ALBE. — *L'Echo des Bons Drilles* (chansons et notes explicatives).
- C.-G. SIMON. — *Etude historique et morale sur le compagnonnage.*
- CHOVIN. — *Le Conseiller des Compagnons.*
- CORNU. — *Le Compagnonnage.*
- DOCTEUR DUBOIS. — *La Médecine nouvelle.*
- DU MAROUSSEM. — *La Question ouvrière* (Charpentiers de Paris, Compagnons et Indépendants).
- EGRON. — *Le Livre de l'ouvrier.*
- EMMANUEL REBOLD. — *Histoire générale de la F. . M. .*, basée sur les anciens documents et les monuments élevés par elle depuis sa fondation, en 715 avant J.-C.
- F. T. B. CLAVEL. — *Histoire pittoresque de la F. . M. . et des sociétés secrètes, anciennes et modernes.*
- GEORGE SAND. — *Le Compagnon du Tour de France.*
- JOURNAUX :
- Le Constitutionnel* (2^e semestre 1836).
 - La Gazette des Tribunaux.*
 - La Fédération Compagnonnique.*
 - Le Ralliement des Compagnons du Devoir.*
 - L'Homme Libre.*
- KIRCH. — *Le Compagnonnage en France.*
- LAROUSSE. — *Le Dictionnaire universel.*

LEVASSEUR. — *Les classes ouvrières en France depuis 1789 jusqu'à nos jours* (2 volumes).

MOREAU. — *De la réforme des abus du compagnonnage.*

OFFICE DU TRAVAIL. — *Les Associations professionnelles ouvrières* (4 volumes).

PERDIGUIER. — *Biographie de l'auteur du livre du Compagnonnage.*

PERDIGUIER. — *La Question vitale du Compagnonnage.*

— *Le Livre du Compagnonnage.*

— *Les Gavots et les Devoirants* (pièce en cinq actes).

ROBIN. — *Le Congrès de Paris.*

UN ANCIEN ROSE CROIX. — *La F. . . M. . .* (Histoire authentique des sociétés secrètes depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; leur rôle politique, religieux et social).

VAN DEN BERG. — *Histoire ancienne des peuples de l'Orient.*

X. — *Encyclopédie du XIX^e siècle* (Bibliothèque nationale).

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	5
INTRODUCTION	11
EXPLICATIONS	13
CHAPITRE PREMIER. — L'origine du compagnon- nage	15
CHAPITRE II. — Conséquences de la scission....	41
CHAPITRE III. — Batailles et assassinats au nom du « Devoir ».....	47
CHAPITRE IV. — Révoltes d'aspirants et déca- dence du compagnonnage.....	69
CHAPITRE V. — Quelques coutumes.....	84
CHAPITRE VI. — Muse compagnonnique.....	101
CHAPITRE VII. — Les secrets des Compagnons charpentiers	113
CHAPITRE VIII. — La réception d'un Compagnon de Liberté.....	120
CHAPITRE IX. — Les mystères des Compagnons du Devoir.....	133
CHAPITRE X. — Le mensonge de la fraternité..	184
CHAPITRE XI. — Le passé et l'avenir.....	187

GRAVURES

<i>Le Portrait officiel du Père Soubise.....</i>	31
<i>La Saint-Joseph.....</i>	159
<i>Le singe et les chiens (projet de statue).....</i>	198